

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 3 février 2016*

## **Projet de loi**

**Train de projets de lois de boucllement de 19 crédits de programme destinés à divers investissements liés pour les exercices 2011 à 2014 :**

- a) PL 11814** **Projet de loi de boucllement de la loi 10717 ouvrant un crédit de programme de 330 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat**
- b) PL 11815** **Projet de loi de boucllement de la loi 10718 ouvrant un crédit de programme de 2 570 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des finances**
- c) PL 11816** **Projet de loi de boucllement de la loi 10719 ouvrant un crédit de programme de 51 302 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport**
- d) PL 11817** **Projet de loi de boucllement de la loi 10720 ouvrant un crédit de programme de 21 993 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la HES-SO Genève**
- e) PL 11818** **Projet de loi de boucllement de la loi 10721 ouvrant un crédit de programme de 75 312 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Université de Genève**
- f) PL 11819** **Projet de loi de boucllement de la loi 10722 ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement**

- g) PL 11820**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10723 ouvrant un crédit de programme de 4 920 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information**
- h) PL 11821**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10724 ouvrant un crédit de programme de 320 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments**
- i) PL 11822**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10725 ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil**
- j) PL 11823**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10726 ouvrant un crédit de programme de 220 400 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du centre des technologies de l'information**
- k) PL 11824**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10727 ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité**
- l) PL 11825**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10728 ouvrant un crédit de programme de 19 800 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes**
- m) PL 11826**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10729 ouvrant un crédit de programme de 6 160 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi**
- n) PL 11827**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10730 ouvrant un crédit de programme de 7 751 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Hospice général**

- o) PL 11828**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10731 ouvrant un crédit de programme de 8 650 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé**
- p) PL 11829**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10733 ouvrant un crédit de programme de 10 978 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la Fondation d'aide et de soins à domicile**
- q) PL 11830**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10734 ouvrant un crédit de programme de 1 295 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil**
- r) PL 11831**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10735 ouvrant un crédit de programme de 50 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la Cour des comptes**
- s) PL 11832**    **Projet de loi de boucllement de la loi 10736 ouvrant un crédit de programme de 1 803 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du pouvoir judiciaire**

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent train de boucllement regroupe les projets de loi de boucllement des 19 crédits de renouvellement couvrant la période 2011-2014 des départements de l'Etat de Genève, des offices transversaux et des institutions subventionnées.

Bien que regroupés au sein d'un train de projets de loi, les boucllements des crédits de renouvellement 2011-2014 sont individuellement soumis au vote du Grand Conseil.

Les crédits de programme ont été renommés « crédits de renouvellement » lors de la révision de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF – D 1 05) et de son règlement d'application en matière de planification et de gestion financière des investissements (RPGFI – D 1 05.06). La dénomination « crédits de renouvellement » est retenue dans les exposés des motifs des projets de loi de boucllement.

Établis conformément aux dispositions réglementaires, les crédits de renouvellement 2011-2014 comprennent l'ensemble des investissements qui ont pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Au terme des quatre années couvertes par ces crédits de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

D'un point de vue financier, ces 19 projets de loi présentent un non dépensé global de 81 millions. Les dépenses brutes réelles s'établissent à 915 millions pour un montant global de dépenses voté de 996 millions.

### ***2. Description générale du train de boucllement des crédits de renouvellement 2011-2014***

#### ***2.1. Atteinte des objectifs***

Les investissements prévus dans les crédits de renouvellement avaient essentiellement pour but de maintenir la valeur du patrimoine administratif de l'Etat de Genève.

D'une manière générale, cet objectif a été atteint. Le détail des réalisations est présenté dans chacun des projets de loi de bouclement.

## 2.2. Contenu

Le présent train comprend les 19 projets de bouclement des crédits de renouvellement suivants :

- 11 crédits de renouvellement départementaux :
  - loi 10717 – Chancellerie d'Etat (CHA), devenue département présidentiel (PRE) en 2014;
  - loi 10718 – Département des finances (DF);
  - loi 10719 – Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ;
  - loi 10722 - Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), devenu département de la sécurité (DS) en 2012, puis département de la sécurité et de l'économie (DSE) en 2014;
  - loi 10723 – Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), devenu département de l'urbanisme (DU) en 2012, puis département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) en 2014;
  - loi 10727 – Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), devenu département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) en 2012, puis département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) en 2014;
  - loi 10729 – Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), fusionné en 2014 avec le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) pour constituer le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS);
  - loi 10731 – Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), fusionné en 2014 avec le département de la solidarité et de l'emploi (DSE) pour constituer le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) ;
  - loi 10734 – Grand Conseil;
  - loi 10735 – Cour des comptes;
  - loi 10736 – Pouvoir judiciaire;
- 3 crédits de renouvellement transversaux :
  - loi 10724 – Office des bâtiments (OBA);

- loi 10725 – Office du génie civil (OGC), devenu direction générale du génie civil (DGGC) en 2012;
  - loi 10726 – Centre des technologies de l'information (CTI), devenu direction générale des systèmes d'information et de communication (DGSi) en 2012;
- 5 crédits de renouvellement pour les institutions subventionnées et les communes :
- loi 10720 – HES-SO Genève (HES) ;
  - loi 10721 – Université de Genève (UNI) ;
  - loi 10728 – Subvention aux communes pour l'adaptation du réseau secondaire;
  - loi 10730 – Hospice général;
  - loi 10733 – Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD) devenue institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)

Il convient de relever que le crédit de renouvellement 2011-2014 des Hôpitaux universitaires genevois (HUG – loi 10732) ainsi que celui des cliniques de Joli-Mont et Montana (inclus dans le crédit de renouvellement du DARES – loi 10731) avaient été votés en 2010, en même temps que ceux présentés ci-dessus. Cependant, conformément aux dispositions de la loi sur les établissements publics médicaux (LEPM – K 2 05), des contrats de prestation prévoyant notamment des indemnités d'investissement pour le renouvellement de leurs actifs ont été conclus entre l'Etat et ces institutions pour la période 2012-2015. Dès lors, la loi 10732 (HUG) a été bouclée le 25 janvier 2013, au terme de l'exercice 2011, au bénéfice de la nouvelle loi 10865. Le crédit prévu pour les cliniques de Joli-Mont et Montana dans la loi 10731 a été transféré dès 2012 vers la nouvelle loi 10860.

### *2.3. Périmètre*

Les crédits de renouvellement couvraient les besoins des départements selon l'organisation de l'Etat en vigueur lors de l'élaboration et du vote des lois en décembre 2010.

Suite aux élections partielles de 2012, au changement de législature de 2014 et aux réorganisations de l'administration qui en ont résulté, le périmètre de plusieurs crédits de renouvellement a évolué. Cependant, les montants votés des crédits de renouvellement n'ont pas été adaptés, les entités transférées d'un département à un autre continuant à utiliser le crédit de leur département d'origine.

### ***3. Synthèse des investissements réalisés***

Le montant global de dépenses voté pour les 19 crédits de renouvellement est de 996 millions de francs. Les dépenses brutes réelles s'établissent à 915 millions, soit un non dépensé de 81 millions présentant ainsi un taux de réalisation des investissements bruts de 92%.

Cet écart s'explique essentiellement par la volonté du Conseil d'Etat de stabiliser les investissements à un niveau supportable pour les finances du canton. Dès l'exercice 2013, le Conseil d'Etat a décidé de restreindre le niveau des dépenses liées au renouvellement d'actifs.

Cette orientation a été motivée par le besoin de maîtriser l'augmentation de la dette du canton. Elle ne s'est cependant pas appliquée aux crédits de renouvellement en faveur des communes pour l'adaptation du réseau secondaire (loi 10728), de l'OBA (loi 10724) et de la DGSI (loi 10726) pour lesquels il a été admis que le crédit voté pouvait être consommé intégralement.

La DGSI boucle son crédit de renouvellement au niveau du crédit voté. Avec l'aval de la commission des travaux reçu le 3 juin 2014, l'OBA dépasse de presque 10 millions de francs le crédit voté (les explications détaillées sont présentées dans le projet de loi de bouclage de la loi 10724).

Les autres lois présentent toutes un crédit non dépensé à l'exception de la Cour des comptes (loi 10735) et du pouvoir judiciaire (loi 10736) qui dépassent légèrement le crédit accordé.

Les recettes attendues s'élevaient à moins de 2 millions de francs. Le montant réel perçu est de l'ordre de 15 millions de francs. Cette variation importante s'explique principalement par des recettes non prévues à l'OBA (11 millions) et à l'Université (1 million) ainsi qu'un niveau de recettes supérieur pour le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (ex-DIM).

Au final, compte tenu de ces recettes, le taux de réalisation des investissements nets est de 91%.

En millions de francs

<i>LOI</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits votés</i>	<i>Dépenses réelles</i>	<i>Ecart</i>	<i>Recettes attendues</i>	<i>Recettes réelles</i>
10717	Chancellerie d'Etat	0,3	0,2	0,2		
10718	Finances	2,6	1,9	0,6		
10719	Instruction publique	51,3	36,8	14,5		
10720	HES	22,0	18,4	3,6		
10721	Université	75,3	63,1	12,2		0,9
10722	Sécurité Police Environnement	28,7	22,5	6,2		
10723	DCTI	4,9	3,7	1,2		
10724	Bâtiments	320,0	330,0	-10,0		11,5
10725	Génie civil	153,5	126,0	27,5		
10726	CTI	220,4	220,0	0,4		0,1
10727	Intérieur et Mobilité	64,6	46,9	17,7	0,3	2,3
10728	Subvention aux communes	19,8	19,8			
10729	Solidarité Emploi	6,2	3,8	2,4	1,3	
10730	Hospice général	7,8	5,7	2,1		
10731	DARES	4,9	4,1	0,9		
10733	FSASD	11,0	9,8	1,2		
10734	Grand Conseil	1,3	0,8	0,5		
10735	Cour des comptes	0,1	0,1			
10736	Pouvoir judiciaire	1,8	1,8	0,0		
<b>Total</b>		<b>996,4</b>	<b>915,4</b>	<b>81,0</b>	<b>1,6</b>	<b>14,8</b>

Les crédits de renouvellement propres aux départements et entités assimilées (Grand Conseil, Cour des comptes et pouvoir judiciaire) totalisent 123 millions de dépenses brutes, soit 13% des dépenses d'investissement.

Les crédits de renouvellement transversaux (OBA, DGSI et DGGC), dont bénéficient l'ensemble des services de l'administration et, dans une moindre mesure les communes et les établissements subventionnés, représentent 676 millions de dépenses brutes, soit 74% des dépenses d'investissement.

Les crédits de renouvellement spécifiques des entités subventionnées (HES-SO, Université, Hospice général et IMAD) ainsi que les subventions aux communes pour le réseau secondaire totalisent 117 millions de dépenses brutes, soit 13% des dépenses d'investissement.



### 3.1 Répartition temporelle des dépenses et des recettes réalisées

Les investissements effectués dans le cadre des crédits de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	<b>Crédits de renouvellement 2011-2014 (en millions de francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédits votés						<b>996,4</b>
Dépenses réelles	247,0	276,3	201,1	167,8	23,1	<b>915,4</b>
<b>Non dépensé</b>						<b>81,0</b>
Recettes attendues						<b>1,6</b>
Recettes réelles	0,9	9,3	2,8	1,4	0,4	<b>14,8</b>
<b>Surplus de recettes</b>						<b>12,9</b>

A noter que 57% des dépenses ont été réalisées sur les deux premières années du crédit.

Par ailleurs, on distingue nettement sur les années 2013 et 2014 (y compris le reliquat sur 2015) les effets des décisions du Conseil d'Etat de maintenir les dépenses de renouvellement proches d'un niveau annuel moyen de 200 millions. Les tranches 2013 et 2014 s'établissent 25% en dessous du niveau moyen de 2011 et 2012.

Les principales natures de dépenses sont celles relatives aux bâtiments (35%), aux logiciels et applications (16%), aux routes et voies de communication (13%) et aux subventions aux entreprises publiques (11%).

Les recettes proviennent essentiellement de subventions de la Confédération (96%).

### 3.2. Dépenses des crédits de renouvellement par politique publique

Les 19 crédits de renouvellement concernent les politiques publiques suivantes :

En millions de francs

Politique publique	2011	2012	2013	2014	2015	Dépenses réelles 2011-2015	
A - Formation	90,8	117,3	73,8	57,8	10,8	350,5	38,3%
B - Emploi	2,0	10,3	0,5	0,9	0,0	13,6	1,5%
C - Action sociale	2,7	2,8	2,1	1,9	0,1	9,6	1,1%
D - Personnes âgées	0,3	0,4	0,4	0,2	0,1	1,3	0,1%
E - Handicap	1,1	0,7	0,5	0,5	0,0	2,8	0,3%
F - Environnement	17,2	8,3	11,8	11,9	0,7	49,8	5,4%
G - Aménagement et logement	1,8	2,3	1,7	2,1	0,6	8,5	0,9%
H - Sécurité et population	19,4	24,3	11,0	8,0	3,7	66,5	7,3%
I - Justice	5,2	7,0	10,3	4,8	0,6	27,9	3,0%
J - Mobilité	37,3	39,3	36,0	28,5	1,9	143,1	15,6%
K - Santé	4,9	5,5	1,6	2,7	0,1	14,7	1,6%
L - Économie	0,4	0,7	0,6	0,3	0,0	2,1	0,2%
M - Finance et impôts	7,3	5,7	5,4	4,9	0,2	23,6	2,6%
N - Culture, sport et loisirs	1,4	3,4	-2,1	1,8	0,9	5,4	0,6%
O - Autorités et gouvernance	5,1	4,4	2,7	2,6	0,2	14,9	1,6%
P - Etats-majors et prestations de moyens	50,1	44,0	44,7	38,7	3,3	180,8	19,8%
Q - Énergie	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0%
<b>Total</b>	<b>247,0</b>	<b>276,3</b>	<b>201,1</b>	<b>167,8</b>	<b>23,1</b>	<b>915,4</b>	<b>100%</b>

Quatre politiques publiques concentrent 81% des dépenses de renouvellement sur la période 2011-2015 : la formation (38%), les prestations de moyen (20%), la mobilité (17%) et la sécurité (7%).

### 3.3 Dépenses des crédits de renouvellement par type d'investissement

Les crédits de renouvellement comprennent essentiellement des investissements pour la construction, pour les équipements (mobiliers, matériels audio-visuels, etc.) et pour les systèmes informatiques (matériel et logiciels).

<b>Crédits de renouvellement 2011-2014</b> (en millions francs)						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédits votés						<b>996,4</b>
Construction	136,74	160,14	104,43	75,28	16,33	492,92
Equipements	42,01	46,27	33,47	31,91	2,69	156,35
Informatique	68,14	69,11	62,70	59,50	3,91	263,35
Autres	0,09	0,82	0,55	1,13	0,19	2,78
<b>Total dépenses réelles</b>						<b>915,40</b>
<b>Non dépensé</b>						<b>81,03</b>

Les investissements pour la construction constituent la majeure partie des dépenses (54%). Les contributeurs principaux sont l'office des bâtiments et la direction générale du génie civil.

Le renouvellement des équipements concerne 17% des dépenses. Le DIP, l'Université, la HES, le DSE et le DETA sont les principaux investisseurs dans ce domaine, concentrant à eux seuls 131 millions, soit 84% des dépenses de ce domaine.

Le renouvellement des équipements informatiques et la maintenance activable des systèmes d'information et de communication concernent 29% des dépenses. L'investisseur principal dans ce domaine est logiquement la DGSI mais des moyens importants ont également été déployés au travers de subventions à l'Université, à l'Hospice général ou encore à l'IMAD.

On relève enfin deux autres types d'investissement qui concernent plus marginalement les acquisitions d'œuvres d'art intégrées et mobiles par le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et l'acquisition de données cadastrales (immobilisations incorporelles) que l'on distingue de l'informatique.

#### **4. Subventions accordées**

Dans le cadre des crédits de renouvellement 2011-2014, des subventions ont été accordées à hauteur de 130 millions, soit 14% des dépenses totales. Elles concernent :

	<b>Crédits de renouvellement 2011-2014</b> (en millions de francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédits votés						<b>163,65</b>
Université de Genève (L10721)	14,65	21,14	13,46	13,39	0,49	63,13
HES Genève (L10720)	2,24	8,62	3,47	4,06	-0,01	18,38
Réseau secondaire communes (L10728)	4,80	5,00	4,91	5,09	0,00	19,80
FIPOI	0,23	1,23	4,40	0,36	0,00	6,22
Cliniques	1,15	0,03	0,11	0,00	0,00	1,29
Hospice général (L10730)	2,22	2,34	0,71	0,43	0,00	5,69
IMAD (L10728)	1,98	3,54	2,20	2,09	0,00	9,81
Eclosion	0,24	0,40	0,18	0,10	0,00	0,92
EPI / EPH	0,89	0,71	0,49	0,53	0,00	2,62
Communes	0,00	0,40	1,32	0,00	0,00	1,72
<b>Total dépenses réelles</b>						<b>129,58</b>
<b>Non Dépassement</b>						<b>34,04</b>

Les explications détaillées pour chacune des subventions sont présentées dans les projets de loi ad hoc.

### **5. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil aux présents projets de loi.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

**PL 11814****Projet de loi**

**de bouclement de la loi 10717 ouvrant un crédit de programme de 330 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi 10717 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 330 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	330 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>150 630 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>179 370 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10717 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 330 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destinés à divers investissements liés à la chancellerie d'Etat. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	330 000 F
– Dépenses brutes réelles	150 630 F
<b>Non dépensé</b>	<b>179 370 F</b>

### **2. Description générale du crédit de renouvellement**

#### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Le présent crédit de renouvellement était destiné à assurer le remplacement des éléments mobiliers les plus anciens afin de maintenir un niveau global de qualité et d'adéquation des infrastructures aux besoins des collaborateurs de la chancellerie. Par ailleurs et compte tenu de la réorganisation des départements,

il a également permis, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, de renouveler les équipements de certains services qui ont rejoint le département présidentiel.

## 2.2. Rappel du périmètre

Les principales dépenses liées à ce crédit de renouvellement durant cette période ont été le renouvellement du lecteur-reproducteur de microfilm du service des Archives d'Etat ainsi que l'acquisition d'un rayonnage mobile permettant l'archivage des documents de la chancellerie et plus particulièrement ceux du Conseil d'Etat.

Le remplacement des places de travail les plus anciennes de la chancellerie ainsi que l'acquisition de mobilier complémentaire nécessaire au bon fonctionnement des services s'est poursuivi durant ce crédit de renouvellement.

Par souci d'économie, il faut préciser encore que les tranches annuelles 2013 et 2014 ont été diminuées de 25% par le Conseil d'Etat.

## 3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>330 000</b>
Dépenses	16 012	43 341	32 780	51 618	6 880	<b>150 630</b>
<b>Non dépensé</b>						<b>179 370</b>

La finalité des investissements de ce crédit de renouvellement est de mettre à disposition des collaborateurs/trices de la chancellerie, des outils de travail permettant d'effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>330 000</b>
5060	16 012	43 341	32 780	51 618	6 880	<b>150 630</b>
<b>Non dépensé</b>						<b>179 370</b>

– Nature 5060 : Biens meubles

#### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique O « Autorités et gouvernance ».

##### *4.1. Politique publique "O – Autorité et gouvernance"*

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>330 000</b>
Dépenses	16 012	43 341	32 780	51 618	6 880	<b>150 630</b>
<b>Non dépensé</b>						<b>179 370</b>

La principale raison du non dépensé de 179 370 F provient essentiellement de la décision du Conseil d'Etat de renoncer, par souci d'économie, à renouveler ses véhicules officiels, alors que ce renouvellement était prévu dans l'enveloppe de 330 000 F alloués. Il est à préciser que ce renouvellement ne pourra se faire au mieux qu'à partir de 2020 (cette dépense n'étant pas prévue dans le crédit de renouvellement 2015-2019, suite à un amendement de la commission des travaux).

#### **5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipement (mobilier, machine).

Il présente un non dépensé total de 179 370 F, soit 54 % du crédit voté.



### 5.1. Equipements

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>330 000</b>
Dépenses	16 012	43 341	32 780	51 618	6 880	<b>150 630</b>
<b>Non dépensé</b>						<b>179 370</b>

Ce crédit de renouvellement a permis de renouveler sur 4 ans les équipements détaillés au point 2.2 du présent projet de loi.

### 6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe :*

*Préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département Présidentiel.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 10717 ouvrant un crédit global de 330 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements de renouvellement liés à la chancellerie d'Etat.
- ♦ Financement :  
Pour un montant total voté de 330'000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 150'630 F. Un non dépensé de 179'370 F est à constater
- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :
  - oui    non   Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).
  - oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé
  - oui    non   Autre(s) remarque(s)

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 13.01.2016

Signature du responsable financier :

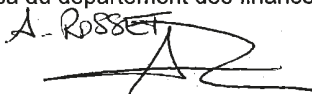
## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 13.01.2016

Visa du département des finances :

A. ROSSET  


N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 16 décembre 2015.

---

**PL 11815****Projet de loi**

**de bouclement de la loi 10718 ouvrant un crédit de programme de 2 570 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des finances**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi 10718 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 2 570 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des finances se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	2 570 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>1 925 593 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>644 407 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN  
GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10718 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 2 570 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destinés à divers investissements liés au département des finances. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	2 570 000 F
– Dépenses brutes réelles	1 925 593 F
<b>Non dépensé</b>	<b>644 407 F</b>

### **2. Description générale du crédit de renouvellement**

#### **2.1. Rappel du but et objectifs de la loi**

Le présent crédit de renouvellement traitait de la partie des investissements du département des finances (DF). Il avait pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève, à savoir le renouvellement et le remplacement d'immobilisations groupées du

domaine de la logistique, essentiellement des mobiliers et équipements de places de travail (hors informatique) et d'espaces communs (salles de réunion, rangements divers, salles d'attente, guichets, cafétérias).

Aucune subvention n'était attendue pour ce crédit de renouvellement.

## ***2.2. Rappel du périmètre***

Ce crédit de renouvellement concernait les immobilisations groupées suivantes : mobilier, appareils et machines, matériel audiovisuel, véhicules non spécialisés.

Ce crédit de renouvellement concernait initialement uniquement le département des finances. Il était attribué à quatre politiques publiques.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a rejoint le département présidentiel en 2014 et l'office des bâtiments (OBA) a été rattaché au département des finances au même moment. Cependant, les budgets n'ont pas été modifiés et les anciens départements de rattachement ont continué à financer les dépenses d'investissement de ces entités durant l'année 2014.

La décision du Conseil d'Etat de réduire les tranches budgétaires 2013 et 2014 a limité le renouvellement des mobiliers pour le département.

## ***2.3. Atteintes des objectifs***

L'enveloppe globale du crédit de renouvellement DF, y compris les réductions budgétaires demandées par le Conseil d'Etat en cours de législature, a été respectée.

Le large renouvellement projeté des mobiliers de l'administration fiscale cantonale (AFC) n'a été que partiellement effectué pour cause de non-exécution de certaines transformations de bâtiments planifiées. Ces annulations de travaux ont été décidées par l'OBA pour des raisons essentiellement liées à des surcoûts inattendus détectés lors des phases de planification détaillées des chantiers. Les retards d'investissements ont été partiellement compensés au niveau départemental par le renouvellement complet du mobilier de l'office des faillites (OF) accompagnant son déménagement et le renforcement de l'office des poursuites (OP) en équipements de sécurité pour sa caisse publique.

### 3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					<b>Cumul</b>
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						2 570 000
Dépenses	252 568	691 146	569 738	318 886	93 254	1 925 593
<b>Non dépassement</b>						644 407

#### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					<b>Cumul</b>
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						2 570 000
5061	252 568	691 146	569 738	318 886	93 254	1 925 593
<b>Non dépassement</b>						644 407

- Nature 5061: Mobilier, équipement, véhicules

### 4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- H Sécurité et population;
- M Finance et impôts;
- O Autorités et gouvernance;
- P Etats-majors et prestations de moyens.

#### 4.1. Politique publique « H – Sécurité et population »

<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>571'000</b>
Dépenses	47 756	526 118	294 909	132 320	80 495	<b>1 081 598</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-510 598</b>

Les investissements inscrits dans le crédit de renouvellement de la politique publique H du DF concernent l'office des poursuites et l'office des faillites.

La principale action touchant l'office des faillites a été l'acquisition de nouveaux mobiliers dans le cadre de son déménagement depuis ses anciens locaux situés à la rue de la Marbrerie vers de nouveaux locaux situés à la route de Chêne et à Satigny (salle des ventes).

Le renouvellement du mobilier initialement prévu, estimé à 400 000 F, n'était que partiel puisque l'office devait rester dans ses anciens locaux, une fois ceux-ci rénovés. Cette rénovation n'a finalement pas eu lieu puisque ces locaux se situent dans le secteur PAV. Le déménagement complet de l'office a rendu nécessaire l'achat de mobiliers complémentaires, en particulier pour la nouvelle salle des ventes. Le coût final de l'opération s'élève à environ 600 000 F.

Les principales actions touchant l'office des poursuites ont été le remplacement de mobiliers existants obsolètes ainsi que la mise en place de caisses automatiques auto protégées. Ce dernier achat, d'un montant d'environ 300 000 F, a permis de remplacer d'anciennes caisses enregistreuses par des modèles plus conformes aux normes bancaires actuelles, ces caisses automatiques étant capables de recevoir et de délivrer des espèces (billets et monnaies) de manière sécurisée ainsi que d'en effectuer la comptabilisation. Cette action nécessaire n'avait pas été planifiée dans ce crédit de renouvellement.



#### 4.2. Politique publique « M – Finance et impôts »

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>1'206'000</b>
Dépenses	81'828	118'472	69'837	109'182	8'121	<b>387'441</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>818'559</b>

Les investissements inscrits dans le crédit de renouvellement de la politique publique M du DF concernent l'administration fiscale cantonale (AFC).

Les principales actions touchant l'AFC ont été le remplacement partiel de mobiliers existants obsolètes dans l'ensemble des services et le réaménagement partiel des locaux du service de numérisation des déclarations fiscales. La quasi-totalité des lampadaires halogènes ont pu être remplacés par des modèles à économie d'énergie. De même, la grande majorité des chaises de travail des collaborateurs AFC a été renouvelée ainsi que nombre de bureaux obsolètes. D'autres actions planifiées, notamment l'aménagement de nouveaux guichets et le réaménagement de certains locaux n'ont pas pu être réalisées.

#### 4.3. Politique publique « O- Autorités et gouvernance »

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>78 000</b>
Dépenses	21 557	17 620	8 425	3 178	992	<b>51 773</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>26 227</b>

Les investissements inscrits dans le crédit de renouvellement de la politique publique O du DF concernent le service de l'audit interne (SAI, ex inspection cantonale des finances) et l'office cantonal de la statistique (OCSTAT).

La principale action touchant le SAI et l'OCSTAT a été le remplacement de mobiliers existants obsolètes.



## 6. Conclusion

Le crédit de renouvellement a été utilisé pour fournir aux directions générales et offices du DF les mobiliers et équipements qui lui étaient nécessaires. A savoir, pour l'essentiel :

- réaliser le renouvellement partiel des mobiliers de l'AFC ainsi que l'équipement de nouvelles surfaces de travail;
- pourvoir l'OF d'un mobilier neuf dans de nouveaux locaux;
- fournir à l'OP des équipements de sécurité et d'automatisation pour leur caisse publique;
- pourvoir la DOSI d'un mobilier neuf dans de nouveaux locaux.

Le montant des crédits disponibles a été fortement réduit en cours de législature et certains projets ont dû être modifiés, mais les objectifs essentiels et le cadre budgétaire ont été respectés.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des finances (DF).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10718 ouvrant un crédit global de 2'570'000 F, pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements de renouvellement liés au département des finances.

- ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 2'570'000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 1'925'593 F. Il en résulte un non dépensé de 644'407 F, principalement dû aux mesures d'économie appliquées dans le cadre des budgets 2013 et 2014 de l'Etat.

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s).

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

17.12.2015

Signature du responsable financier :

## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 20/12/2015

Visa du département des finances :

A. ROSET



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 14 décembre 2015.

---

**PL 11816****Projet de loi**

**de bouclage de la loi 10719 ouvrant un crédit de programme de 51 302 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Bouclage**

Le bouclage de la loi 10719 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 51 302 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	51 302 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>36 816 373 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>14 485 627 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10719 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 51 302 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destinés à divers investissements liés au département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	51 302 000 F
– Dépenses brutes réelles	36 816 373 F
<b>Non dépensé</b>	<b>14 485 627 F</b>

### **2. Description générale du crédit de renouvellement**

#### **2.1. Rappel du but et objectifs de la loi**

Le crédit de renouvellement pour les exercices 2011 à 2014 s'élève à 51 302 000 F.

Les investissements liés contenus concernent :

- les dépenses servant au remplacement ou au renouvellement d'un objet déjà existant sans en modifier la fonctionnalité et la nature (*crédit de renouvellement*);
- dans une mesure raisonnable et restreinte le renouvellement par l'adaptation, la transformation et l'extension d'actifs existants en raison des nécessités et contraintes de l'administration et des prestations publiques (*crédit pour des projets d'extensions limitées*).
- les dépenses relatives au Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) pour l'acquisition d'œuvres mobiles et intégrées.

## **2.2. Rappel du périmètre**

Le crédit de renouvellement présenté en 3 volets devait servir notamment à :

### *Renouvellement*

Couvrir le renouvellement des équipements pédagogiques des centres de formation professionnelle (Construction, Technique, Natures et environnement, Arts appliqués, Santé et social et Commerce).

Adapter le mobilier scolaire et les équipements pédagogiques de manière progressive dans les bâtiments du Collège de Genève.

Renouveler le matériel du parc médias (matériel audio-visuel, logiciels pédagogique,...) devenu obsolète en fonction de l'évolution technologique.

Renouveler l'équipement des cafétérias dans les établissements de l'ESII.

### *Extensions limitées*

Remettre à niveau les équipements de différents cycles d'orientation qui devaient subir des rénovations (CO de la Florence, de Budé et du Marais).

Absorber l'augmentation des effectifs d'élèves à l'ESII, accompagner les travaux de rénovation de bâtiments et adapter les équipements afin de respecter les normes de sécurité (stockage de produits chimiques, traitement des déchets spéciaux,..).

Adapter le mobilier des écoles du cycle d'orientation et de l'ESII aux nouveaux équipements informatiques.

Etendre la capacité d'accueil de l'enseignement spécialisé et effectuer des réaménagements au service de protection des mineurs.



### *Fonds cantonal d'art contemporain*

Effectuer des commandes d'œuvres conçues en rapport aux édifices et espaces publics, aux sites et paysages ainsi qu'enrichir la collection d'art de l'Etat en œuvres mobiles d'art moderne ou contemporain.

#### **2.3. Atteintes des objectifs**

Nous présentons un non dépensé de 14,5 millions, soit 28% du crédit voté. Ce non dépensé découle des décisions du Conseil d'Etat sur les autorisations de dépenses concernant les crédits de renouvellements pour les exercices 2013 et 2014.

En effet, selon décision du Conseil d'Etat, le budget annuel des investissements 2013 et 2014 a été plafonné à un maximum de 700 millions bruts pour l'Etat de Genève.

Dans les arbitrages du Conseil d'Etat afin de respecter cette cible, il a été décidé de réduire de 25% les enveloppes des crédits de renouvellement 2013 et 2014.

Par ailleurs, le disponible à fin 2012 n'a pas pu être reporté sur les exercices suivants.

### **3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>51 302 000</b>
Dépenses	7 307 179	11 693 717	9 240 319	7 995 355	579 803	<b>36 816 373</b>
<b>Non dépensement</b>						<b>14 485 627</b>

### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						<b>51 302 000</b>
5060	7 196 840	10 686 329	8 538 445	7 035 084	528 086	<b>33 984 784</b>
5090	80 945	705 943	460 819	952 919	51 717	<b>2 252 344</b>
5200	29 394	301 444	241 055	7 352	0	<b>579 245</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>14 485 627</b>

- 5060 : biens meubles
- 5090 : autres immobilisations corporelles
- 5200 : logiciels

### 4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- A Formation;
- N Culture, sport et loisirs;
- P Etats-majors et prestations de moyens;

#### 4.1. Politique publique « A – Formation »

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						<b>44 905 000</b>
Dépenses	6 934 598	10 198 550	8 076 952	5 748 902	488 058	<b>31 447 061</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>13 457 939</b>

La part du crédit de renouvellement relative à la politique « A – Formation » représente 88% du crédit voté. Au final, les dépenses réalisées sur cette

politique publique sont à hauteur de 85% des dépenses totales. On constate un non dépensé de 13,5 millions, soit 30% du crédit relatif à la politique « A – Formation », et 93% du non dépensé global.

#### 4.2. Politique publique « N – Culture, sport et loisirs »

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>3 912 000</b>
Dépenses	125 549	818 059	651 365	1 756 642	81 711	<b>3 433 326</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>478 674</b>

La part du crédit de renouvellement relative à la politique "N-Culture, sport et loisirs" représente 7% du crédit voté. On constate un non dépensé de 0.5 millions, soit 12% du crédit relatif à la politique " N-Culture, sport et loisirs". Ce qui représente 3% du non dépensé global.

#### 4.3. Politique publique « P – Etats-majors et prestations de moyens »

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>2 485 000</b>
Dépenses	247 032	677 108	512 001	489 810	10 034	<b>1 935 986</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>549 014</b>

La part du crédit de renouvellement relative à la politique « P – Etats-majors et prestations de moyens » représente 5% du crédit voté. On constate un non dépensé de 0,5 million, soit 22% du crédit relatif à la politique « P – Etats-majors et prestations de moyens ». Ce qui représente 4% du non dépensé global.

## 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipements, du parc médias (audiovisuel, logiciels pédagogiques, ...), de mobilier, des véhicules et des œuvres d'art.

Le département présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 14,5 millions, soit 28% du crédit voté.

<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>51 302 000</b>
Equipements	3 886 510	6 676 317	4 470 810	3 752 869	145 160	<b>18 931 667</b>
Mobilier	2 641 576	3 186 579	2 985 783	1 631 495	178 931	<b>10 624 365</b>
Parc médias (audiovisuel, logiciels pédag,...)	399 309	879 409	741 944	611 948	17 914	<b>2 650 524</b>
Véhicules	298 839	245 468	404 604	242 400	156 087	<b>1 347 398</b>
Œuvres d'art	80 945	705 943	637 178	1 756 642	81 711	<b>3 262 420</b>
<b>Non dépensement</b>						<b>14 485 627</b>

### 5.1 Renouvellement

#### *Equipement et mobilier*

Le renouvellement d'équipements pédagogiques est le poste le plus important dans cette typologie d'investissements. Il concerne notamment le renouvellement des équipements des ateliers de formation professionnelle à l'ESII (construction, technique, nature et environnement, arts appliqués, santé et social, et commerce).

Par ailleurs, on y retrouve le renouvellement et l'extension du parc des écoles primaire en machines à coudre et en fours à céramique pour la mise en œuvre du plan d'étude romand.

L'acquisition d'équipement administratif et de mobilier suite au déménagement dans le bâtiment administratif Onex-Jardins des directions générales de l'enseignement obligatoire et de l'ESII est également imputée sur cette typologie d'investissements.

Enfin le remplacement progressif du matériel des cuisines et cafétérias des établissements de l'ESII est également imputé dans cette typologie d'investissement. Globalement les objectifs de renouvellement du matériel des cuisines et cafétérias ont été atteints.

Les montants dépensés ont permis de renouveler le mobilier de 5 cafétérias, d'acheter des machines à laver la vaisselle professionnelles pour 9 laveries et des équipements de production pour 11 établissements.

Les flux de distribution ont été améliorés par l'acquisition de matériel mobile et la transformation de 6 selfs de distribution.

Le remplacement du matériel vétuste et/ou non conforme aux normes d'hygiène a touché l'ensemble des cafétérias de l'ESII.

### *Parc médias (audiovisuel, logiciels pédagogiques, etc...)*

Les objectifs initiaux dans le cadre du renouvellement du parc médias du département ont été réalisés à l'exception du remplacement des projecteurs diés et des téléviseurs par des beamers/boosters dans les écoles primaires (choix de la solution non abouti). Notamment :

- le remplacement d'appareils audiovisuels obsolète ou en panne (non réparable), dépendant des évènements qui se produisent dans les établissements scolaires, a pu être réalisé en totalité;
- une première tranche d'équipements prévus dans le cadre du projet de remplacement des projecteurs diés et des téléviseurs par des beamers/boosters dans les écoles primaires;
- le déploiement du volet audiovisuel d'une solution de tableaux numériques dans les nouvelles écoles primaires ou dans les écoles primaires en rénovation;
- la « mise à jour » d'équipement audiovisuel d'aulas et de salles de conférence (CO-Colombières, CO-Florence, CO-Gradelle, Collège de Candolle, Collège Claparède, Collège Sismondi);
- l'acquisition de matériel audiovisuel divers (beamers, micro-casques, amplificateurs, sono-portables, caméras et appareils de photos, lecteurs CD/DVD) pour répondre aux besoins de l'ensemble des écoles (EP / CO / ESII) et d'autres entités du DIP;
- diverses acquisitions pour alimenter le fond documentaire du SEM documentation.

## *Véhicules*

Différents véhicules ont été acquis sur la période 2011-2014, notamment pour les centres médico-pédagogiques de l'office médico-pédagogique et à l'office de l'enfance et de la jeunesse. Parmi les véhicules spéciaux, la clinique dentaire de la jeunesse s'est dotée d'un nouveau cabinet dentaire ambulancier et 2 autocars ont été acquis pour la cellule transport du service des loisirs pour l'organisation des différents transports des classes des écoles du canton.

## *Œuvres d'art (Fonds cantonal d'art contemporain)*

La typologie œuvres d'art concerne les acquisitions du Fonds cantonal d'art contemporain d'œuvres intégrées aux édifices et espaces publics, aux sites et paysages ainsi que les acquisitions d'œuvres mobiles, conformément à la loi relative au Fonds cantonal d'art contemporain (LFCAC – C 3 09).

L'attribution annuelle au Fonds cantonal d'art contemporain a permis comme prévu d'enrichir la collection du canton par l'acquisition de 64 nouvelles pièces réalisées par des artistes genevois ou ayant un lien fort avec Genève.

Au niveau de la commande publique, l'opération conjointe avec la Ville de Genève « Néons phase IV » s'est achevée avec deux nouvelles installations lumineuses sur la plaine de Plainpalais. Trois interventions artistiques financées conjointement par les communes de Lancy, Onex, Confignon, Bernex, ainsi que par des privés ont pu être réalisées : Trames de Silvie Defraoui, The Wise de Ugo Rondinone et Les jeux sont faits de Eric Hattan.

Des retards ont été enregistrés au niveau de la commande publique, notamment dans la réalisation des projets en cours au vu de difficultés techniques et logistiques (projets Cornavin et Bernex).

## **5.2 Extensions limitées (Équipement, mobilier et parc médias)**

### *CO de Budé, du Marais et CO de Montbrillant*

Le projet de rénovation du bâtiment du Marais n'a pas débuté.

Par ailleurs, pour le collège de Budé, les travaux sur le bâtiment ont été rééchelonnés. Les dépenses concernent l'achat de mobilier (pupitres, chaises d'élèves, armoires, bureaux de maîtres, etc.), la rénovation de la médiathèque, de la bibliothèque et du local d'accueil, du matériel de biologie et un système de rayonnement.

La rénovation du CO de Budé a entraîné une augmentation de l'effectif du CO de Montbrillant. Ceci a nécessité l'équipement de classes supplémentaires

concernant le matériel pédagogique (chaises et pupitres ainsi que des gradins télescopiques).

#### *CO Florence*

Le projet de rénovation du CO de la Florence a débuté avec le crédit de renouvellement 2008-2010 (L 10132). Les dépenses concernent l'équipement pédagogique, l'achat de mobilier et de matériel divers (classe atelier, salle informatique, ordinaire, science, meuble pour uniboard), du matériel de gymnastique, du matériel optique (microscopes et caméras oculaires) et des casiers pour les élèves.

#### *CO Golette*

Le projet a permis la transformation-rénovation de l'économat (relocalisation au sein du bâtiment), la rénovation complète de la salle du cours d'alimentation ainsi que la rénovation de l'aula.

#### *Augmentation des effectifs d'élèves à l'ESII*

Les effectifs de l'Enseignement secondaire II (ESII) à fin 2010 se montaient à 22 513 et à 23 976 élèves et apprenti-e-s à fin 2014, soit une augmentation de près de 1 500 élèves, ce qui correspond à l'équivalent d'un gros bâtiment de l'ESII. Pour accueillir ces élèves supplémentaires, il a fallu ajuster les équipements (mobilier et équipements pédagogiques).

#### *Rénovation bâtiments ESII*

Différentes rénovation de bâtiments de l'ESII prévues n'ont pas eu lieu, et le crédit de renouvellement des équipements et du mobilier en relation avec ces rénovations n'a pas été dépensé.

#### *Aménagement aula Collège de Saussure*

La rénovation de l'aula du Collège de Saussure n'a pas eu lieu. Ce crédit de renouvellement d'équipement y relatif n'a donc pas été utilisé.

#### *Sécurité/Qualité ESII*

Des travaux de mise aux normes de sécurité ont été effectués au Centre de formation professionnelle nature et environnement (CFPNE), ce qui a nécessité l'acquisition d'équipements. Par ailleurs, d'importants travaux de mise aux normes de différents laboratoires de sciences expérimentales (principalement de chimie) ont été conduits pendant cette période, ce qui a nécessité l'acquisition d'armoires sécurisées pour produits chimiques et, parfois, l'acquisition de chapelles mobiles. De plus, des plans d'évacuation ont été réalisés et quelques défibrillateurs ont été acquis.

*Adaptation des centres de formation professionnelle (CFP) aux ordonnances fédérales*

Les formations professionnelles suivent les révisions des ordonnances fédérales en matière de formation. Sur la période concernée par ce crédit, ce sont principalement le CFP Arts appliqués et les cours inter-entreprises qui ont acquis divers équipements pédagogiques dans ce domaine. Il est à noter que le projet de créer une infrastructure pour des « techniciens en salle d'opération » a été abandonné.

#### *Suppression mixité Nicolas-Bouvier*

La suppression de la filière gymnasiale dans le bâtiment redevenu Ecole de commerce Nicolas-Bouvier a permis de libérer certains locaux (notamment liés aux sciences) qui ont été adaptés à l'enseignement de la filière commerciale.

#### *Informatisation des écoles*

Ce projet a permis d'équiper une partie des salles d'enseignement au cycle d'orientation et à l'ESII de projecteurs de données et de chariots lorsqu'il n'était pas possible de les fixer au plafond et de licences informatiques pour des logiciels permettant l'enseignement des langues en remplacement des labos de langues.

#### *Institutions OMP*

L'extension de la durée d'accueil du foyer de l'office médico-pédagogique a été réalisée et des équipements ont été acquis dans le cadre de son déménagement du site de Mancy à Pré-Lauret. Par ailleurs, l'OMP a ouvert une structure pour enfants autistes en âge du secondaire II. Enfin différents équipements ont été acquis dans le cadre de l'extension des différents dispositifs d'intégration dans l'enseignement ordinaire.

#### *Réaménagement locaux SPMi*

Avec l'annonce du déménagement du SPMi dans de nouveaux locaux, l'aménagement d'un espace d'accueil des mineurs suivis et d'un lieu d'attente pour les visiteurs a été stoppé.

## **6. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

#### Annexe :

#### *Préavis financier*





REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 10719 ouvrant un crédit global de 51 302 000 F, pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements de renouvellement liés au département de l'instruction publique, de la culture et du sport.
- ♦ Financement :  
Pour un montant total voté de 51 302 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 36 816 373 F. Un non dépensé de 14 485 627 F est à constater.

#### ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s)

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

12/12/2015

Signature du responsable financier :

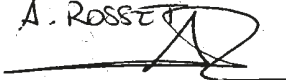
## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 22/12/2015

Visa du département des finances :

A. ROSSET  


N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 11 décembre 2015.

---

**PL 11817****Projet de loi****de boucllement de la loi 10720 ouvrant un crédit de programme de 21 993 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la HES-SO Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10720 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 21 993 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la HES-SO Genève se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	21 993 000 F
– Dépenses brutes réelles	18 384 941 F
<b>Non dépensé</b>	<b>3 608 059 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figuraient au bilan de la HES-SO Genève. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10720 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 21 993 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements liés de la HES-SO Genève. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	21 993 000 F
– Dépenses brutes réelles	18 384 941 F
<b>Non dépensé</b>	<b>3 608 059 F</b>

### **2. Description générale du crédit de renouvellement**

#### **2.1. Rappel du but et objectifs de la loi**

Permettre le renouvellement des équipements de la HES-SO Genève qui ne sont pas couverts par les forfaits étudiants pour charges courantes afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES), du 6 octobre 1995. Ses missions qui sont :

- l'enseignement de base (bachelor et master),
- la formation continue,
- la recherche appliquée et le développement, les prestations de services,
- les relations nationales et internationales.

## ***2.2. Rappel du périmètre***

Le présent crédit de renouvellement a permis de couvrir une grande partie des besoins en matière de renouvellements en matériels informatiques et en équipements (appareils et instruments scientifiques, machines et outillages, matériels audio-visuels, mobilier, ou encore en véhicules, etc.) de la direction générale de la HES-SO Genève ainsi que de ses six écoles que sont :

- la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA),
- la Haute école de gestion (HEG),
- la Haute école d'art et de design (HEAD),
- la Haute école de santé (HEDS),
- La Haute école de travail social (HETS),
- La Fondation de la Haute école de musique (HEM).

On notera également les coupes budgétaires appliquées sur les années 2013 et 2014 qui se montaient à 2 032 459 F, respectivement à 1 420 522 F. Au total quelque 3 453 000 F ont ainsi été retranchés au budget initial.

## ***2.3. Atteintes des objectifs***

L'ensemble des objectifs en matière de renouvellements des matériels informatiques et d'équipements ont été atteints, à l'exception notable des achats planifiés qui n'ont pu être effectués suite aux coupes budgétaires susmentionnée au point 2.2). Il n'en demeure pas moins que ce premier crédit de renouvellement alloué à la HES-SO Genève depuis sa création, a permis d'initier les renouvellements de matériel vieillissant, voire obsolète, rendant ainsi l'institution plus compétitive par rapport à ses principaux partenaires néanmoins concurrents.

## **3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>21 993 000</b>
Dépenses	2 243 003	8 617 088	3 471 428	4 060 841	-7 419	<b>18 384 941</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>3 608 059</b>

Le montant négatif relatif à l'année 2015 concerne l'extourne d'une facture payée à double en 2014.

### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>21 993 000</b>
5640	2 243 003	8 617 088	3 471 428	4 060 841	-7 419	<b>18 384 941</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>3 608 059</b>

– Nature 5640 : Subventions d'investissement aux entreprises publiques

## **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique suivante:

– A Formation;

#### 4.1. Politique publique « A – Formation »

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>21 993 000</b>
Dépenses	2 243 003	8 617 088	3 471 428	4 060 841	-7 419	<b>18 384 941</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>3 608 059</b>

La HES-SO Genève présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 3,6 millions, soit 16% du crédit voté.

Le montant de 3.6 millions évoqué ci-dessus se compose de 3,45 millions relatifs aux coupes budgétaires des années 2013 et 2014, le solde de près de 150 000 F correspondant aux économies complémentaires réalisées.

#### 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les types d'investissements suivants :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>21 993 000</b>
Informatique	586 579	1 373 033	913 373	1 128 393		<b>4 001 378</b>
Equipement	1 656 424	7 244 055	2 558 055	2 280 093	-7 419	<b>13 731 208</b>
Audio-visuel				246 456		<b>246 456</b>
Mobilier				384 335		<b>384 335</b>
Véhicules				21 564		<b>21 564</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>3 608 059</b>

#### *Matériels informatiques*

Au niveau informatique, nombre de salles de cours informatisées mais aussi de laboratoires informatiques, d'ordinateurs du personnel et d'imprimantes (y compris 3D) ont pu être renouvelés. Ces mises à jour sont très importantes, tant pour l'enseignement de base (bachelor et master), la

formation continue que pour les prestations de service ou encore la recherche appliquée et le développement.

La couverture wifi a été développée et améliorée dans l'ensemble des locaux.

Par ailleurs, la HES-SO Genève a modernisé et développé ses deux centres de données situés sur les sites de l'HEPIA et de la HEG. La sécurité a ainsi clairement été renforcée.

*Equipements (appareils et instruments scientifiques, machines et outillages, matériels audio-visuels, mobilier, véhicules, etc.)*

En termes d'équipements, la HES-SO Genève a pu notamment :

- financer le développement dans le domaine des sciences de la vie de chambres de culture (500 000 F) qui ont été employées dans le cadre de travaux de bachelor et du module interdisciplinaire de la filière agronomie mais aussi des projets de recherche et des prestations de service de plusieurs professeurs. Ces équipements ont en outre permis de tisser des liens importants avec d'autres laboratoires des filières vertes (pathogènes, écologie végétale appliquée, agro-écologie et systèmes horticoles), qui ont également bénéficié de renouvellement de matériel scientifique pour près de 100 000 F;
- remplacer dans le domaine des technologies industrielles de nombreux équipements avec notamment l'acquisition d'un microscope à fluorescence (200 000 F), la mise en place d'un laser Femtosec et de ses accessoires (150 000 F), l'achat de deux robots (130 000 F) ou encore d'une imprimante 3D (80 000 F);
- acquérir dans le domaine informatique et télécommunications du matériel de prototypage pour le montage de circuits imprimés (95 000 F) ou encore des analyseurs de signaux et des oscilloscopes (130 000 F);
- financer l'acquisition d'un drone (30 000 F) nécessaire à la réalisation de relevés topographiques dans le domaine de l'urbanisme pour son département de construction et d'environnement;
- permettre, suite à la dissociation en 2009 de la HEM et du conservatoire de musique de Genève (CMG), de débiter un processus de remplacement d'instruments obsolètes et d'adaptation progressive du parc instrumental à un enseignement musical de niveau HES pour un montant total de près de 1 million de F;
- renouveler les équipements des studios cinéma, photographie et des ateliers bois et métal de la HEAD. Procéder à l'acquisition de divers matériels et



machines pour ses filières (table de découpe automatique, laser de marquage, machines à coudre, établis de travail, fraiseuse CNC, imprimantes 3D, machines d'impression sérigraphie, presses pour gravures, etc.);

- équiper quatre salles de cours de la HEDS pour ses ateliers pratiques (équipement de chambres médicalisées de trois à cinq lits);
- mettre à jour et remplacer en partie les équipements audio-visuels de l'ensemble de ses écoles, tels que par exemple les projecteurs vidéo, les éclairages, les lecteurs multimédia, les enregistreurs et autres graveurs. Permettre l'adaptation des moyens audio-visuels aux nouvelles technologies, avec par exemple, l'achat de tableaux interactifs, d'écrans électriques ou encore de murs tactiles interactifs;
- outre le renouvellement du mobilier classique (tables, pupitres, chaises, armoires), adapter certaines salles de cours aux enseignements de type universitaire (mobilier pour petits auditorios de 60 à 80 places, chaises avec tablettes d'écriture rabattables, etc.);
- enfin, la HEM a pu acquérir un petit camion pour le transport de ses instruments de musique en remplacement de celui qui était mis à disposition par le CMG. Les autres écoles ont pu remplacer leurs véhicules vieillissants.

## **6. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10720 ouvrant un crédit de programme de 21 993 000 F, pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements liés de la HES-SO Genève.
- ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 21 993 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 18 384 941 F. Un non dépensé de 3 608 059 F est à constater

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s) :

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 17/12/2015

Signature du responsable financier :

P. T. Cassat  
*(Signature)*

## 2. Approbation / Avis du département des finances

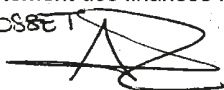
oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 22/12/2015

Visa du département des finances :

A. ROSSET



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 11 décembre 2015

---

**PL 11818****Projet de loi****de bouclement de la loi 10721 ouvrant un crédit de programme de 75 312 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Université de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi 10721 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 75 312 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Université de Genève se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	75 312 000 F
– Dépenses brutes réelles	63 134 617 F
<b>Non dépensé</b>	<b>12 177 383 F</b>

**Art. 2      Subvention à recevoir**

Les subventions fédérales, non prévues dans la loi 10721, sont de 898 344 F.

**Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

La loi 10721 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit d'investissement de 75 312 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à financer l'acquisition de biens d'investissement nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Université de Genève. Le montant inscrit dans le descriptif juridique correspondait à la somme des besoins nets de l'Université en matière de renouvellement de ses équipements dans la mesure où cette dernière devenait le bénéficiaire direct des subventions fédérales. Proposé par le Conseil d'Etat, ce dispositif avait l'objectif de maximiser le potentiel de subventionnement fédéral en offrant la possibilité à l'Université de compléter le financement à sa disposition et à l'Etat de Genève de réduire son engagement. Dans cet esprit, le montant inscrit dans le dispositif juridique a été évalué en partant des besoins bruts reconnus par le Conseil d'Etat diminués des recettes fédérales attendues selon une estimation réalisée par l'Université de Genève.

La loi avait pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Université de Genève. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Enfin, le montant du dispositif juridique était contraignant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était qu'indicative.

Au cours de la période 2011 à 2014, le Conseil d'Etat a pris plusieurs décisions ultérieures qui ont influencé la mise en œuvre de la loi.

En 2012, dans le cadre des mesures d'économies adoptées par le Conseil d'Etat, les tranches 2013 et 2014 de la loi 10721 ont été réduites de 25%, ainsi que le solde non utilisé de l'année 2012. Cette économie représente un gel du budget à disposition d'un montant de 9 910 000 F.

En 2013, le Conseil d'Etat réduisait de 650 000 F le montant disponible du crédit de renouvellement de l'Université pour l'acquisition d'équipements en faveur du Centre interprofessionnel de simulation, entité dans laquelle les Hautes Écoles spécialisées et l'Université collaborent. Cette réduction traduisait le choix du Conseil d'Etat de faire porter aux institutions concernées le financement des équipements. Dans la mesure où ces équipements ont été acquis grâce à un subside de la Fondation Wilsdorf, l'Université a entrepris des démarches auprès du département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour récupérer ce budget sur la tranche 2014.

Enfin, en 2014, un accord entre l'Université et le département des finances (office des bâtiments de l'Etat, ci-après : OBA) a été conclu et a obtenu l'aval de la commission des travaux du Grand Conseil. Cet accord portait sur un gel budgétaire d'un volume de dépenses de 2 000 000 F du crédit de renouvellement en faveur de l'Université de Genève et permettait à l'OBA, qui ne disposait plus des moyens nécessaires, d'entreprendre des travaux urgents d'entretien et d'aménagement dans les bâtiments universitaires.

Conformément aux instructions du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, les engagements formalisés par un bon de commande ferme passé jusqu'en novembre 2014 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin 2015.

En résumé, le crédit de renouvellement 2011-2014 couvrant les exercices 2011 à 2015 de l'Université se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	75 312 000 F
– Dépenses brutes réelles	63 134 617 F
<b>Non dépensé</b>	<b>12 177 383 F</b>

## 2. Description générale du crédit de renouvellement

### 2.1. Rappel du but et objectifs de la loi

La loi visait à répondre aux trois objectifs suivants :

- participer au maintien du parc des équipements de l'Université dans un état performant et actualisé en fonction de l'évolution technique.
- adapter les locaux de l'Université aux exigences de ses activités.
- accroître de manière limitée le parc des équipements de l'Université.

## 2.2. Rappel du périmètre

Les équipements de l'Université dont la valeur est portée à son bilan concernent les biens corporels, à l'exclusion des bâtiments, et incorporels utilisés couramment dans sa mission d'enseignement, de recherche et de service à la cité.

## 2.3. Atteintes des objectifs

Ces objectifs ont été entièrement atteints; l'Université de Genève peut en effet se targuer d'être en possession d'outils performants contribuant à la placer en situation compétitive, à contribuer à son rayonnement et être dès lors l'ambassadeur de Genève au niveau international.

## 3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					Cumul
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						75 312 000
Dépenses	14 652 554	21 137 119	13 463 508	13 387 919	493 517	63 134 617
<b>Non dépassement</b>						12 177 383

Recettes attendues						0
Recettes	0	898 344	0	0	0	898 344
<b>Non dépassement</b>						898 344

### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>75 312 000</b>
5640	14 652 554	21 137 119	13 463 508	13 387 919	493 517	<b>63 134 617</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>12 177 383</b>

- Nature 5640 : Subventions d'investissement aux entreprises publiques.

### **3.2. Recettes**

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Recettes attendues						<b>0</b>
6300	0	898 344	0	0	0	<b>898 344</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>898 344</b>

- Nature 6300 : subventions de la confédération.

Les subventions fédérales comptabilisées en 2012 concernaient des demandes relatives à des investissements liés à la loi 10142, soit le crédit de renouvellement de l'Université pour la période 2008-2010. Les décomptes fédéraux n'ont été obtenus qu'après la clôture celle-ci.

### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne exclusivement la politique publique « Formation » contribuant aux missions d'enseignement de recherche et de service à la cité.



#### 4.1. Politique publique « A – Formation »

<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>75 312 000</b>
Dépenses	14 652 554	21 137 119	13 463 508	13 387 919	493 517	<b>63 134 617</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>12 177 383</b>

Recettes attendues						<b>0</b>
Recettes	0	898 344	0	0	0	<b>898 344</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>898 344</b>

#### 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend le type d'investissement suivant :

- équipement (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, matériel scientifique, machines et outillage),
- systèmes informatiques.

Le département présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 12 177 383 F, soit 16 % du crédit voté.

Le crédit de renouvellement a servi notamment à :

- participer, pour un montant de 614 140 F, à l'acquisition d'un spectromètre à source plasma et à multi-collection et des instruments s'y rattachant. Cet équipement d'importance nationale est utilisé à la section des sciences de la terre pour l'analyse isotopique. Il permet la datation de certains minéraux et facilite également l'analyse de roches.
- acquérir un équipement de cytométrie de flux d'une valeur de 160 920 F pour l'analyse biologique de cellules ou de particules microscopiques. Sous la responsabilité du service facultaire de la cytométrie de flux au CMU, cet appareil est à la disposition des facultés de médecine et des sciences.
- participer à hauteur de 712 000 F à la plateforme de calcul à haute performance dénommée CADMOS (Center for Advanced Modelling Science, étape 2). Ce centre de calcul, fruit d'une coopération entre l'UNIGE, l'UNIL, l'EPFL, est installé à l'EPFL et est financé par ces trois

institutions. Le système central est composé d'un super-ordinateur IBM BlueGene/Q. Cet équipement, parmi les plus puissants au monde, est utilisé pour la modélisation informatique et le calcul à haute performance.

- financer entièrement, pour un montant de 339 050 F, le cluster « Baobab » qui regroupe des ordinateurs inter-reliés et travaillant simultanément. Ce nouveau serveur de calcul à haute performance est un outil de simulation destiné à l'ensemble de la communauté universitaire genevoise. Il permet une accélération de la vitesse de calcul. Ce cluster se révèle également très utile dans la mécanique des fluides, très gourmande en ressources de calculs, ou encore dans l'étude des propriétés de molécules complexes en chimie et en biochimie.
- contribuer au maintien et à l'extension dans de nouveaux bâtiments occupés par l'Université, comme ceux du Campus Biotech (ancien siège de Merck Serono) ou du bâtiment des Philosophes (ancienne Ecole de Chimie), du réseau wifi pour un montant de 2 139 199 F.
- participer pour un montant de 371 487 F à la mise en place du nouveau système de téléphonie pour l'ensemble de l'Université, en collaboration avec la direction générale des systèmes d'information (DGSI) de l'État de Genève.
- financer le renouvellement de 645 PC pour un montant de 395 523 F. Ces ordinateurs sont répartis dans plusieurs salles d'étude réservées aux étudiants, notamment sur les sites des Bastions, des Sciences, de Uni-Mail, du CMU. Les étudiants bénéficient ainsi directement d'outils informatiques modernes et performants, en libre accès.
- financer, pour un montant de 655 680 F, l'acquisition de mobilier pour le bâtiment des Philosophes, suite à sa rénovation complète. Ce mobilier équipe les salles d'enseignement, les bureaux du personnel, les espaces communs des étudiants, de deux départements de la faculté des lettres ainsi que les espaces dévolus aux bibliothèques de certaines collections de la bibliothèque de l'Université (arabe, arménien, chinois, coréen, grec moderne, japonais et russe).
- contribuer, pour un montant de 103 883 F, à l'achat d'un tour universel à commande numérique utilisé dans l'atelier de mécanique du Département d'astronomie à Sauverny. L'Observatoire de Genève réalise, en effet, plusieurs composants mécaniques qui participent au développement de l'instrumentation au sol et dans l'espace d'équipements sur mesure pour l'astrophysique (télescopes, détecteurs de particules, spectrographe, etc.). Des machines-outils haut de gamme sont nécessaires pour la réalisation de ces pièces complexes de grande précision.

La répartition des dépenses s'est faite ainsi :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>75 312 000</b>
Informatique	3 372 932	7 365 247	4 890 719	1 855 560	58 333	<b>17 542 791</b>
Equipement	11 279 622	13 771 872	8 572 789	9 640 563	278 839	<b>43 543 685</b>
Mobilier	0	0	0	1 415 148	156 345	<b>1 571 493</b>
Bâtiment	0	0	0	476 648	0	<b>476 648</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>12 177 383</b>

## 6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe :*  
*Préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 10721 ouvrant un crédit de programme de 75 312 000 F, pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements liés de l'Université de Genève.
- ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 75 312 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 63 134 617 F. Un non dépensé de 12 177 383 F est à constater

Les subventions fédérales non prévues dans la loi s'élèvent à 898 344 F.

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s)

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 18/12/2015   Signature du responsable financier :

P. Tussat

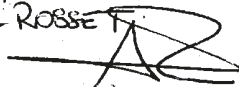
## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 22/12/2015

Visa du département des finances :

A. ROSSET  


N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 11 décembre 2015

---

**PL 11819****Projet de loi**

**de boucllement de la loi 10722 ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10722 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	28 717 550 F
– Dépenses brutes réelles	22 508 008 F
<b>Non dépensé</b>	<b>6 209 542 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10722 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 28 717 550 F pour les exercices 2011 à 2014 destinés à divers investissements liés au département la sécurité, de la police et de l'environnement. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	28 717 550 F
– Dépenses brutes réelles	22 508 008 F
<b>Non dépensé</b>	<b>6 209 542 F</b>

### **2. Description générale du crédit de renouvellement**

#### **2.1. Rappel du but et objectifs de la loi**

Les objectifs principaux visés par le présent crédit de renouvellement 2011-2014 étaient déclinés en quatre axes :

- permettre le renouvellement des équipements utilisés par les services du département selon l'ancien périmètre du département de la sécurité, police et environnement (DSPE). Il s'agissait tant d'équipements standards (mobilier, matériel, véhicules), que d'équipements spécifiques (armes, matériel scientifique, etc.);
- couvrir les besoins en équipements standards et spécifiques des collaborateurs supplémentaires découlant de la mise en œuvre du programme de législature 2011-2014;
- répondre aux besoins spécifiques de la prison de Champ-Dollon générés par une situation de très forte population en attendant une amélioration dans la cadre de la mise en œuvre de la planification pénitentiaire;
- mettre en œuvre le projet de registre des restrictions de droit public permettant ainsi de répondre aux exigences fédérales sur la géoinformation du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## ***2.2. Rappel du périmètre***

Le crédit de renouvellement 2011-2014 couvrait les besoins du département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), c'est-à-dire qu'il correspondait au périmètre du crédit de renouvellement de l'ancien département des institutions (DI), auquel venait s'adjoindre l'office de l'environnement (à l'exclusion du service de toxicologie de l'environnement bâti – STEB, transféré en cours de législature) et le service des affaires militaires. Par contre, le service des votations et élections ainsi que les offices des poursuites et faillites ont été transférés vers d'autres départements.

Actuellement, le département de la sécurité et de l'économie (DSE) est composé du secrétariat général, de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) qui intègre le bureau de l'intégration des étrangers (BIE), de la police, de l'office cantonal de la détention (OCD), de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) qui intègre les services de l'ancienne sécurité civile, de la direction générale des système d'information (DGSI), du service de la promotion économique de Genève (SPEG) et de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) incluant le registre du commerce (RC) et le service du commerce (SCOM).

Il convient de relever que par rapport à la composition du DSPE, la direction générale des véhicules (DGV) ainsi que l'ensemble des services liés à l'environnement ont été transférés au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), à l'exception de l'office cantonal de l'énergie (OCEN) rattaché au département de l'aménagement, du logement et



de l'énergie (DALE). Le bureau de promotion de l'égalité hommes femmes (BPE), le bureau des violences domestiques (BVD), le bureau de la solidarité internationale (BSI), les Archives d'Etat ainsi que le bureau de la Genève internationale (BGI) dépendent désormais du département présidentiel (PRE).

### ***2.3. Atteintes des objectifs***

Les principales dépenses effectuées entre 2011 et 2014 concernent la mise en place du registre des restrictions de droit public, le renouvellement des piézomètres, le remplacement et l'acquisition pour les nouveaux collaborateurs d'équipements à la police et à l'office cantonal de la détention, le renouvellement du parc des véhicules, des appareils de télécommunication et des radars à la police ainsi que l'acquisition de chariots thermo-port pour la prison de Champ-Dollon.

Il convient de rappeler que le Conseil d'Etat a décidé en mai 2012 une réduction du montant des investissements pour 2013 et 2014 avec comme conséquence une économie sur les tranches prévues initialement de 1 934 205 F pour 2013 et de 1 909 305 F pour 2014.

Compte tenu notamment de la décision du Conseil d'Etat, mais également en fonction des changements de périmètre des départements intervenus au cours de l'ancienne et de la nouvelle législature, des modifications dans la structure de services (fusion du SPAIR<sup>1</sup> et SPBR<sup>2</sup>, suppression de la direction du SEDPA<sup>3</sup> ainsi que de l'ODH<sup>4</sup>), de décisions départementales relatives à de nouvelles priorisations et de retard dans la recherche de solutions techniques, certains objectifs initialement prévus n'ont pu être atteints, ce qui explique le montant du non dépensé de 6 209 542 F.

## **3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

---

<sup>1</sup> Service de protection de l'air

<sup>2</sup> Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants

<sup>3</sup> Service des établissements de détention et des peines alternatives

<sup>4</sup> Office des droits humains

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>28 717 550</b>
Dépenses	4 195 414	9 504 961	4 515 366	3 144 178	1 148 089	<b>22 508 008</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>6 209 542</b>

### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>28 717 550</b>
5010	61 598	37 304	104 151	3 546	0	<b>206 599</b>
5060	4 132 914	9 239 418	4 260 553	2 910 181	1 147 972	<b>21 691 038</b>
5200	902	228 239	150 663	230 451	116	<b>610 371</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>6 209 542</b>

- Nature 5010 : Routes, voies de communications;
- Nature 5060 : Biens meubles;
- Nature 5200 : Logiciels.

### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- F Environnement;
- H Sécurité et population;
- O Autorités et gouvernance;
- Q Energie.

#### 4.1. Politique publique « F – Environnement »

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>2 452 450</b>
Dépenses	138 448	921 728	274 928	342 944	117	<b>1 678 165</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>774 285</b>

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	<b>Direction générale de l'environnement</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>71 650</b>
Dépenses	32 977	119 974	47 860	12 030	0	<b>212 841</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-141 191</b>

Les dépenses réalisées à la direction générale de l'environnement concernent le renouvellement de mobilier ainsi que des véhicules, vélos électriques et scooters pour les différents services de l'environnement. De plus, une réaffectation a été effectuée pour le service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) – service intégré en cours de législation, en provenance de l'ex DCTI – qui concerne le remplacement d'un appareil d'identification de produits dangereux, ainsi que d'un injecteur et four.

<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
<b>SABRA<sup>5</sup></b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>1 289 500</b>
SPAIR <sup>6</sup>	35 870	561 852	16 146	24 050	120	<b>638 038</b>
SPBR <sup>7</sup>	3 715	124 292	43	42 697	0	<b>170 747</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>480 715</b>

Le crédit de renouvellement 2011-2014 était construit en tenant compte des anciennes entités qui étaient le service protection de l'air (SPAIR) ainsi que du service protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR), désormais fusionnés au sein du SABRA.

Pour le SPAIR, l'enveloppe était consacrée au renouvellement d'appareils scientifiques, à la mise à niveau des stations de mesures de la qualité de l'air (réseau ROPAG), datant pour la plupart des années 80 et à la modernisation du système informatique portant sur le système d'acquisition des données ainsi que le système air zéro et dilution.

Pour le SPBR, le crédit portait sur :

- le remplacement des appareils polyvalents pour tous types de mesurages (sonomètres);
- le remplacement progressif des valises d'enregistrement des niveaux sonores pour la gestion des plaintes;
- l'acquisition d'une station de mesure autonome dans le cadre de la problématique croissante du bruit.

Enfin, selon les ateliers de travail organisés par Berne, un cadastre global des immiscions pour le rayonnement non ionisant pouvait être demandé par la Confédération nécessitant l'acquisition d'un logiciel pour répondre à cette nouvelle exigence.

Au terme du crédit de renouvellement 2011-2014, en parallèle de la rationalisation du ROPAG (diminution du nombre de stations) et du redéploiement des sites de mesures, l'ensemble des stations restantes ont été

<sup>5</sup> Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants

<sup>6</sup> Service de protection de l'air

<sup>7</sup> Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants

sécurisées, les stations de Meyrin, Foron et Passeiry ont été remises en état et un nouveau site de mesure a été mis en place à la rue Necker.

Les dépenses réalisées pour les appareils de mesure correspondent principalement à l'acquisition de cinq appareils générateurs, d'un détecteur quadripôle et de deux sonomètres.

Concernant l'informatique, un logiciel technique (système d'acquisition de données ISEO) a été acquis pour le service de protection de l'air et un logiciel de simulation Dollenmeier (logiciel IMMI) pour le service de protection du bruit.

<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
<b>GESDEC<sup>8</sup></b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>1'091'300</b>
Equipements	4'287	78'307	21'027	23'601	0	<b>127'222</b>
Piézomètres	61'598	37'304	104'151	3'546	0	<b>206'599</b>
Cadastre	0	0	85'701	237'020	-4	<b>322'717</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>434'762</b>

Le crédit voté pour le GESDEC portait sur le renouvellement et la mise à niveau des équipements de mesurage (sondes et piézomètres).

Par ailleurs, une partie du crédit était prévue pour la mise en œuvre du projet de cadastre des restrictions de droits public.

Le remplacement des piézomètres a été effectué et le projet de cadastre des restrictions de droits publics est terminé.

Finalement, le GESDEC a procédé au renouvellement de petit mobilier de bureau et d'équipements spécifiques tel qu'un analyseur XRF et des sondes pour piézomètres.

---

<sup>8</sup> Service de géologie, sols et déchets

## 4.2. Politique publique « H – Sécurité et population »

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						25 927 600
Dépenses	4 038 010	8 471 486	4 225 013	2 722 592	1 147 119	20 604 220
<b>Non dépassement</b>						5 323 380

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Police					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						21 647 000
Mobilier, matériel, équipements	970 993	2 745 460	1 243 459	771 390	158 886	5 890 188
Véhicules	1 566 934	2 030 748	1 356 924	631 142	769 337	6 355 085
BPTS <sup>9</sup>	178 956	64 685	27 179	51 377	14 973	337 170
Stand de tir	0	0	0	0	0	0
TERO <sup>10</sup>	12 492	85 426	0	5 127	97 069	200 114
Radars, caméras	184 849	996 589	55 983	17 788	7 852	1 263 061
DSD <sup>11</sup>	415 519	-138 426	2 397	300 299	0	579 789
Télécommuni- cations	171 215	712 176	545 689	441 663	50 681	1 921 424
<b>Non dépassement</b>						5 100 067

Les montants relatifs au mobilier concernent à la fois le renouvellement ordinaire et les besoins en mobilier supplémentaire.

<sup>9</sup> Brigade de police technique et scientifique

<sup>10</sup> Tireurs d'élite romands

<sup>11</sup> Détachement de spécialistes de déminage

En effet, le programme de législature 2011-2014, prévoyait :

- d'engager de nouveaux collaborateurs avec des répercussions directes sur l'acquisition de mobilier, matériel, équipements, véhicules et matériel de télécommunications;
- de terminer le remplacement des gilets pare-balles pour le personnel en place;
- de créer des postes de police intégrés. Ce projet ayant été abandonné, les tranches réservées au remplacement des équipements ont été partiellement réaffectées;
- de procéder au remplacement ordinaire de véhicules en fonction de leur usure, âge et kilométrage. Les principales acquisitions portent sur deux véhicules cellulaires ainsi qu'un fourgon pour le maintien de l'ordre, d'un bateau, de fourgons et de véhicules légers;
- de procéder principalement au remplacement d'un appareil permettant de comparer les documents, d'un développeur photo et d'une lampe pour le laboratoire ADN, pour la BPTS;
- d'acquérir des armes de précision, des caméras doubles motorisées ainsi que deux objectifs, pour le TERO;
- de remplacer des radars et des mâts;
- de remplacer pour le DSD un robot acquis il y a une dizaine d'année et d'en acquérir un supplémentaire. Ces deux acquisitions ont été réalisées;
- de remplacer et d'acquérir des équipements en matière de télécommunication (équipements radio, équipements pour les véhicules, centrales);
- de remplacer le matériel pour le stand de tir du Bois-de-Bay. Cependant, aucune dépense n'a pu être effectuée compte tenu que ce projet était conditionné aux travaux préalables que l'Office des bâtiments (OBA) aurait dû effectuer.

<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
<b>Office cantonal de la détention</b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>3 673 600</b>
Champ-Dollon	342 623	1 469 810	847 638	332 684	1 182	<b>2 993 937</b>
SAPEM <sup>12</sup>	0	1 532	26 360	4 107	0	<b>31 999</b>
SEDPA <sup>13</sup>	103 770	378 616	61 957	73 733	9 435	<b>627 511</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>20 154</b>

Les crédits prévus lors de l'élaboration de la loi concernaient d'une part, le renouvellement ordinaire du mobilier, matériel, véhicules dans les différents secteurs administratifs des services de l'office cantonal de la détention. D'autre part, pour Champ-Dollon, il s'agissait également d'assurer les remplacements dans les cellules, les divers ateliers, la buanderie et d'adapter l'équipement pour la cuisine.

En effet, lors de l'élaboration du crédit de renouvellement, si la surpopulation de Champ-Dollon était déjà existante, le nombre moyen de détenus à l'OCD a été en constante augmentation durant cette période (633 en 2011, 817 en 2012, 977 en 2013 et 1004 en 2014), ce qui a entraîné une utilisation intensive du matériel et par conséquent son usure prématurée.

En outre, les acquisitions effectuées portent sur le remplacement de lave-linge, sèche-linge, presse à repasser, tunnel de lavage (cuisine), lave-vaisselle, fours, frigos, presse à découper, massicots, téléviseurs, détecteurs de métaux, téléphone portable (dects), chariots, nettoyeurs haute pression, véhicule et chariot thermo port afin de garantir des repas chauds, etc.

Par ailleurs, l'adoption de la planification pénitentiaire en 2012 a généré le déménagement de la direction générale de l'OCD, nécessitant des remplacements et acquisition de mobilier (bureaux, armoires, chaises, vestiaires, lampes, etc.).

<sup>12</sup> Service d'application des peines et mesures

<sup>13</sup> Service des établissements de détention et des peines alternatives



<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
<b>Autres services</b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>607 000</b>
OCP <sup>14</sup>	27 426	52 658	26 915	26 092	1 255	<b>134 346</b>
ODH <sup>15</sup>	2 107	6 296	0	5 437	0	<b>13 840</b>
DGV <sup>16</sup>	45 468	45 092	25 040	40 084	36 448	<b>192 132</b>
SAM <sup>17</sup>	15 658	20 824	5 472	21 671	0	<b>63 625</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>203 057</b>

Les dépenses réalisées concernent principalement le renouvellement ordinaire de mobilier, matériel et véhicules pour les quatre offices, l'aménagement de la passerelle de l'OCP, l'acquisition de terminaux de cartes de crédits et des remplacements de machines à l'OCPPAM (ex SAM) (débroussailleuse, auto laveuse, frigo-congélateur, etc.).

#### ***4.3. Politique publique « O – Autorités et gouvernance »***

<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>305 000</b>
Dépenses	8 932	109 518	12 886	76 645	-	<b>207 981</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>97 019</b>

<sup>14</sup> Sous l'ancienne dénomination office cantonal de la population, actuellement office cantonal de la population et des migrations (OCPM)

<sup>15</sup> Ex-office des droits humains

<sup>16</sup> Sous l'ancienne dénomination office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN), actuellement direction générale des véhicules

<sup>17</sup> Sous l'ancienne dénomination service des affaires militaires

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>305 000</b>
Secrétariat général	8 079	45 671	8 755	51 939	0	<b>114 444</b>
BGI <sup>18</sup>	853	0	340	0	0	<b>1 193</b>
Archives d'Etat	0	63 847	3 791	24 706	0	<b>92 344</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>97 019</b>

Les dépenses réalisées concernent principalement le renouvellement ordinaire de mobilier, matériel pour le secrétariat général, le bureau de la Genève internationale ainsi que l'acquisition d'un Kardex et de vitrines d'exposition pour les Archives d'Etat.

#### *4.4. Politique publique « Q – Energie »*

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>32 500</b>
Dépenses	10 024	2 229	2 539	1 997	853	<b>17 642</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>14 858</b>

Les dépenses réalisées concernent principalement le renouvellement ordinaire de mobilier, matériel pour l'office cantonal de l'énergie.

### **5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements de construction, d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et de systèmes d'information et de communication.

<sup>18</sup> Bureau de la Genève internationale



Les dépenses réalisées comprennent l'acquisition et le remplacement des équipements domotiques (tels que les projecteurs, beamers, caméras, terminaux monétiques, dects, etc.), des acquisitions de logiciels ainsi que des licences informatiques (registre du cadastre, etc.), ainsi que divers équipements de télécommunications à la police (tels que des équipements radio, des équipements pour les véhicules et les centrales, etc.).

## **6. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :  
*Préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ◆ Projet de loi présenté par le département de la sécurité et de l'économie.
- ◆ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10722 ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F, pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

#### ◆ Financement :

Pour un montant total voté de 28 717 550 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 22 508 008 F. Un non dépensé de 6 209 542 F est à constater.

#### ◆ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s) :

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 18.12.2015

Signature du responsable financier :

Dominique RITTER  
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 22/12/2015

Visa du département des finances :

A. ROSSET



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 17 décembre 2015.

---

**PL 11820****Projet de loi**

**de boucllement de la loi 10723 ouvrant un crédit de programme de 4 920 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10723 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 4 920 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	4 920 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>3 746 791 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>1 173 209 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10723 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 4 920 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destinés à divers investissements liés au département des constructions et des technologies de l'information. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	4 920 000 F
– Dépenses brutes réelles	3 746 791 F
<b>Non dépensé</b>	<b>1 173 209 F</b>

### **2. Description générale du crédit de renouvellement**

#### **2.1. Rappel du but et objectifs de la loi**

Le présent crédit de renouvellement traitait de la partie des investissements de l'ex DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information), hors investissements spécifiques des offices des bâtiments, du



génie civil et du centre des technologies de l'information. Il avait pour objectif de permettre le renouvellement et le remplacement d'immobilisations groupées du domaine de la logistique, essentiellement le mobilier et les équipements des places de travail (hors informatique) et des espaces communs (salles de réunion, rangements divers, cafétérias). De plus, un montant complémentaire était prévu en 2011 pour l'aménagement de 195 places de travail dans le bâtiment Lancy Square, projet pilote du projet global OLEG (Optimisation des Locaux de l'Etat de Genève). Ce crédit de renouvellement devait également permettre la mise à jour des données du cadastre des restrictions de droit public, afin de répondre aux exigences de l'ordonnance fédérale correspondante, en vigueur depuis octobre 2009.

## ***2.2. Rappel du périmètre***

Ce crédit de renouvellement concernait les immobilisations groupées suivantes : mobilier, appareils et machines, matériel audiovisuel, véhicules non spécialisés.

Il concernait aussi des immobilisations incorporelles, soit les données cadastrales.

Il ne comprenait pas d'immobilisations individuelles, ni de subventions à des tiers.

Ce crédit de renouvellement concernait initialement uniquement le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) et il était attribué à quatre politiques publiques et quatre projets. Au fil des réorganisations des départements, il a été réparti sur quatre départements et cinq politiques publiques.

Les modifications ont été les suivantes :

- transfert du service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) du DCTI au DIME, aujourd'hui département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA);
- transfert de la direction générale des systèmes d'information (DGSI, ex CTI) du DCTI au DS, aujourd'hui département de la sécurité et de l'économie (DSE);
- transfert de la direction générale du génie civil (DGGC) du DCTI au DIME, aujourd'hui département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA);
- transfert de l'office des bâtiments (OBA) du département de l'urbanisme (DU, ex DCTI) au département des finances (DF);

- transfert de la direction de la mensuration officielle au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE, ex DU) depuis le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA, ex DIME).

### 2.3. Atteintes des objectifs

Le crédit de renouvellement a permis le remplacement de matériel nécessaire au fonctionnement du département, notamment un véhicule de la DGSI (ex CTI) et des machines de nettoyage de l'office des bâtiments (conciergerie dans les écoles). Il a également permis l'équipement en mobilier de nouveaux locaux, nécessaire dans le cadre de déménagements lorsque l'ancien mobilier n'était pas utilisable. De plus, des équipements de laboratoire spécifiques au service de toxicologie de l'environnement bâti ont pu être renouvelés.

Le projet de mise à jour des données cadastrales, imposé par l'entrée en vigueur en 2009 de l'ordonnance fédérale sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, a pu démarrer.

Le non dépensé permet de respecter le budget voté. Si on prend en compte les réductions des tranches budgétaires 2013 et 2014 demandées par le Conseil d'Etat en cours de législature, le budget est également respecté.

## 3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>4 920 000</b>
Dépenses	1 300 136	1 173 906	418 766	690 419	163 564	<b>3 746 791</b>
<b>Non dépensement</b>						<b>1 173 209</b>

### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>4 920 000</b>
5060	1 288 991	1 061 923	330 634	509 605	23 911	<b>3 215 064</b>
5200	11 146	0	50 471	-50 169	-188	<b>11 260</b>
5290	0	111 983	37 660	230 983	139 841	<b>520 467</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>1 173 209</b>

- Nature 5060 : Mobilier, équipements, machines, véhicules;
- Nature 5200 : Logiciels;
- Nature 5290 : Autres immobilisations incorporelles.

#### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- F « Environnement »;
- G « Aménagement et logement »;
- J « Mobilité »;
- N « Culture, sport et loisirs »;
- P « Etats-majors et prestations de moyens ».

##### **4.1. Politique publique F - Environnement**

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>0</b>
Dépenses	60 583	248 839	129 146	104 141	0	<b>542 709</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-542 709</b>

Le service de toxicologie de l'environnement bâti a remplacé certains équipements de son laboratoire selon le plan quadriennal établi.

Le budget était initialement prévu sur la politique publique G.

#### 4.2. Politique publique G - Aménagement et logement

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>2 196 000</b>
Dépenses	77 518	248 981	150 543	228 846	154 946	<b>860 835</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>1 335 165</b>

Le budget a permis comme prévu le renouvellement du mobilier et des équipements des unités concernées par cette politique publique (office de l'urbanisme, office des autorisations de construire, office du logement et de la planification foncière, office du registre foncier et de la mensuration officielle). Le non dépensé provient du projet de mise à jour des données cadastrales qui a démarré plus tard que prévu.

#### 4.3. Politique publique J - Mobilité

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>298 000</b>
Dépenses	347 572	22 003	13 529	30 050	0	<b>413 154</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-115 154</b>

L'essentiel du budget a été consacré au mobilier et aux équipements nécessaires à l'installation en 2011 de la direction générale du génie civil dans le nouveau bâtiment de Lancy Square. Le dépassement provient du besoin plus important que prévu en équipements communs (rangements, salles de réunion, archivage) pour cet emménagement.

#### 4.4. Politique publique N - Culture, sport et loisirs

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>48 000</b>
Dépenses	2 067	21 233	20 206	914	0	<b>44 420</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>3 580</b>

L'office du patrimoine et des sites, concerné par cette politique publique, a renouvelé une partie de son mobilier et a acquis des appareils de photo, nécessaires au travail sur les fouilles.

#### 4.5. Politique publique P - Etats-majors et prestations de moyens

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>2 378 000</b>
Dépenses	812 396	632 850	105 342	326 468	8 618	<b>1 885 673</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>492 327</b>

Le budget a permis comme prévu le renouvellement du mobilier et des équipements des unités concernées par cette politique publique (secrétariat général, fonctions de support, office des bâtiments, direction générale des systèmes d'information). En particulier, il a servi à l'acquisition du mobilier et des équipements nécessaires à l'installation en 2011 de l'office des bâtiments dans le nouveau bâtiment de Lancy Square. Le service travaux et entretien de l'office des bâtiments a pu renouveler son parc de machines de nettoyage (conciergerie dans les écoles). Le non dépensé provient du non renouvellement de certains véhicules et du besoin en mobilier moins important que prévu.

### 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et d'autres immobilisations incorporelles.

Le département présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 1 173 209 F, soit 23,85% du crédit voté.

### 5.1. Equipements

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>3 640 000</b>
Dépenses	1 288 991	1 061 923	330 634	509 605	23 911	<b>3 215 064</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>424 936</b>

Le crédit de renouvellement a permis de prendre en charge, d'une part les acquisitions et renouvellements importants programmés (mobilier pour Lancy Square, appareils de laboratoire du STEB, machines de nettoyage de l'OBA), et d'autre part le remplacement courant des équipements du département (mobilier, appareils, véhicules).

### 5.2. Immobilisations incorporelles

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>1 280 000</b>
Dépenses	11 1460	111 983	88 131	180 815	139 653	<b>531 727</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>748 273</b>

Le projet de mise à jour des données cadastrales n'a pas débuté en 2011 comme initialement prévu, ce qui explique le non dépensé important. Ce projet, à la base réparti dans trois départements, a fait l'objet d'une refonte organisationnelle et financière pour être placé sous la responsabilité de la direction de la mensuration officielle, intégrée au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie fin 2013.

## 6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10723 ouvrant un crédit de programme de 4 920 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements de renouvellement liés au département des constructions et technologies de l'information.

#### ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 4 920 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 3 746 791 F. Un non dépensé de 1 173 209 F est à constater.

#### ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s) : \_\_\_\_\_

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 23.12.15   Signature du responsable financier :



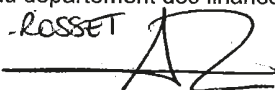
## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de boucllement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 23/12/2015

Visa du département des finances :

A. ROSSET  


N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 11 décembre 2015.

---

**PL 11821****Projet de loi**

**de boucllement de la loi 10724 ouvrant un crédit de programme de 320 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10724 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 320 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	320 000 000 F
– Dépenses brutes réelles	329 968 147 F
<b>Surplus dépensé</b>	<b>9 968 147 F</b>

**Art. 2      Subventions à recevoir**

Les subventions fédérales (ou autres), estimées à 0 F dans le projet de loi 10724, sont au 30 juin 2015 de 11 510 951 F, soit supérieures au montant voté de 11 510 951 F.

**Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1) Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10724 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 320 000 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destinés à divers investissements liés à plusieurs départements en raison de deux changements d'affectation successifs de l'office des bâtiments (OBA). Il s'agit du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) jusqu'au 27 juin 2012, puis du département de l'urbanisme (DU) jusqu'au 10 décembre 2013, et finalement du département des finances (DF). Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	320 000 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>329 968 147 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>9 968 147 F</b>

Les dépenses brutes présentent un « dépassement technique » d'environ 3% du montant du crédit voté, mais sont compensées par :

- des recettes provenant de subventions fédérales de l'office fédéral de la construction et de la logistique (OFCL) pour un montant total de 7 736 298 F. Ces recettes, obtenues dans le cadre de l'aménagement de l'office cantonal de l'emploi à la rue de Montbrillant 38-42 (bâtiment de la poste), n'étaient pas prévues dans la loi 10724;
- des recettes provenant de subventions fédérales de secrétariat d'Etat à l'instruction publique pour un montant total de 3 161 236 F. Ces recettes reçues dans le cadre de rénovations de bâtiments scolaires destinés à l'instruction publique n'étaient pas prévues dans la loi 10724;
- des recettes provenant de la commune de Versoix pour des travaux complémentaires au CO des Colombières demandés par la commune s'élèvent à 295 000 F. Ces recettes reçues n'étaient pas prévues dans la loi 10724;
- des recettes provenant de subventions de syndicats intercommunaux dans le cadre de travaux pour la mise en place de récupérateurs de balles du stand de tir de Bernex pour un montant de 318 417 F. Ces recettes n'étaient pas prévues dans la loi 10724;

En outre, un montant non dépensé sur le crédit de renouvellement de l'université, loi 10721 (75 312 000 F), s'élevant à 2 000 000 F, a permis, en compensation, de réaliser des travaux urgents dans les bâtiments universitaires durant le 2<sup>e</sup> semestre 2014.

Or, notwithstanding l'équilibre financier net qui en résulte, la LGAF prévoit qu'une demande de crédit complémentaire autorisant à dépenser plus que le crédit voté soit déposée et votée par le Grand Conseil. Mais vu les délais nécessaires pour élaborer, déposer et faire examiner un projet de loi (environ 10 mois), il n'aurait pas été possible de lancer les travaux urgents le 2<sup>e</sup> semestre 2014. Raison pour laquelle la solution retenue par l'OBA a été de présenter ce « dépassement technique » à la commission des travaux le 3 juin 2014, dépassement voté à l'unanimité par cette dernière.

Dès lors, le coût total net des investissements consacrés au maintien de la valeur du patrimoine immobilier du canton est conforme à l'enveloppe quadriennale nette allouée au Conseil d'Etat par le Grand Conseil.

– montant brut voté	320 000 000 F
– dépenses brutes réelles	-329 968 147 F
– <b>surplus dépensé</b>	<b>9 968 147 F</b>

– montant recettes votées	0 F
– recettes Confédération réellement reçues	10 897 534 F
– recettes diverses réellement reçues	613 417 F
– recettes brutes réelles	11 510 951 F
– <b>non dépensé net</b>	<b>1 542 804 F</b>

## 2. Description générale du crédit de renouvellement 2011-2014 de l'OBA

### 2.1. Rappel du but et objectifs de la loi 10724

La loi 10724 a traité des investissements liés destinés à la maintenance et à la rénovation du parc immobilier de l'Etat de Genève en vue de préserver sa valeur.

Les investissements se sont répartis en deux catégories principales :

- les rénovations (maintien état du parc) : ce volet comprend les travaux inhérents à la conservation de l'état du parc des bâtiments et leur valeur patrimoniale;
- les transformations (demandes des départements) : ce volet comprend les travaux d'adaptations issus des demandes des bénéficiaires afin d'optimiser le fonctionnement des utilisateurs.

Le premier volet d'investissements, sous l'entière responsabilité de l'OBA, concerne la planification des projets par ordre de priorité. Il s'agit des travaux indispensables pour maintenir et rétablir la valeur du parc immobilier en l'état comme mentionné ci-dessus, en adaptant les installations techniques aux nouvelles normes de sécurité et environnementales.

Le deuxième volet d'investissements concerne les demandes des départements dont les travaux répondent à des besoins d'organisation et d'adaptation pour leurs besoins spécifiques ou l'application de nouvelles lois ou règles en vigueur; adaptation des bâtiments administratifs pour en optimiser l'usage (normes ORLO/OLEG, optimisation des locaux de l'Etat de Genève), transformation de locaux scolaires pour suivre l'évolution de l'enseignement, réorganisation du Palais de justice pour s'adapter à la réforme fédérale, etc. Les services logistiques départementaux recensent et trient ces demandes qui ne contribuent que partiellement au maintien du parc immobilier mais qui sont néanmoins nécessaires à la prolongation de l'utilisation de ce parc en répondant aux besoins des utilisateurs.

Un troisième volet concerne les subventions versées à des tiers, détaillé au chapitre 6.

Au niveau stratégique, la période 2011-2014 devait également servir à redéfinir le processus de planification et la méthodologie de répartition financière entre les projets de rénovation et de transformation, ainsi que la méthode de priorisation des rénovations. Jusqu'alors, cette dernière était déterminée par l'état de vétusté visible des bâtiments et leur période de construction. Les édifices qui présentaient un degré avancé de vétusté faisaient l'objet d'une expertise approfondie permettant d'identifier précisément leur degré de vétusté et estimer les coûts de rénovation. Mais il n'était pas possible d'avoir une vision globale du parc, d'effectuer un classement général par priorité sur l'ensemble des bâtiments, et établir une planification financière et temporelle globale des rénovations sur les moyens et longs termes.

Etant donné l'âge avancé de la majeure partie des bâtiments de grande taille (environ 40 à 50 ans), situation découlant des nombreuses écoles construites entre 1960 et 1975, il était urgent de pouvoir disposer d'une méthodologie fiable et objective recouvrant l'entier du parc.

Afin de définir la meilleure approche, l'OBA s'est basée d'une part, sur les différentes méthodes d'expertises rapides ou approfondies qui avaient déjà été réalisées au sein de l'Etat de Genève, et d'autre part, sur les outils utilisés par d'autres propriétaires du secteur public ou privé afin de recueillir leur retour sur expérience.

En 2013, le choix s'est porté sur la méthode Stratus, optimale en termes de coûts et délais. Elle est largement répandue et éprouvée en Suisse comme à l'étranger.

Cette méthode se base sur la récolte de données effectuée lors de visites sur site, constituant un bilan complet de chaque immeuble, sous tous les angles pertinents (bâti, enveloppe, installations techniques, etc.). Les informations sont consolidées dans un outil informatique qui les classe par éléments, permettant d'exploiter ces données de manière aisée. Un classement global est établi selon le degré de vétusté, pondéré par une série de critères importants définis par le propriétaire. En outre, le degré de précision permet d'orienter le maître d'ouvrage sur le type d'intervention à réaliser (par ex. rénovation globale, ou partielle) et d'identifier les éléments de l'ouvrage sur lesquels il est urgent d'agir. Cela permet d'optimiser les investissements en ciblant les travaux prioritaires.

Ainsi, entre 2013 et 2015, environ 230 bâtiments ont été insérés dans cette base de données. La sélection des premiers bâtiments à expertiser s'est basée sur leur consommation énergétique, car dans 99% des cas ils correspondent aux plus vétustes. Ces bâtiments étant ceux de grande taille, ils représentent à

eux seuls 57% de la valeur au bilan du parc immobilier de l'Etat de Genève (environ 3,8 milliards de francs).

Concrètement, un rapport technique objectif a été réalisé pour chaque édifice sur la base de neuf critères. Des fiches vulgarisées par ouvrage permettent de visualiser l'état des différents éléments et la conformité vis-à-vis des normes de sécurité et de performance énergétique.

Un plan d'action a été élaboré sur la base de ces fiches, sous la forme d'une liste d'interventions à programmer chaque année sur la période 2015 – 2019. Les montants des études et travaux prévus ont été estimés sur la base de pourcentages théoriques. Des chiffrages précis nécessitant des études seront effectués au fil de l'avancement des dossiers concernés.

Depuis 2014, les travaux de rénovation sont priorisés par l'OBA en tenant compte des axes suivants : sécurité des personnes (par ordre de gravité des risques encourus), sécurité des biens externes et de l'environnement, risques de pannes des installations, état de vétusté des bâtiments concernés, potentiel d'économies d'énergie.

Cette première base de données patrimoniale est progressivement complétée afin de l'étendre à l'entier du parc immobilier de l'Etat de Genève, constituant un outil précieux d'aide à la décision. Elle permet d'avoir une vision globale des projets à mener de sorte à pouvoir les prioriser et les planifier dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 de l'OBA (loi 11520). Le budget consacré aux rénovations est ainsi investi de manière plus efficiente que par le passé.

## ***2.2. Rappel du périmètre***

Le périmètre concerne l'entier du parc immobilier propriété de l'Etat de Genève, qui augmente continuellement avec les nouvelles constructions et acquisitions de terrains ou d'immeubles. Le périmètre concerne aussi, dans une moindre mesure, les immeubles loués (Etat locataire) lorsque des travaux d'adaptations intérieures sont nécessaires pour optimiser le fonctionnement des services bénéficiaires.

Au 31 décembre 2014, le parc immobilier de l'Etat de Genève représentait :

- 1780 immeubles distincts (numéros cadastraux EGID);
- 210 immeubles ou surfaces loués (Etat locataire);
- 2800 parcelles non bâties (sans immeuble, ou inconstructibles).

La loi 10724 a également servi à verser des subventions à des tiers :

- aux communes genevoises, pour la construction ou la rénovation d'écoles du degré primaire (voir §6.1);

- à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), à titre de participation financière pour des travaux de sécurité périphérique des bâtiments (voir § 6.2).

Les investissements effectués entre le 01.01.2011 et le 31.12.2014 ont été réalisés sur une grande diversité de bâtiments différents. Ainsi, 563 projets (études et/ou réalisations) ont été soit démarrés, poursuivis, ou achevés. Ils ont impacté 266 sites différents.

### **2.3. Atteintes des objectifs**

Comme cela a été évoqué précédemment, les dépenses réelles brutes du crédit de renouvellement 2011-2014 sont au-dessus du crédit initialement voté, mais les dépenses nettes tenant compte des recettes et du non-dépensé pour l'université sont en dessous de 1% du crédit initialement voté. Ce taux de réalisation de 99% peut être considéré comme très bon, compte tenu des contraintes de planification qu'il a fallu intégrer.

Les projets ci-après ont été réalisés conformément à la liste intentionnelle du crédit de renouvellement 2011-2014. A noter que lorsque les travaux sont de grande ampleur, s'étalant sur plusieurs années, les investissements peuvent se poursuivre sur le crédit suivant. Les principaux projets sont les suivants :

- Collège de la Florence (CO) : achèvement de l'agrandissement et la rénovation complète en 2012;
- Collège Calvin : poursuite et achèvement de la rénovation intérieure (la rénovation de l'enveloppe ayant été financée par la loi 10025);
- centre médical universitaire (CMU, UNI), rénovation et restructuration des plateaux techniques de l'institut universitaire de médecine légale (IUML) et service de pathologie clinique (SPC) : la réalisation est en cours depuis 2011, et se poursuit actuellement avec le crédit de renouvellement 2015-2019;
- office cantonal de l'emploi (OCE), aménagement des locaux dans la poste de Montbrillant : réalisation achevée en 2013;
- domaine de « La Pastorale », rénovation complète : achèvement des travaux en 2012;
- conservatoire populaire de musique (CPM, HES), rénovation complète : réalisation achevée en 2012;
- prison de Champ-Dollon, transformations et rénovations concernant des installations techniques, de sécurité et sureté : de nombreux travaux ponctuels ont été réalisés entre 2011 et 2014;



- ministère public à Lancy, et service des pièces à conviction (SPEC) : achèvement des travaux de transformation en 2012;
- parkings de l'Etat de Genève, travaux de rénovation et d'installations de sécurité dans trois parkings (rue de la Prairie 4, rue Michel-Servet 1, rue du Stand 26) : réalisations achevées en 2014;
- Collège des Coudriers (CO) : désamiantage de l'aile Jura en 2011;
- école de commerce Aimée-Stitelmann et Collège de Drize (CO) : installations de centrales photovoltaïques sur les toits;
- Institut Forel à Versoix : réfection de la serre et mise en séparatif des canalisations;
- centre horticole de Lullier : construction d'une station de lavage, réfection des toitures de 2 bâtiments (O et P), insonorisation de la cafétéria, nouvelle entrée principale et éclairage aula, aménagements pour l'écologie au travail;
- école d'horlogerie et d'électricité : rénovation de la lustrerie;
- école de mécanique : renforcement des toitures d'ateliers, rénovation des lanterneaux et verrières;
- Hospice général « Les Tattes » à Vernier : rénovation des installations sanitaires (sous-station et distribution);
- rue de l'Hôtel-de-Ville 6 : rénovation intérieure partielle;
- centre de formation professionnelle et technique (CFPT)-Ternier (PO), désamiantage de la tour D et rénovation de la centrale de ventilation (aula et gym);
- centre de formation professionnelle construction (CFPC)-Jonction (PO), réfection de classes et couloirs;
- centre médico-pédagogique (CMP) du Pailly (villa Pailly) : transformations et agrandissement;
- centre de Geisendorf : rénovation des menuiseries et serrureries extérieures, réfection étanchéité de la toiture;
- Université (UNI) sciences II : agrandissement de la cafétéria;
- UNI sciences de la terre, rue des Maraîchers 13 : remplacement de la production de froid;
- Société Genevoise pour l'Intégration Professionnelle d'Adolescents et d'Adultes (SGIPA) chemin Dupuy 20 : rénovation des installations de ventilation;
- stand de tir de la police : construction d'une protection interne.

Une série de projets, prévus dans la liste intentionnelle de la loi 10724, n'ont été menés que pour partie, ou ont été reportés. Ceci en raison de leur coût trop élevé pour être financés avec le crédit de renouvellement, soit au profit d'autres projets prioritaires ou urgents ayant été identifiés par l'OBA ou demandés par les bénéficiaires. Ci-après, les grands projets ayant été réalisés partiellement ou ayant été reportés :

- UNI Bastions, rénovation totale en trois phases : en raison de coûts dépassant la capacité du crédit de renouvellement 2011-2014, seule la 1<sup>re</sup> étape a été réalisée. Les étapes 2 et 3 devront faire l'objet d'un projet de loi (PL) spécifique, hors crédit de renouvellement 2015-2019;
- Collège de Budé (CO), rénovation complète : en raison de coûts dépassant la capacité du crédit de renouvellement 2011-2014, seule la moitié des bâtiments ont été rénovés (étape 1). La 2<sup>e</sup> étape fera l'objet d'un PL spécifique, hors crédit de renouvellement 2015-2019;
- Collège du Marais (CO), rénovation complète : son coût implique de faire un PL spécifique, hors crédit de renouvellement 2015-2019;
- Collège Rousseau (PO), rénovation complète : son coût implique de faire un PL spécifique, hors crédit de renouvellement 2015-2019;
- Collège du Renard (CO), rénovation complète : en principe il devrait être reconstruit sur un autre site, ce qui implique de faire un PL spécifique pour une construction neuve;
- CFPT-Ternier (PO), rénovation de l'enveloppe des bâtiments et assainissement des installations CVSE : leur coût implique de faire un PL spécifique, hors crédit de renouvellement 2015-2019;
- prison de Champ-Dollon, rénovation globale : son coût implique de faire un PL spécifique, hors crédit de renouvellement 2015-2019. Toutefois, de nombreux travaux d'amélioration ont été réalisés;
- UNI Dufour, rénovation des façades : projet abandonné qui sera mené sous une autre forme, les études réalisées en 2011 ayant démontré qu'une rénovation complète avec l'assainissement des installations CVSE est nécessaire;
- Palais de justice, rénovation et transformation : la rénovation du bâtiment F (Tribunal des mineurs) a été achevée en 2014, tandis que le projet de rénovation des bâtiments A-B-C-D-E a été reporté pour des raisons budgétaires. Une enveloppe sera consacrée à chacun de ces objets dans le crédit de renouvellement 2015-2019;
- Hôtel des finances (HOFIN1), transformation du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage : l'étage a été en partie transformé (numérisation AFC), mais vu

les coûts du projet complet, il devra faire l'objet d'un PL spécifique, hors crédit de renouvellement 2015-2019;

- bâtiment administratif David-Dufour 1-3-5, rénovation de l'enveloppe et des installations techniques : son coût implique de faire un PL spécifique, hors crédit de renouvellement 2015-2019. Cependant, plusieurs chantiers de désamiantage ont été effectués lorsque cela était possible (site occupé);
- place d'armes d'Aire-la-Ville et arsenal de Meyrin, transformations et extensions : en raison de leur coût ces projets ont fait l'objet d'un PL spécifique (respectivement les lois 11579 et 11580);
- clinique de Joli-Mont, transformation et agrandissement : le bâtiment n'étant pas propriété de l'Etat, ce projet devait faire l'objet d'une subvention à la clinique, avec délégation de la maîtrise d'ouvrage à l'Etat de Genève. Il est suspendu depuis 2012 (voir § 6.3);
- bâtiment de l'office des faillites (OF) rue de la Marbrerie 13, rénovation : projet abandonné, les services de l'OF ayant emménagé au 54 rte de Chêne en raison du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) qui va engendrer la démolition du bâtiment Marbrerie 13.

Parallèlement, des études et réalisations qui ne faisaient pas partie de la liste de projets du crédit de renouvellement 2011-2014 ont été menées. Elles correspondaient aux natures suivantes :

- travaux de rénovation indispensables au fonctionnement des utilisateurs qui n'étaient pas identifiés, tels que; le remplacement d'installations techniques en fin de vie ou défectueuses (électricité, chauffage, sanitaire, ventilation, sureté, etc.);
- travaux de mises aux normes diverses, dans les domaines ou le cadre légal a évolué;
- travaux de dépollution dans certains bâtiments dont le délai réglementaire d'assainissement était atteint ou dépassé;
- travaux de transformations de locaux faisant suite à des résiliations de baux (Etat locataire) au profit d'occupations dans les bâtiments propriété de l'Etat de Genève;
- adaptations de locaux demandées par les départements utilisateurs, dont ils n'avaient pas anticipé le besoin.

Parmi ces natures de projets, nous pouvons citer principalement les études et/ou réalisations principales suivantes :

- rénovation et optimisation des installations de chauffage et/ou de ventilation dans les bâtiments suivants : CMP Vincy (chaudière), EC Jean-Piaget (chauffage, passage au gaz), SGIPA et EFP Conches (ventilation

piscine), Genève-plage (pompe à chaleur), Collège Rousseau (ventilation), UNI Maraîchers 13 (groupe froid), HOFIN 1 (ventilation), centre de formation professionnelle (CFP) Ternier (ventilation), Ministère public Annevelle (chauffage), CO Golette (Chauffage CAD SIG), CMP Florissant (Chauffage, passage au gaz);

- rénovation d'installations électriques (tableaux, ou éclairages) dans les bâtiments suivants : Centre horticole de Lullier (éclairage extérieur), CFP Ternier (tableaux électriques cabine MT/BT), CMU (éclairage des couloirs), CMU (1<sup>re</sup> étape tableaux cabines MT/BT); UNI Sciences II (éclairage des couloirs), Collège Voltaire (tableaux cabine BT); CO Grandes-Communes (adaptation de l'alimentation électriques SIG pour bénéficier d'un tarif favorable);
- Uni Dufour, rénovation et mise à niveau de sécurité selon TIER 3 des infrastructures du Datacenter (groupe de secours, groupe froid, alimentation sans interruption, tableaux et distributions électriques MT/BT);
- rénovation de la sonorisation de la cathédrale de Genève;
- rénovation et optimisation des installations de production de froid pour les bâtiments UNI Sciences II & III (1<sup>ère</sup> étape);
- mise en conformité des installations acide et soude UNI Sciences II & III;
- transformation des installations de froid pour le local serveur du CMU;
- rénovation et optimisation des installations d'automatisme du bâtiment dans les bâtiments suivants : CFP Mécanique, animalerie de l'UNI Sciences II, CMU (1<sup>re</sup> étape);
- mise en conformité des installations de chauffage et ventilation du rez-de-chaussée et sous-sol pour le bâtiment administratif Acacias 78-82;
- installations techniques pour l'aménagement des équipements informatique de la DGSI dans le Datacenter « Equinix »;
- création d'une cabine 18kV SIG pour le site de Champ-Dollon afin de sécuriser l'alimentation électrique du site;
- rénovation du système de recherche de personnes et d'appels pour la prison de Champ-Dollon;
- aménagement d'un local serveur pour la DGSI dans le bâtiment administratif David-Dufour 1-3-5;
- rénovation des infrastructures techniques et sécuritaires du NHP pour le Datacenter de la DGSI et le centre d'appel de la police (installations

électriques, distribution de froid, détection incendie et concept d'extinction salle onduleurs);

- mise en conformité des installations techniques des laboratoires de l'HEPIA;
- rénovation des installations sanitaires dans les bâtiments suivants : centre de Lullier, UNI Sciences I, II & III, Champ-Dollon, CMU, Voirie cantonale, SMP Rouelbeau, Battelle bât. F, SGIPA, Foyer Pré-Lauret;
- rénovation, mise en conformité et optimisation des installations de production de froid pour l'Institut Jaques-Dalcroze;
- mise aux normes des installations de sécurité incendie dans les bâtiments suivants : Centre Horticole de Lullier, CO Vuillonex, Uni Mail, HEPIA Prairie, Collège Voltaire, CO de la Gradelle, EIG route de Chêne (bâtiment principal), Abbaye de Presinge (Hospice Général, HG), bâtiment du Lagnon (HG), Bâtiments des Tattes (Hospice Général), Pavillon La Clairière, prison de la Favra, CMU, PC Bernex et PJ rue des Chaudronniers. Cela comprend selon les sites les domaines principaux suivants : modernisation des installations de détection incendie, rénovation des installations de sonorisation de sécurité et de l'éclairage de sécurité, mise aux normes des voies d'évacuation et du compartimentage feu, réfection du contrôle d'accès et des installations de vidéosurveillance, remplacement de tous les transmetteurs d'alarme suite au passage imposé de l'analogique au numérique;
- travaux d'assainissement d'ampleur (amiante, PCB, plomb) dans les bâtiments suivants : CFP Ternier, Centre horticole de Lullier, HEPIA Prairie, Sciences II, CO Budé, Uni-Bastions (bâtiment Philosophes 22), David-Dufour 1-3-5, Collège Calvin, CMU-IUML, poste de Police de la Fontenette;
- Pouvoir judiciaire, aménagement du Tribunal de l'adulte et de l'enfant (TPAE) à la rue des Glacis-de-Rive 4-6 avec salles d'audience mutualisées : ce projet a permis la résiliation du bail à la rue de l'Athénée 6 diminuant les dépenses en surfaces louées;
- OCIRT, réaménagement des étages 6 et 8 du bâtiment administratif à la rue David-Dufour 1-3-5 : ce projet est dû à la résiliation du bail à la rue des Noirettes 35 afin de diminuer les dépenses en surfaces louées;
- office des faillites (OF) et Cour des comptes (CdC), transformations dans le bâtiment à la route de Chêne 54 : l'OF a dû quitter la rue de la Marbrerie 13 qui a été intégré au PAV, et la CdC y a été intégrée afin de diminuer les dépenses en surfaces louées;

- déplacement du pavillon provisoire situé au CO Florence, amené à l'HEDS à Champel (Thury 4) pour répondre au besoin de surfaces supplémentaires;
- transformations du CMP de Mancy pour augmenter la capacité d'accueil;
- études relatives à la rénovation et transformation des salles du Grand Conseil, rue de l'Hôtel-de-Ville 2;
- bâtiment administratif rue Adrien-Lachenal 8 : réaménagement intérieur afin d'y intégrer la direction générale de la santé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DGS-DEAS) et l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) du DIP;
- pavillon Sicli, route des Acacias 76 : travaux de mise en conformité sécurité incendie afin d'en permettre l'exploitation en lieu d'exposition par la Fondation Art Fluvial.

S'agissant de l'ensemble des bâtiments et terrains de l'Etat de Genève, au regard de la mission qui incombe à l'OBA (P04.06) de préserver leur valeur, il est important de relever que le taux d'investissement consenti dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 s'est élevé en moyenne à 1,3%.

Les résultats des expertises réalisées entre 2013 et 2014 sur l'état de vétusté de l'équivalent de 57% de la valeur du parc (230 grands bâtiments) démontrent que ce taux d'investissement est largement insuffisant. En effet, il devrait être d'environ 2% de la valeur des actifs, pour permettre de ramener le taux de vétusté global du parc de 0,73 à 0,85 sur une période de 25 ans. En outre, il faut relever que la valeur du parc va augmenter continuellement avec les nouveaux bâtiments construits (principalement des écoles et des établissements pénitentiaires) ainsi qu'avec les acquisitions ponctuelles de biens immobiliers.

Or, d'une part le montant des investissements réalisés avec le crédit de renouvellement a été insuffisant, et d'autre part les investissements incluent les transformations demandées par les bénéficiaires qui ne participent que partiellement au maintien de la valeur des actifs. De plus, il sied de rappeler que l'état de vétusté de notre parc immobilier est très avancé en raison d'investissements insuffisants au cours des décennies précédentes. Le rattrapage nécessaire de ce retard de maintenance rend plus difficile le rétablissement de la valeur de nos immeubles.

Il faut souligner qu'un accroissement des investissements en ce sens impliquerait d'augmenter les capacités de réalisation de l'OBA en terme de ressources.

### 3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						<b>320 000 000</b>
Dépenses	95 078 294	114 950 644	64 536 319	40 898 290	14 504 600	<b>329 968 147</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-9 968 147</b>

Recettes attendues						<b>0</b>
Recettes	364 257	7 890 201	2 024 148	906 385	325 960	<b>11 510 951</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-11 510 951</b>

#### 3.1. Projets et travaux entre 2011 et 2014

La liste détaillée des études et réalisations effectuées entre 2011 et 2014 figure dans l'annexe 2. Les 563 projets (études et/ou réalisations) ayant été soit démarrés, poursuivis, ou achevés, se répartissent ainsi par catégorie budgétaire :

- 62 projets de plus de 1 million de francs;
- 45 projets entre 500 000 F et 1 million de francs;
- 164 projets entre 100 000 F et 500 000 F;
- 292 projets en dessous de 100 000 F.

#### 3.2. Audit de l'ICF et mesures correctrices

En juillet 2011, un bilan des projections financières a été réalisé à l'aide du nouvel outil de suivi « Ge-Invest » mis en place à l'OBA de manière progressive dès mars 2011. L'OBA a constaté un dépassement potentiel de l'ordre de 20%, qui avait les origines suivantes :

- une partie des projets de l'ancien crédit de renouvellement 2008-2010 (loi 10138) a été reportée sur le crédit de renouvellement 2011-2014 sans que cela ne soit pris entièrement en compte dans l'enveloppe financière de la loi 10724;
- des projets non prévus dans la loi 10724 ont été planifiés et exécutés;

- lors de l'élaboration du projet de loi 10724, une réduction arbitraire a été effectuée sur les estimations financières élaborées par l'OBA. L'estimation des projets a ainsi été réduite de 358 millions de francs à 320 millions de francs.

Afin de respecter le budget des 320 millions de francs, l'OBA, en accord avec les départements utilisateurs, a décidé de retirer certains projets de la planification, notamment les projets pour lesquels les estimations financières préliminaires avaient augmenté.

En date du 7 septembre 2012, les projections financières indiquaient un dépassement potentiel d'environ 7 millions de francs par rapport au crédit voté. Afin de tenir compte de ce dépassement et de financer une liste de projets prioritaires non inclus dans le crédit renouvellement 2011-2014 qui a été établie en collaboration avec les responsables logistiques des départements, l'OBA avait prévu de déposer une demande de crédit complémentaire d'un montant de 105 millions de francs. Afin de rationaliser cette demande, une deuxième sélection des projets a été effectuée pour ne conserver que les projets prioritaires liés à la sécurité, ce qui a ramené le montant à 83 millions de francs.

Finalement, en raison des contraintes budgétaires liées à l'importante baisse des investissements de l'Etat de Genève survenue en 2012, l'OBA a décidé en concertation avec le chef du département de ne pas déposer de demande de crédit complémentaire. En date du 17 janvier 2013, l'OBA a présenté au collège des secrétaires généraux un bilan intermédiaire relatif à la situation du crédit de renouvellement 2011-2014 ainsi que des propositions pour le crédit de renouvellement 2015-2019. Dans sa présentation, l'OBA avait mentionné qu'il procédait à un recadrage de l'allocation du crédit de renouvellement afin de respecter l'enveloppe votée de 320 millions de francs, ainsi qu'à une révision de la planification. Les principales actions furent les suivantes :

- abandon des grands projets (onéreux) de rénovation et transformation qui devront désormais faire l'objet de crédits d'ouvrages spécifiques (crédit d'étude, d'investissement et d'équipement);
- report ou interruption de certaines études et certaines réalisations qui étaient en cours, reprises dans le crédit de renouvellement 2015-2019 de l'OBA;
- suspension du lancement de tout nouveau projet, sauf urgence absolue (danger pour les personnes, ou installations qui empêcheraient l'utilisation d'un bâtiment);
- identification et chiffrage des besoins prioritaires et urgents.



Il est important de rappeler que toutes les remarques de l'ICF (SAI) ont été intégrées dans la nouvelle méthodologie de gestion du crédit de renouvellement 2015-2019 de l'OBA (loi 11520).

### 3.3. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						320 000 000
5040	94 829 533	112 451 452	57 528 296	40 484 281	14 494 502	319 788 064
5060	15 058	834 493	1 181 426	51 333	10 098	2 092 408
5620	0	400 000	1 322 833	0	0	1 722 833
5640	0	32 050	108 000	0	0	140 050
5660	233 703	1 232 650	4 395 764	362 675	0	6 224 792
<b>Dépassement</b>						-9 968 147

- nature 5040 : bâtiments;
- nature 5060 : biens meubles;
- nature 5620 : subventions d'investissements aux communes et groupes intercommunaux;
- nature 5640 : subventions d'investissements aux entreprises publiques;
- nature 5660 : subventions d'investissements aux organisations sans but lucratif (OSBL).

### 3.4. Recettes

La répartition des recettes perçues par nature à 4 positions se présente comme suit :

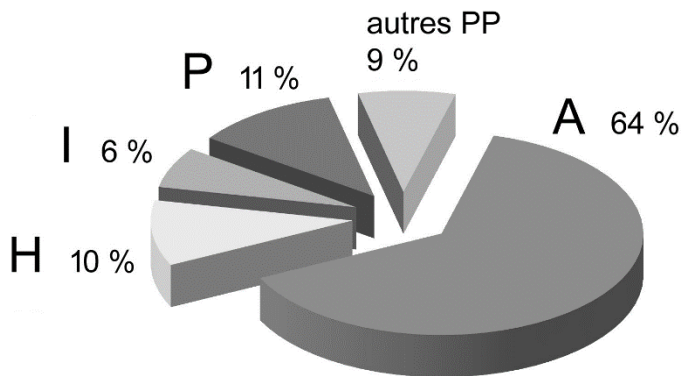
<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Recettes attendues						0
6300	45 840	7 890 201	2 024 148	906 385	30 960	10 897 534
6320	318 417	0	0	0	295 000	613 417
<b>Dépassement</b>						-11 510 951

- nature 6300 : subventions de la Confédération;
- nature 6320 : subventions des communes et syndicats intercommunaux.

#### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- A Formation;
- B Emploi;
- C Action sociale;
- D Personnes âgées;
- E Handicap;
- F Environnement;
- G Aménagement et logement;
- H Sécurité et population;
- I Justice;
- J Mobilité;
- K Santé;
- L Economie;
- M Finance et impôts;
- N Culture, sport et loisirs;
- O Autorités et gouvernance;
- P Etats-majors et prestations de moyens;
- Q Energie.



#### 4.1. Politique publique « A – Formation »

Les investissements effectués pour la politique publique A représentent 329 projets qui ont concerné toutes les catégories de bâtiments scolaires : cycles d'orientation, enseignement spécialisé, écoles de culture générale, écoles de commerce, collèges, centres de formation professionnelle, hautes écoles spécialisées, et établissements universitaires. La liste exacte figure dans l'annexe 2.

Les dépenses réelles brutes de la politique publique A du crédit de renouvellement 2011-2014 dépassent de 2,5% l'enveloppe prévue.

Les investissements réels ont été supérieurs aux investissements votés en raison de projets non prévus mais indispensables et urgents. Il s'agit principalement : d'aménagements de locaux pour répondre aux besoins urgents du DIP, rénovations de locaux devenus inutilisables, dépollutions diverses, remplacement d'équipements fixes devenus obsolètes, installations de détection incendie, remplacement de chaudières défectueuses, réparations de toitures plates défaillantes.

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					Cumul
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						204 831 000
Dépenses	59 605 245	70 963 396	41 569 799	28 048 319	9 719 126	209 905 885
Dépassement						-5 074 885

Recettes attendues						0
Recettes	45 840	125 744	1 757 782	906 385	325 960	3 161 711
Dépassement						-3 161 711

Les 3 161 711 F de recettes perçues concernent les projets suivants :

- Uni-Bastions Philosophes : 2 262 965 F, subvention de la Confédération;
- CO Budé étape 1 : 242 420 F, subvention de la Confédération;
- Collège Calvin : 104 664 F, subvention de la Confédération;
- Centre horticole de Lullier : 131 240 F, subvention de la Confédération;
- Sciences II : 68 502 F, subvention de la Confédération;
- Collège Voltaire : 21 080 F, subvention de la Confédération;
- CO Colombières : 295 000 F, subvention de la commune de Versoix.

#### 4.2. Politique publique « B – Emploi »

Les investissements effectués pour la politique publique B concernent un seul projet, il s'agit de l'aménagement de l'office cantonal de l'emploi à la rue de Montbrillant 38-42 (bâtiment propriété de la poste).

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						6 989 000
Dépenses	1 281 985	9 189 826	89 203	641 186	0	11 202 200
Dépassement						-4 213 200

Recettes attendues						0
Recettes	0	7 587 702	148 597	0	0	7 736 299
Dépassement						-7 736 299

Les dépenses réelles brutes de la politique publique B du crédit de renouvellement 2011-2014 dépassent de 60,3% l'enveloppe prévue. Cet écart, dû à des travaux d'adaptation plus importants que prévus initialement, a été très largement compensé par des recettes perçues.

#### 4.3. Politique publique « C – Action sociale »

Les investissements effectués pour la politique publique C représentent 7 projets qui ont concerné : le foyer Les Tattes (HG), la SGIPA, le Foyer Colladon et l'abri du Centre d'Intégration Professionnel (av. E.-Pictet). Ces bâtiments ont fait l'objet de travaux de rénovation et de mise en conformité ou travaux obligatoires pour la sécurité des personnes.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						0
Dépenses	268 312	107 659	443 425	876 698	78 516	1 774 610
Dépassement						-1 774 610

#### 4.4. Politique publique « D – Personnes âgées »

L'enveloppe prévue pour le projet de transformation et d'agrandissement de la Clinique Joli-Mont n'a été utilisée que pour une infime partie ayant servi à financer les honoraires d'avant-projet. Ce projet a été suspendu en 2012.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						4 241 000
Dépenses	0	32 050	108 000	0	0	140 050
Non dépassement						4 100 950

#### 4.5. Politique publique « E – Handicap »

Les investissements effectués pour la politique publique E concernent un seul projet; la maison de l'Ancre (établissement public pour l'intégration EPI, rue de Lausanne 34) pour des travaux d'adaptation d'installations de sécurité, travaux qui étaient obligatoires.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						0
Dépenses	182 183	30 079	0	0	4 830	217 092
Dépassement						-217 092

#### **4.6. Politique publique « F – Environnement »**

Les investissements effectués pour la politique publique F représentent 8 projets qui ont concerné : le site de Sainte-Clotilde, la Maison de la Forêt à Jussy, la station d'épuration (STEP) d'Aïre, et le service des gardes de l'environnement de la direction générale de la nature et du paysage (SGE, DGNP) à Bellevue, dans lesquels il a été fait des travaux de rénovation, de transformation, de sécurisation, et diverses adaptations techniques.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						429 000
Dépenses	553 767	335 676	24 824	139 940	8 794	1 063 002
Dépassement						-634 002

#### **4.7. Politique publique « G - Aménagement et logement »**

Les investissements effectués pour la politique publique G représentent 2 projets, la démolition de la station « Esso » à l'avenue d'Aïre et une mise en séparatif de canalisations pour une parcelle à la rue Marziano 9.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						0
Dépenses	80 169	19 717	0	0	0	99 886
Dépassement						-99 886

#### 4.8. Politique publique « H – Sécurité et population »

Les investissements effectués pour la politique publique H représentent 69 projets qui ont concerné l'ensemble des bâtiments des domaines de la police, du pénitentiaire et du militaire. La liste exacte figure dans l'annexe 2.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						58 070 000
Dépenses	12 071 701	13 008 605	4 269 069	2 844 176	2 249 780	34 443 332
<b>Non dépassement</b>						23 626 668

Recettes attendues						0
Recettes	318 417	176 755	117 769	0	0	612 942
<b>Dépassement</b>						-612 942

Pour la politique publique H, l'enveloppe prévue a été respectée mais est bien en dessous des prévisions. En effet, trois projets énoncés dans la loi n'ont finalement pas été initiés et expliquent cet important montant non dépensé. Il s'agit de : la rénovation globale de la prison de Champ-Dollon, les transformations et extensions des places d'armes et la rénovation de l'immeuble de la Marbrerie 13.

De plus amples explications figurent en pages 10 et 11 du présent projet de loi.

#### 4.9. Politique publique « I – Justice »

Les investissements effectués pour la politique publique I représentent 18 projets répartis sur plusieurs sites et objets du Pouvoir Judiciaire. La liste exacte figure dans l'annexe 2.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						16 621 000
Dépenses	4 646 185	5 191 432	8 384 211	2 708 784	596 020	21 526 632
<b>Dépassement</b>						-4 905 632

Dans cette politique publique, tous les travaux de rénovation et les transformations induits par le projet justice 2010 ont été réalisés conformément aux intentions. Il s'agit principalement des trois projets suivants :

- Palais de Justice, transformations des bâtiments A, B, C, D et E, place du Bourg-de-Four 1, rue des Chaudronniers 3-5-9;
- Palais de Justice, transformations du bâtiment F, rue des Chaudronniers 7;
- chemin Annevelle 1-3, travaux de transformations pour la mise en place du tribunal pénal.

D'autres projets, non prévus, ont été menés durant la période 2011-2014 afin de permettre le bon fonctionnement des différents tribunaux. Ils figurent dans l'annexe 2.

#### **4.10. Politique publique « J – Mobilité »**

Les investissements effectués pour la politique publique J représentent 5 projets.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						<b>1 115 000</b>
Dépenses	69 703	641 907	116 282	437 180	89 883	<b>1 354 955</b>
Dépassement						<b>-239 955</b>

Il s'agit des trois parkings propriétés de l'Etat de Genève dont les travaux étaient prévus. Le détail figure en page 8 du présent projet de loi.

D'autres investissements indispensables qui n'étaient pas prévus ont été réalisés. Il s'agit de deux réalisations d'installations techniques dans les bâtiments des services de la voirie cantonale du site de Trèfle-Blanc.

#### **4.11. Politique publique « K – Santé »**

Les investissements effectués pour la politique publique K représentent 5 projets.



	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						0
Dépenses	742 496	1 007 253	-1 004 340	4 105	8 048	757 563
<b>Dépassement</b>						<b>-757 563</b>

Le dépassement s'explique principalement par divers travaux au Centre Ambulatoire de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Âgé (CAPPA).

#### **4.12. Politique publique « L – Economie »**

Les investissements effectués pour la politique publique L représentent 3 projets concernant : la mise en conformité d'ascenseurs, le remplacement d'une chaufferie et la mise en séparatif des canalisations sur des bâtiments de la politique publique concernée.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						0
Dépenses	788	73 247	183 218	4 304	28 668	290 225
<b>Dépassement</b>						<b>-290 225</b>

#### **4.13. Politique publique « M – Finance et impôts »**

Les investissements effectués pour la politique publique M représentent 7 projets concernant des petites transformations dans le bâtiment de l'Hôtel des finances (HOFIN) à la rue du Stand 26.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						4 408 000 F
Dépenses	412 589	575 305	808 727	735 608	232 943	2 765 173
<b>Non dépassement</b>						<b>1 642 827</b>

Ce « non dépassement » très élevé provient du report du réaménagement global du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage (accueil du public).

#### 4.14. Politique publique « N – Culture, sport et loisirs »

Les investissements effectués pour la politique publique N représentent 8 projets. Il s'agit principalement des travaux urgents de remplacement d'installations de chauffage et de mise en sécurité de bâtiments. La liste exacte figure dans l'annexe 2.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						0
Dépenses	1 238 242	2 551 963	- 2 917 524	6 969	801 530	1 681 180
Dépassement						-1 681 180

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan localisé de quartier (PLQ) prévoyant la construction de 300 logements (éco-quartier Jonction), un montant de 400 000 F a été versé à la Ville de Genève comme participation à la mise aux normes d'une halle industrielle destinée à reloger provisoirement un occupant du site (le Moulin à Danses).

#### 4.15. Politique publique « O – Autorités et gouvernance »

Les investissements effectués pour la politique publique O représentent 16 projets qui n'étaient pas prévus. La liste exacte figure dans l'annexe 2.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						0
Dépenses	3 089 940	2 666 334	650 848	417 180	118 880	6 943 182
Dépassement						-6 943 182

Ces investissements concernent principalement les projets suivants :

- rénovation du site de « La Pastorale » (dernière étape), route de Ferney 106, prévue initialement dans la loi sur la politique publique « P »;

- études de pré-exécution pour la rénovation et transformation des salles du Grand Conseil, dans le but de pouvoir finaliser le projet de loi d'investissement (financement hors crédit de renouvellement);
- travaux dans les bâtiments de l'Hôtel-de-Ville 2 et Henri Fazy 1, relatifs à des installations de ventilation et à la création de WC public;
- mise en conformité de 3 ascenseurs.

#### **4.16. Politique publique « P – Etats-majors et prestations de moyens »**

Les investissements effectués pour la politique publique P représentent 65 projets. La liste exacte figure dans l'annexe 2.

Pour rappel, les bâtiments concernés par la politique publique « P » incluent tous les bâtiments partagés par différentes entités.

Les projets qui étaient prévus dans le crédit de renouvellement 2011-2014 pour la politique publique « P » étaient : la rénovation du bâtiment « Le Bûcher » du site de la Pastorale route de Ferney 106 (dont les investissements ont été transférés dans la politique publique « O »), rénovation des installations sanitaires (sous-station et distribution) du bâtiment « Les Tattes » au chemin de Poussy 1-3, divers travaux au secrétariat général du DIP rue de l'Hôtel-de-Ville 6 (dont les investissements ont été transférés dans la politique publique « A »), remise en état des locaux du garde-faune route de Colovrex 102 (dont les investissements ont été transférés dans la politique publique « F »), la rénovation et la surélévation de l'immeuble administratif David-Dufour 1-3-5 (ce projet doit faire l'objet d'un PL spécifique), et les subventions aux communes.

Les investissements effectués proviennent principalement des réalisations suivantes qui n'étaient pas prévues : réaménagement intérieur du bâtiment Adrien-Lachenal 8 (DEAS et DIP), transformations intérieures dans le bâtiment Chêne 54 (OF et CdC), transformations intérieures dans le bâtiment boulevard Saint-Georges 16 (DF et DIP), réaménagement intérieur du bâtiment rue David-Dufour 1-3-5 (département de la sécurité et de l'économie DSE), mises aux normes de 20 ascenseurs dans de multiples bâtiments, et le renouvellement de 30 installations techniques (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité; CVSE) dans divers édifices.

Cet écart intègre également les subventions à la FIPOI et aux communes.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						23 296 000
Dépenses	10 834 201	8 460 393	11 810 474	4 033 838	562 545	35 701 452
<b>Dépassement</b>						<b>-12 405 452</b>

#### **4.17. Politique publique « Q – Energie »**

Les investissements effectués pour la politique publique Q concernent un seul projet. Il s'agit de la rénovation de la chaufferie du bâtiment occupé par l'office cantonal de l'énergie (OCEN), rue Puits-Saint-Pierre 4.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						0
Dépenses	787	95 800	105	0	5 036	101 728
<b>Dépassement</b>						<b>-101 728</b>

### **5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le présent crédit de renouvellement comprend des investissements de construction, ainsi que des équipements (mobilier).

#### **5.1. Construction**

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						320 000 000
Dépenses	95 063 236	114 116 152	63 354 894	40 846 956	14 494 502	327 875 739
<b>Dépassement</b>						<b>-7 875 739</b>

Recettes attendues						0
Recettes	364 257	7 890 201	2 024 147	906 385	325 960	11 510 951
<b>Dépassement</b>						<b>-11 510 951</b>

Les besoins en travaux de rénovation, transformation et modernisation nécessaires sont identifiés par adresse. Les travaux sont réalisés sur une ou des parties de bâtiments telles que :

- fondations (excavations, remblayages, fondations, dalles de fond, canalisations);
- parois extérieures (murs de façades, parois enterrées, fenêtres, portes extérieures, volets et stores, échafaudages);
- toitures (toits et avant-toits);
- gros œuvre intérieur (dalles, escaliers, balcons, piliers, parois intérieures, installations de chantier);
- installations techniques (chauffage, courant fort, ventilation, sanitaire, télécommunication, sécurité, sureté, climatisation, ascenseurs et installations spéciales);
- assainissement, modernisation et mise en conformité du parc des ascenseurs des bâtiments propriété de l'Etat de Genève;
- aménagements intérieurs (cloisons, portes intérieures, éléments de protection, revêtements de sols et de parois, plafonds, équipements fixes et cuisines);
- aménagements extérieurs (mise en forme du terrain, ouvrages extérieurs, canalisations, espaces verts, chemins, routes, places, parkings, clôtures, etc.).

## 5.2 Equipement

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>0</b>
Dépenses	15 058	834 493	1 181 426	51 334	10 098	<b>2 092 408</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-2 092 408</b>

Les dépenses en équipement sont liées pour plus de la moitié à l'ameublement du bâtiment St-Georges Center en 2013 et pour le reste au matériel fixe pour les départements qui en font la demande.

## 6. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement a compris des subventions d'investissement accordées à des tiers.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						<b>18 241 000</b>
Communes	0	400 000	1 322 833	0	0	<b>1 722 833</b>
FIPOI	233 702	1 232 649	4 395 764	362 674	0	<b>6 224 792</b>
Clinique de Joli-Mont	0	32 050	108 000	0	0	<b>140 050</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>10 153 325</b>

### 6.1. Subventions aux communes

Conformément à l'accord signé entre l'Etat de Genève et l'association de communes Genevoises, les communes ayant un centime additionnel supérieur ou égal à 48 cts, et une capacité financière inférieure ou égale à 80,00, ont droit à une subvention pour la construction ou la rénovation de leur bâtiments scolaires du degré primaire. Le nombre de communes ayant droit à des subventions varie chaque année, en fonction des indices. Les 1 722 833 F correspondent à la subvention versée aux communes de Bernex et de Confignon pour la construction de leur école primaire « Groupe scolaire de Cressy ».

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						<b>8 000 000</b>
Dépenses	0	400 000	1 322 833	0	0	<b>1 722 833</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>6 277 167</b>

### 6.2. Subventions à la FIPOI

Des subventions ont été versées à la FIPOI à titre de participation financière pour des travaux de sécurité périphérique des organisations internationales

(standards H-MOSS préconisés par l'ONU), conformément à l'accord donné par l'Etat de Genève à la Confédération le 24 août 2005.

	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						6 000 000
Dépenses	233 703	1 232 649	4 395 765	362 675	0	6 224 792
<b>Dépassement</b>						-224 792

### 6.3. Subventions à la Clinique de Joli-Mont

Une subvention était prévue pour les transformations intérieures et l'agrandissement de la clinique de Joli-Mont, avenue de Trembley 45. Le bâtiment n'étant pas propriété de l'Etat de Genève, ce projet devait faire l'objet d'une subvention à la clinique avec délégation de la maîtrise d'ouvrage à l'Etat de Genève.

Seul un faible montant a été investi car le projet a été suspendu en raison de la non signature de la convention d'exploitation entre la clinique et ses partenaires (logements IEPA et foyer Pro Senectute). La localisation géographique du site étant remise en question.

	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						4 241 000
Dépenses	0	32 050	108 000	0	0	140 050
<b>Non dépassement</b>						4 100 950

## 7. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

### Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Liste détaillée des études et/ou réalisations effectuées*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ **Projet de loi** présenté par le département des finances (DF).

**Objet** : Projet de loi boucllement de la loi 10724 ouvrant un crédit de programme de 320 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments.

- ♦ **Financement** :

Pour un montant total voté de 320 000 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 329 968 147 F. Un dépassement de 9 968 147 F est à constater.

Les subventions fédérales, estimées à 0 F, sont au 2015 de 11 510 951 F, soit supérieures au montant voté de 11 510 951 F.

- ♦ **Remarques (modifier et cocher ce qui convient)** :

oui    non   Ce projet de loi de boucllement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé. Si oui :

oui    non   - Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) a été demandé avant tout dépassement.

oui    non   - Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) aurait dû être demandé avant tout dépassement.



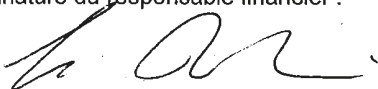
oui  non Autre(s) remarque(s) : l'OBA a présenté un « dépassement technique » à la commission des travaux le 3 juin 2014, dépassement voté à l'unanimité par cette dernière

[Sous réserve des remarques précédentes,] Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

Signature du responsable financier :

12.01.2016



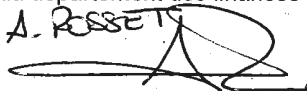
## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 13/01/2016

Visa du département des finances :



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 7 décembre 2015.

## Liste détaillée des études / ou réalisations effectuées dans le PL 10724

N° projet.	Libellé long	Description	PP	Dépenses CF2011-2014 329968 147	Recettes CF2011-2014 11 530951
201072400068	Philosophies 22 bd des, Tour 5 boulevard de la, UNI Bastion,	Transformations	A - Formation	24226080	2252965
201072400018	Philosophies - 0068	Rénovation globale du cycle	A - Formation	23310487	2422400
201072400055	biquet 4 chemin, CO BUDE - 0018	Agrandissement et rénovation	A - Formation	19686960	0
	Bornet 8 rue Charfes, Conservator populaire de musiques				
201072400054	CPM - 0054	Réfection générale de façade de musique	A - Formation	12475311	0
	Serve11 rue Michel, CMU Centre Médical Universitaire -	Restructuration des plateaux techniques IUMILSPC et SEROTHEQUE au			
201072400163	0163	1er et 2ème étage du CMU	A - Formation	11961627	0
	Serve11 rue Michel, CMU Centre Médical Universitaire -	Divers déblocage s	A - Formation	9304643	68502
201072400167	Anernmet 30 qual Ernest, Sciences II - 0167	Travaux intérieurs rafraichissement et sécurité + Concept toiture et isolation	A - Formation	6962523	0
	De-Blaze 24 rue Théodore, Collège Calvin - 0022	+ Containiers provisoires administration + Anliante, assainissement			
201072400022	Terrier 18 chemin Gérard de, CFFC Terrier (ex CEPTA) -	Désamiantage Tour "D", yc travaux annexe	A - Formation	46397779	0
	Roischild 15 rue, Locaux DIP-00279	Reflexion de rélanchéité, construction de nouvelles serres,	A - Formation	4366157	30960
201072400028	Presinge 150 route de, Centre Horticole de Lullier - 0028	Travaux entretien et rénovation du parking	A - Formation	4148616	0
	Serve11 rue Michel, Parking état - 0174	Construction d'une station de lavage avec déchétélerie, réflexion de			
201072400029	Presinge 150 route de, Centre Horticole de Lullier - 0029	rélanchéité du bat.O	A - Formation	2942049	100280
	Loiaux DIP-00279	Adaptation des locaux pour l'école de commerce	A - Formation	2557369	0
201072400386	Serve11 rue Michel, CMU Centre Médical Universitaire -	New Production de Froid CMUJ-4 +5+6	A - Formation	2351794	0
	CO Colomblères - 0156	Rénovation de l'AULA.	A - Formation	2298392	295000
201072400121	Dulour 24 rue du Général, UNI Dulour - 0121	Remplacement de la cabine électrique obsolète	A - Formation	2230719	0
	Collège Voltaire - 0007	Reflexion diverses salles de cours	A - Formation	2190796	21080
201072400035	0035				
	Pont-Buin 43 route du, Ecole d'horogerie et d'électricité -	Remplacement de la lustrerie, yc travaux annexe	A - Formation	2189879	0
201072400165	Anernmet 30 qual Ernest, Sciences II - 0165	Agrandissement caletéria	A - Formation	2028403	0
	Saint-Jean 60 rue de, CEC Nicolas-Bouvier - 00409	Epingles et couverts à vélos.	A - Formation	1963175	0
201072400066	Candole 5 rue De, UNI Bastions, bâtiment central - 0066	Transformations	A - Formation	1861700	0
	Serve11 rue Michel - DIP - CMU (Centre Médiale				
201072400374	Universitaire)-0374	Rénovation MCR du bâtiment existant 1-4	A - Formation	1875143	0
	Anernmet 30 qual Ernest, Sciences II et III - 0082	Audit et Travaux d'optimisation énergétique	A - Formation	1714856	0
201072400135	Serve11 rue Michel, CMU Centre Médical Universitaire -	Mise en conformité des installations soude et acide selon OPAM	A - Formation	1667891	0
	Qual Ernest, UNI SCIENCES III - 00282				
201072400262	Qual Ernest, UNI SCIENCES III - 00282	Transformtion de laboratoires	A - Formation	1566438	0
	CMU Etapes 1 à 6 - 0415	Rénovation des cabines MT-BT et GS	A - Formation	1534514	0
201072400166	Pinchat 22 chemin de, 22 Pinchat - 0166	Soi-soi - réaménagement P/ GAP	A - Formation	1516965	0
	Ecole "La Rochette" - 0009	Refection partielle.	A - Formation	1359327	0
201072400009	Longrod (VD) - Ecole "La Rochette" - 0009	Travaux de restauration bt 7	A - Formation	1336251	104664
	De-Blaze 2-4 rue Théodore, Collège Calvin - 0182	Assainissement et modernisation du parc des ascenseurs de l'Etat.	A - Formation	1328638	0
201072400182	De-Blaze 2-4 rue Théodore, Collège Calvin - 0182	Assainissement et modernisation Ascenseurs	A - Formation	1317695	0
	Anernmet 30 qual Ernest, Sciences II - 0192	Renforcement (tote par Samatili sur toiture ateliers, joints verrières panneaux			
201072400053	Serve11 rue Michel, CMU Centre Médical Universitaire -	solaires et vitrages isolants	A - Formation	1287713	0
	Berrand 38 avenue Louis, -CFFC Mécanique (ex CEPTA) -				
201072400011	0011				
	Grandes-Communes 20 avenue des, CO Grandes-	2ème étage - Réfection complète salles de cours et couloir - 1er et 2ème	A - Formation	1127613	0
201072400021	Communes - 0021	Transformations	A - Formation	1045513	0
	Candole 5 rue De, UNI Bastions, alle Jura - 0067	Désamiantage	A - Formation	964866	0
201072400316	Anernmet 30 qual Ernest, Sciences II Ecole de chimie - 00318	Trasformation charrierfle	A - Formation	9481115	0
	Orange-Falquet 17 chemin de, ECG Jean Piaget-00240	Reflexion de rélanchéité du bâtiment P.	A - Formation	946267	0
201072400030	Presinge 150 route de, Centre Horticole de Lullier - 0030				

## ANNEXE 2

N° projet	Libellé long	Description	PP	Dépenses CP2011-2014 CP2011-2014 11'530'951	Recettes CP2011-2014 CP2011-2014 11'530'951
201072400031	Presinge 150 route de, Centre Horticole de Lullier - 0031	Nouvelle porte d'entrée principale, insonorisation de la cafétéria, nouvelle mise en passe, éclairage d'apport de l'aua.	A - Formation	94'194.1	0
201072400015	Lyon 58 rue de, Centre Geisendorf - 0015	Diverses menuiseries extérieures et serrurerie.	A - Formation	878'494	0
201072400150	Ilalie 5 rue d', Collège de Candolle - 0150	Rénovation des labo. et salles de chimie 346, 347, 348 et 350	A - Formation	843'133	0
201072400261	Tambourine 2 rue de La Battelle - HEG - Batiment F - 00261	Transformation et réaménagement INFOTHEQUE	A - Formation	805'406	0
201072400416	Michel-Servet rue 1 - CMU Elapas 1 à 4 - 0416	Rénovation de l'éclairage des couloirs et rénovation de l'éclairage de secours	A - Formation	798'715	0
201072400134	Bertrand 38 avenue Louis-, CFPC Mécanique (ex CEPTA) - Dupuy 20 chemin J.-F. -, Ecole Formation Professionnel	Rénovation tableau électrique ventilation	A - Formation	772'382	0
201072400114	SGIPA - 0114	Rénovation des installations de traitement d'air	A - Formation	755'224	0
201072400366	Encyclopédie 5 rue de l' - HEAD - 00366	Aménagement des ateliers de gravures et de sérigraphie	A - Formation	724'506	0
201072400075	Servet 1 rue Michel-, CMU Centre Médical Universitaire - Servet 1	+ Ajonction climatisation local serveur Bât. B rez	A - Formation	720'504	0
201072400152	Helvétique 9 boulevard, ESBAGE - 0152	Transformations inférieure selon demande de M. Simon	A - Formation	655'880	0
201072400040	Fossard 61 chemin de, Collège Claparède - alle sud-est + sous-sol - 0040	Remise en état de l'étanchéité du toit + installation de Sprinkler pour la cafétéria	A - Formation	647'850	45'940
201072400069	Suisse 10 route de, Institut FOREL - 0069	Mise en séparatif canalisations, création WC, réflexion serre	A - Formation	640'795	0
201072400003	Chêne 62 route de, Ecole internationale - 0003	Réfection toiture + fenêtre + volets château, orange, dalscha	A - Formation	594'797	0
201072400352	Dufour 2 rue du Général, Haute Ecole d'Art et du Design - 00352	Anénagements d'ateliers audio-visuels	A - Formation	582'156	0
201072400056	Dufour 24 rue du Général-, UNI Dufour - 0056	Etude rénovation éléments de façades	A - Formation	566'883	0
201072400115	Ansermet 30 quai Ernest-, Sciences II - 0115	Mise en conformité des installations acide et soude selon OPAM	A - Formation	561'840	0
201072400296	Pont-Cl Ave 40 boulevard, UNI MAIL-00296	Projet SIE - Sécurité - Mise en conformité sprinkler, désenfumage et éclairage de secours demandé par SIS et instances	A - Formation	556'525	0
201072400010	Jonction 10 avenue de la, CFPC JONCTION (ex CEPTA) - 0010	Réfection locaux, classes et couloirs + peinture suite travaux de carbonatation	A - Formation	548'259	0
201072400147	Franchises 11 route des, Maison des Oliviers - 0147	Réf 1235, préau couvert, salle sèche, local rangement	A - Formation	540'719	0
201072400106	Presinge 150 route de, Centre Horticole de Lullier - 0106	Eclairage extérieur - Aménagement extérieur. Remplacement des candélabres extérieur et amélioration des zones d'éclairéments	A - Formation	534'788	0
201072400104	Pont d'Arve 40 Boulevard du, Uni Mail - 0104	Audit énergétique du bâtiment	A - Formation	534'474	0
201072400154	Joli-Mont 15A avenue de, CO des Coudriers - 0154	Déplacement du SLJ et Reproduction et création d'un couloir	A - Formation	505'295	0
201072400173	Dufour 24 rue du Général-, Parking état - 0173	Travaux entretien et rénovation du parking	A - Formation	496'066	0
201072400520	Candolle 5 rue De - Uni Bastions alle Jura - Tvx UNI 2014 - 00520	Anénagement bureaux et salles de cours	A - Formation	484'708	0
201072400122	Tambourine 5 rue de, Bâtiments A, D, E2 et F - 0122	Rénovation des cabines électriques principales (5 BT)	A - Formation	467'343	0
201072400148	Pailly 1 avenue du, Villa Pailly - 0148	Agrandissement et transformation pour CMP	A - Formation	458'356	0
201072400072	Hodler 4 rue Ferdinand, Collège Calvin - 0072	Amélioration de la sécurité	A - Formation	457'473	0
201072400407	Prairie 4 rue de la - hepia / projet cave 12 - 00407	Réfection étanchéité toiture ancien garage à vélos et déplacement des fluides	A - Formation	455'740	0
201072400149	Prairie 4 rue de la, HEAD - 0149	Infrastructure et travaux préparatoires pour le pavillon de l'école d'art et de design (localation financement)	A - Formation	432'171	0
201072400513	Bouchet 16A avenue du - collège Rousseau-Tvx Dip été 2014 - 00513	Remplacement luminaires couloir et salles	A - Formation	431'827	0
201072400057	Prairie rue de la 4 /Jura 23 rue du, HEPIA - 0057	Réorganisation HEPIA	A - Formation	429'195	0
201072400457	Thury 4 chemin - Pavillon provisoire pour HEDS Champel - 00457	Montage et démontage pavillon provisoire	A - Formation	422'792	0
201072400259	Saint-Jean 60 rue de, CEC Nicolas-Bouvier - 00259	2ème partie travaux de serrurerie. Travaux de peinture attenent.	A - Formation	400'012	0
201072400175	Prairie 4 rue de la, parking état - 0175	Travaux entretien et rénovation du parking	A - Formation	393'107	0
201072400027	Presinge 150 route de, Centre Horticole de Lullier - 0027	Ecologie au travail : Garage et ateliers mécaniques, divers aménagements	A - Formation	392'021	0
201072400025	Servet 1 rue Michel-, CMU Centre Médical Universitaire (étapes 1,2-3-4) - 0025	Eianchéités toitures	A - Formation	378'495	0

## ANNEXE 2

N° projet	Libellé long	Description	PP	Dépenses CP2011-2014 CP2011-2014 11°30/951	Recettes CP2011-2014 11°30/951
201072400333	Ansermet 24 quai Ernest / Yvoy 32 boulevard d' - PHYSIQUE réacteur locaux - 00333	DEBLO 4772011/16/DPNC - DEBLO 470/2011/13/FILO	A - Formation	373916	0
201072400091	Dupuy 20 chemin J.-F. - SGIPA - 0091	Rénovation des installations de traitement d'air	A - Formation	356966	0
201072400281	Vogt 102A boulevard Carl, Parking Ansermet-00281	Rénovation parking (fondation des parkings)	A - Formation	336189	0
201072400308	Servet 1 rue Michel, CMU 1-4 - 0308	Débloquage 551, 552, 553 et 554, transformation et adaptation de locaux pour la recherche scientifique	A - Formation	332507	0
201072400351	Corbusier 15 rue Le, Ecole de commerce Emilie Gourd - 00351	travaux de rafraichissement du secretariat +mise en conformité des locaux de sciences	A - Formation	327249	0
201072400286	Ecole-de-Médecine 20 rue de l', Faculté des sciences-00286	Rénovation et agrandissement	A - Formation	315191	0
201072400388	Drize 8 route de - CO de Drize - 0388	Installation solaire photovoltaïque	A - Formation	314059	0
201072400411	Polluzzi 50 chemin/Pinchat - CO de Pinchat - 00411	Epingles et parking à vélos.	A - Formation	310853	0
201072400506	Boveau 35 route de - école primaire de Corbayrier - 00506	Mise en conformité de blocs sanitaires, glissière sur parking et barrières dans le préau	A - Formation	307279	0
201072400414	Datacenter - 0414	Changement de la production EG hors service	A - Formation	301274	0
201072400459	Mancy 57 chemin de - CMP MANCY - 00459	Transformations inférieures	A - Formation	292550	0
201072400553	Hôtel-De-Ville 6 rue de l' - 00553	Rénovation par zone du 3ème étage	A - Formation	287909	0
201072400024	Pont d'Arve 40 Boulevard du, Uni Mail - 0024	Différents travaux d'urgence sur façades	A - Formation	282084	0
201072400508	Basse 24 route de - EC Aimée STITELMANN - 00508	Aménagement salles de sciences	A - Formation	273987	0
201072400155	Trembley 14 avenue, CEC André Chavanne - 0155	Création d'une salle de musique et nouveaux doïssonnement léger (Réf. 1371)	A - Formation	273697	0
201072400005	Hôtel-De-Ville 6 rue de l', Secrétariat général - 0005	Peinture cage escalier+ éclairage, réflexion bureau secrétaire général, entressol + travaux sanitaire et cuisinette 1er	A - Formation	270347	0
201072400041	Ansermet 30 quai Ernest - Boulv.d'Yvoy - Université science II et III - 0041	Mise en séparatif des canalisations	A - Formation	268636	0
201072400348	Grange-Faquet 17, ECO Jean-Plaget - 00348	Transformations inférieures	A - Formation	265132	0
201072400112	Mallettes 51 chemin des, Observatoire de Genève - 0112	Réfection des sanitaires HF étages S/sol au 2ème	A - Formation	261290	0
201072400368	Prévost-Martin 4 rue - OFPC-00368	Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	258933	0
201072400335	Suisse 10 route de, LE MOULIN , INSTITUT FOREL - 00335	DEBLO 450/2011/95/FOREL	A - Formation	256015	0
201072400083	Pont d'Arve 40 Boulevard du, Uni Mail - 0083	Installations de filtration d'eau d'Arve - Distribution d'eau glacée -	A - Formation	255740	0
201072400019	Terrassière 44 rue de la, Institut Jaques Delcroze - 0119	Remplacement des pompes	A - Formation	248449	0
201072400125	Dupuy 20 chemin J.-F. - Ecole Formation Professionnel	Remplacement machine de froid au R22	A - Formation	244446	0
201072400125	SGIPA - 0125	Mise en conformité des installations Acide et Javel + Remplacement tuyauterie sanitaire vide sanitaire	A - Formation	241420	0
201072400527	Servet 1 rue Michel CMU - Tvx UNI 2014 - 00527	Divers travaux d'aménagement de locaux et transformations	A - Formation	234263	0
201072400107	Ansermet 30 quai Ernest, Sciences II - 0107	Remplacement de la lustrerie	A - Formation	233113	0
201072400437	Général-Dufour 24 rue - UNI Dufour - 00437	Mise en conformité des ascenseurs - Marché V - Lot 2	A - Formation	225927	0
201072400436	Université 5 Place - Candolle 5 rue de - UNI Bastion I - 00436	Mise en conformité des ascenseurs - Marché V - Lot 3	A - Formation	225782	0
201072400078	Ansermet 30 quai Ernest, Sciences II - 0078	Remp. Tuy. eau chaude, eau froide, circulet, et eau déminéralisée + isolation	A - Formation	223981	0
201072400531	Trembley 14 avenue - CEC André Chavanne - Tvx DIP été 2014 - 00531	Divers travaux toiture et aménagements extérieurs	A - Formation	219681	0
201072400365	Echo 5 chemin de l' - Onex 2 : 00365	Equipement de bureaux pour les 3 directions générales du DIP	A - Formation	218903	0
201072400549	Joli-Mont 15 Avenue de CO des Coudrières - 00549	Rénovation de la toiture sur les vestiaires de la salle de gym	A - Formation	217976	0
201072400427	Pralire 4 rue de la - HEPIA - 0427	Remise en conformité Labo Physique/Chimie Nucléaire	A - Formation	213193	0
201072400301	Tambourine 26 rue de La, Battelle Baiment D - 0301	Création d'un petit Laboratoire au sou-sol du bâtiment D, Demande de débloquage N° 544	A - Formation	212635	0
201072400206	Presinge 150 route de, Centre horticole de Lullier - 0206	Adaptation des portes secours et serrure anti panique. Mise en oeuvre d'un système de sécurisation des accès à internet.	A - Formation	211711	0
201072400254	Dupuy 20 chemin J.-F. - EFP - SGI - Sgja - 00254	Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	209758	0
201072400349	Champel 45 avenue de, Haute Ecole de Santé - 00349	Transformations inférieures	A - Formation	208106	0
201072400362	Bois-Caran 40 chemin de - CO Bois-Caran - 0362	Couvert à vélo	A - Formation	207942	0
201072400234	Ternier 18 chemin Gérard-De, CFP-Const., Hôtellerie, Restaur., Technique, Santé-00234	Projet SIE - Energie - Audit complet	A - Formation		

## ANNEXE 2

N° projet	Libellé long	Description	PP	Dépenses CP2011-2014 329'668'147	Recettes CP2011-2014 11'530'951
201072400507	Base 22 route de - ECG Elia Maillet - 00507	Aménagements secrétariat, local MAV+TTC et salle de séminaires	A - Formation	206'472	0
201072400263	Lèvre 2-4 rue du, - 00263	Rénovation de la Bibliothèque	A - Formation	205'630	0
201072400325	Vaucher 20 avenue, ECG H.Dunant - 00325	Division salle de cuisine no 307	A - Formation	204'689	0
201072400328	Seujet 14 quai du, Dépôt bibliothèque universitaire - 00328	Réaménagement espace administratif, création d'une pièce couloissante	A - Formation	203'529	0
201072400526	Tvx UNI 2014 - 00526	Divers travaux dans laboratoires et bureaux	A - Formation	197'933	0
201072400252	Cart-Vogt 102 boulevard, IJFE-00252	Bâtiment provisoire	A - Formation	194'005	0
201072400295	Sous-le-Clos 3 chemin de, /Berne-228 rue de, CO Vuillonex-00295				
201072400294	Prarie 4 rue de la, /Jura 23 rue du, Hepia Bât. C&D-00294	Projet SIE - Sécurité	A - Formation	192'589	0
201072400327	Base 24 route de, Collège PO Sittelmarm - 00327	Réaménagement des salles de cours Rez	A - Formation	188'479	0
201072400510	Vollaire 21 rue, Collège Voltaire-Tvx DIP élé 2014 - 00510	Réaménagement luminaires couloir et salles	A - Formation	188'017	0
201072400354	Drize 7 route de, Cafétéria Battelle - 00354	Réfection du sol, des murs et remplacement de l'éclairage	A - Formation	187'116	0
201072400382	Fossard 61 chemin de, Collège Ciaparède - 00382	Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	187'096	0
201072400314	Veux-Chemin-d'Onex 9, Collège de Saussure - 00314	Adaptation salle des maîtres	A - Formation	186'866	0
201072400398	Fazy 15 - Ecole Arts Décoratifs - 00398	Création d'une plate-forme élévatrice	A - Formation	185'946	0
201072400224	Vincy 2B chemin De, CMP villa - 0224	Transformation d'un ancien bâtiment en CMP	A - Formation	184'089	0
201072400164	Dufour 24 rue du Général, UNI Dufour - 0164	Transformation salles au 4ème étage	A - Formation	182'161	0
201072400080	Trembley 14 avenue, CEC André Chavanne - 0080	Remplacement et optimisation régulation Gardy + solide éclairage + GTC globale	A - Formation	175'697	0
201072400237	Vallée 3 rue de la, Salle Franck Martin-00237	Projet SIE - Sécurité effraction	A - Formation	175'216	0
201072400290	Ansermet, 30 quai Ernest, UNI - Sciences 2-00290	Projet SIE - Sécurité	A - Formation	173'955	0
201072400087	Yvoy 16 boulevard d', Sciences I - 0087	3ème	A - Formation	170'245	0
201072400079	Servet 1 rue Michel, CMU Centre Médical Universitaire - 00079	Audit et Travaux d'optimisation énergétique	A - Formation	168'487	0
201072400363	Golette 17 rue de la, CO Golette - 0363	Trage de nouvelles colonnes EF, EU, AC et rénovation des WC DU Rez au Couvert a vélo	A - Formation	167'713	0
201072400131	Grandes-Communes - 0131				
201072400179	Vollaire 2 rue - Collège Voltaire - 00379	Remplacement tableau cabine BT et alimentation depuis CEPTA	A - Formation	165'510	0
201072400274	De-Vincy 2b chemin, CMP Vermont-Vidollet-00274	Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	165'491	0
201072400274	Pont-d'Arve 40 boulevard du - UNI mail III-Tvx DIP été 2014 - 00274	Réfection d'un terrain de sport et Travaux divers, Réf. DIP : 1362	A - Formation	164'246	0
201072400519	00519				
201072400410	Vollaire 21 rue/ Genève - CO VOLTAIRE - 00410	Remplacement de 2 portes carrousel automatiques	A - Formation	159'600	0
201072400209	Bouchet 16A avenue du, Collège Rousseau - 0209	Epingles et couverts à vélos.	A - Formation	154'211	0
201072400108	Lézards 24 ch des, CO Renard - 0108	Remplacement système sonorisation-évacuation	A - Formation	147'675	0
201072400229	Nacker 2 rue, Ecole des Arts décoratifs-00229	Audit complet du bâtiment	A - Formation	147'470	0
201072400200	Trembley 14 avenue de, ESC André Chavanne - 0200	Divers travaux	A - Formation	138'353	0
201072400323	Grange-Colomb 3 chemin de, Collège de Stael - 00323	Etude énergétique pour l'URE	A - Formation	128'897	0
201072400136	Drize 7 route de - Battelle bât. F - 0136	Transformation des bureaux 32 à 36	A - Formation	127'313	0
201072400151	Tannerie 2 rue de la, 1227 Carouge - CMP - 0151	Assainissement eau déminéralisée et tuyauterie sanitaire	A - Formation	127'100	0
201072400189	Trembley 14 avenue, CEC André-Chavannes - 0189	Installation d'une douche et d'un w.c., travaux de peinture et sols, carrelage et faïence + divers	A - Formation	126'681	0
201072400353	Chataigne 40 avenue de - 00353	Mise en conformité Ascenseurs	A - Formation	125'883	0
201072400324	Golette 17 rue de la, CO Golette - 00324	SCAI	A - Formation	123'339	0
201072400419	Blanc 1-3 avenue - CO Sécheron - 0419	Rénovation de 2 labo langues	A - Formation	121'356	0
201072400139	Ternier 18 chemin Gérard de, CFFC Ternier (ex CEPTA) - 0139	Adaptation pour personnes handicapées	A - Formation	120'688	0
201072400139	Ansermet, 26 quai Ernest Ecole Romande de Pharmacie - Tvx UNI 2014 - 00528	Rénovation cabine électrique MT-BT	A - Formation	120'470	0
201072400071	Pont-d'Arve 40 Boulevard du, Uni Mail - 0071	Installation compresseur zéro grade air et production azote	A - Formation	120'414	0
201072400525	Pont-d'Arve 40 boulevard du - UNI mail III-Tvx UNI 2014 - 00525	Mise en conformité installations de sécurité	A - Formation	116'341	0
201072400525		Transformation salle lourde en labo au sous-sol	A - Formation	115'294	0

## ANNEXE 2

N° projet	Libellé long	Description	PP	Dépenses CP2011-2014 329'968'147	Recettes CP2011-2014 11'530'951
201072400364	Chemin du Foron, 43 - CO Foron - 0384	Couvert à vélo	A - Formation	114'668	0
201072400548	Foron 43 chemin du CO du Foron - 00548	Remplacement de éclairage de secours défectueux	A - Formation	111'589	0
201072400501	Dupuy 20 chemin J.F. - EFP - 00501	Remplacement de filtres piscine	A - Formation	110'419	0
201072400336	Joli-Mont 15A avenue de-CO des Couffriers - 00336	Projet SIE - Energie - Audit	A - Formation	109'861	0
201072400188	Joli-Mont 15A avenue de, CO Couffriers - 0188	Mise en conformité Ascenseurs	A - Formation	108'101	0
201072400074	Presinge 150 route de, Centre Horticole de Lullier - 0074	Remplacement des conduites sanitaires internat étape 1	A - Formation	104'835	0
201072400244	Pax 9 avenue de la Baron Rouge-00244	Transformation de la discothèque	A - Formation	104'112	0
201072400500	Dupuy 20 chemin J.F. - SGIPA - 00500	Remplacement de filtres piscine	A - Formation	104'122	0
201072400195	Lézardet 24 chemin des, CO du Renard - 0195	Mesures d'urgence suite carbonatation	A - Formation	102'681	0
201072400522	Anermet 24 quai ErnestYvoy 32 boulevard d' - Uni Sciences	Réfection laboratoires	A - Formation	102'670	0
201072400550	école de physique - Txv UNI 2014	Mise en conformité selon la police du feu afin d'accueillir les classes	A - Formation	102'306	0
201072400383	Bouchet 16 avenue de Villa Lullin - 00550	Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	101'969	0
201072400257	Blanc 1 Avenue - CO Secheron - 00383	Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	98'314	0
201072400257	Prairie 4 rue de la Jura 23 rue du, HEP1A - 00257	Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	98'314	0
201072400515	Vieux 9 Chemin-d'Onex - Collège Sausseure-Txv DIP été 2014	Fourniture et remplacement luminaires et réfection installation chauffage	A - Formation	94'484	0
201072400278	Pont-d'Arve 40 boulevard, UNI Mail-00278	Transfo int - salles 0146-0140	A - Formation	94'086	0
201072400130	Trembley 14 avenue, CEC André Chevanne - 0130	Remplacement du séparateur à graisse	A - Formation	93'972	0
201072400367	Prévoist-Martin 6 rue / Sources 16 rue des - CMP Plainpalais	Remplacement du séparateur à graisse	A - Formation	93'972	0
201072400367	OFPC - 00367	Remplacement du séparateur à graisse	A - Formation	93'972	0
201072400095	Floirissant 160 route de, Villa Haenni - 0095	Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	89'714	0
201072400287	Fazy 15 boulevard James, HEAD-00287	Transformation chaudière	A - Formation	88'702	0
201072400287	Grandes-Communes 20 avenue des - CO des Grandes-Communes - 00435	Projet SIE - Sécurité	A - Formation	83'905	0
201072400435	Calvin 11 rue Jean- , Direction de l'Enseignement Primaire -	Mise en conformité des ascenseurs - Marché V - Lot 4	A - Formation	82'676	0
201072400100	0100	Transformation chaudière	A - Formation	77'435	0
201072400361	Bouchet 16 avenue du - Collège Rousseau - 00361	Couvert à vélo	A - Formation	77'158	0
201072400286	Dupuy 20 chemin J.-F., SGIPA - Rousches-00286	Projet SIE - Sécurité	A - Formation	76'808	0
201072400191	Mallettes 51 chemin des, Observatoire - 0191	Mise en conformité Ascenseurs	A - Formation	75'143	0
201072400207	Ilale 5 rue d', Collège de Candolle - 0207	Remplacement sonorisation évacuation	A - Formation	73'455	0
201072400205	Encyclopédie 1 rue de l', Collège Voltaire - 0205	Reprise des alarmes techniques du bâtiment - Epuration du synoptique existant.	A - Formation	72'566	0
201072400521	Ecole-de-Médecine 20 rue de l' - AEM - Txv UNI 2014 - 00521	Climatisation et ventilation du Labo S29 et création bioscope	A - Formation	72'124	0
201072400417	Granges 7 rue des - service des loisirs DIP - 0417	Assainissement collecteur chauffage,régulation	A - Formation	71'101	0
201072400249	Bougeries 15 chemin des, EEJE-00249	Aménagements des locaux écoles et petite Ours	A - Formation	69'000	0
201072400302	Tavan 7 chemin Edouard-, Fitness Universitaire, TCU - 0302	Rénovation intérieure	A - Formation	68'090	0
201072400273	Baud-Bovy 10 passage Daniel-,00273	Création de 3 bureaux	A - Formation	67'985	0
201072400077	Vieux 9 chemin d'Onex - Collège de Sausseure - 0077	Remplacement monobloc Aula et locaux divers	A - Formation	67'929	0
201072400250	Grange-Collomb 13 chemin de, Pavillon Drize - Ella Maillard-	Réhabilitation classes PO	A - Formation	65'677	0
201072400137	Dufour 24 rue du Général-, UNI Dufour - 0137	Remplacement des détecteurs oniques selon normes AEA1 (-2000 détecteurs)	A - Formation	62'172	0
201072400088	Servet 1 rue Michel-, CMU Centre Médical Universitaire -	Adjonction climatisation local serveur Bât. B rez	A - Formation	61'957	0
201072400322	Subilla 45615 rue, villa Baron - 00322	Réfection des sanitaires du rez et création d'une douche	A - Formation	60'473	0
201072400534	Candolle 5 rue de - Uni Basiotons - Txv DIP été 2014 - 00534	Remplacement stores	A - Formation	60'008	0
201072400212	Encyclopédie 1 rue de l', Collège Voltaire - 0212	Centrale photovoltaïque sur la toiture - Etude et réalisation	A - Formation	59'806	0
201072400523	Yvoy4 boulevard d' - Uni Sciences 3 Biologie- Txv UNI 2014 -	Divers travaux dans laboratoires et locaux	A - Formation	59'539	0
201072400185	Yvoy 20 boulevard d', Pavillon des isotopes - 0185	Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	59'178	0
201072400292	Roseraie 25 avenue de la, CFPs - Assistant dentaire-00292	Projet SIE - Sécurité	A - Formation	59'111	0
201072400232	Hodler 4 rue Ferdinand - Collège Calvin - Txv DIP été 2014 -	Remplacement stores de sécurité	A - Formation	59'111	0
201072400532	00532	Remplacement stores de sécurité	A - Formation	58'293	0

N° projet	Libellé long	Description	PP	Dépenses CP2011-2014 329'968'147	Recettes CP2011-2014 11'530'951
201072400317	Asermet 24 quai Ernest, Institut de physique - 00317	Désamiantage et divers	A - Formation	57'732	0
201072400535	Ferney 143 route de - La Poupinière - 00535	Création nouvel escalier secours et remplacement escalier existant	A - Formation	57'440	0
201072400201	Encyclopédie 1 rue de l' - Collège Voltaire - 0201	Audit énergétique	A - Formation	56'693	0
201072400491	Roseraie 25 avenue de la - CFPs Santé Social-Form. Assis				
201072400491	Dentaire-Ecole de gestion en interendance - 00491	Marché F - Lot 6 - Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	56'601	0
201072400444	Pralés 25 chemin de la - CMP Pralés - 00444	Création d'un CMP avec les pavillons provisoires de la Florence	A - Formation	56'476	0
201072400494	Voirets 22 chemin des/ Plamaite 18 chemin de la - CO	remplacement chaudière HS	A - Formation		
201072400494	Voirets - 00494	Projet SIE - Chauffage	A - Formation	54'967	0
201072400238	Golette 17 rue de la, CO Golette-00238	Création de 2 salles sèches	A - Formation	54'560	0
201072400460	Blanc 1-3 avenue - CO SECHERON - 00460	Mise en séparatif des canalisations	A - Formation	54'187	0
201072400461	Colombe 6 chemin de la - Petite-Ourse - 00461	Modernisation et remplacement de l'installation de détection incendie	A - Formation	51'548	0
201072400540	Chêne 62 route de - 00540	Rénovation inst. ventilation centrale toiture adjonction de récup. de chaleur	A - Formation	51'147	0
201072400102	Fakhet 17 chemin de Grange- , ECG Jean Piaget - 0102	DJP réf. : 1402. Assainissement de la salle de dessin académique dans les combles, ainsi que la salle info du rez.Panneautage en divers endroit à effectuer.	A - Formation	50'153	0
201072400153	Fazy 15 boulevard James- , HEAD Ecole des Arts Déco - 0153				
201072400153	Ternier 18 chemin Gérard de, CFPc Ternier (ex CEPTA) - 0153				
201072400092	0092	Rempl. centrale de traitement d'air Aula vestiaires gym et cuisine	A - Formation	49'959	0
201072400084	Pont d'Arve 40 Boulevard du, Uni Mail - 0084	Installation d'une climatisation dans local imprimerie	A - Formation	48'032	0
201072400168	Suisse 10 route de, Institut FOREL - 0168	Installation d'une chapelle dans le labo '06	A - Formation	45'948	0
201072400172	Dufour 24 rue du Général-, UNI Dufour - 0172	Installation d'un traitement d'air dans salle conférence 408	A - Formation	45'881	0
201072400471	Bèze 4 rue Théodor-Dé - Collège Calvin - 00401	Marché L - Lot 6 - Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	45'337	0
201072400541	Yvoy 4 boulevard d' - Animalerie - 00541	Remplacement des automates de gestion de la ventilation de fanalmalerie	A - Formation	44'904	0
201072400546	Clos des Sapins 4 chemin du - Centre de vacances - 00546	Modernisation de l'installation de détection incendie	A - Formation	44'575	0
201072400268	Vaucher 20 avenue Edmond-, ECG Henry Dunand-00268	Projet SIE - Automatisation	A - Formation	44'294	0
201072400081	0081				
201072400248	Roseraie 46 avenue de la, CRER 1 consultations-00248	Travaux d'optimisation énergétique	A - Formation	43'664	0
201072400338	Puluzzi 50 chemin Charles-CO Pınchat - 00338	Création d'un garage à vélos	A - Formation	42'760	0
201072400073	Hodler 4 rue Ferdinand, Collège Calvin - 0073	Projet SIE - Chauffage - Citemes	A - Formation	42'500	0
201072400450	Puluzzi Charifas 50 chemin - CO de Pınchat - 00450	Amélioration de la sécurité	A - Formation	42'462	0
201072400389	Bèze 24 route de - CEC Année-Stiefelmann - 0389	Adaptation des labos Multimédias	A - Formation	42'262	0
201072400187	Vaucher 20 avenue Edmond-, ECG Henry-Dunand - 0187	Installation solaire photovoltaïque	A - Formation	41'884	0
2010724000211	Communes - 0211	Mise en conformité Ascenseurs	A - Formation	40'524	0
201072400127	Bouchet 16A avenue du, Collège Rousseau - 0127	Centrale photovoltaïque sur la toiture - Etude et réalisation	A - Formation	40'483	0
201072400132	Encyclopédie 11 rue de l' , Collège Voltaire - 0132	Remplacement tuyauterie sanitaire Sésation chaufferie	A - Formation	40'251	0
201072400511	Saint-Jean 60 rue de, EC Nicolas-Bouvier-Tvx Dip été 2014 - 00511	Réfection Cabine BT	A - Formation	39'946	0
201072400447	Vincy 2B chemin De - écoles sourds et malentendants - 00447	Remplacement luminaires bibliothèque-tableaux distribution	A - Formation	39'749	0
201072400312	Mousse 34 chemin de la, SCAI - 00312	Remplacement chaudière	A - Formation	39'381	0
201072400110	Vieux 9 chemin d'Onex - Collège de Saussure - 0110	Projet SIE - Electricité	A - Formation	39'057	0
201072400256	Seujet 14 quai du, UNI - Bibliothèque - 00256	Audit complet du bâtiment	A - Formation	38'895	0
201072400412	Sous Le Clos 3 ch de/Bernez - CO VUILLOXEX - 00412	Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	38'805	0
201072400232	Mousse 34 ch. de la, SCAI-00232	Création épingles et parking à vélos	A - Formation	37'599	0
201072400558	Voirets 33P chemin des/Piamaite 18 chemin de la - CO	Mise en conformité de l'atelier	A - Formation	36'937	0
201072400215	Vaucher 20 avenue Edmond-, ECG Henry-Dunand - 0215	Marché F - Lot 7 - Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	35'969	0
201072400313	Corbusier 15 rue Le, Ecole Emile-Gourd - 00313	Centrale photovoltaïque sur la toiture - Etude et réalisation	A - Formation	35'913	0
201072400241	Grange-Faiquet 17 chemin de, ECG Jean-Piaget-00241	Projet SIE - Electricité	A - Formation	35'620	0
2010724000214	Puluzzi 50 chemin Charles - CO Pınchat- Tvx Dip été 2014 - 00214	Projet SIE - Electricité	A - Formation	35'482	0
201072400509	0509	Remplacement luminaires couloir bâtiments 1 et 2	A - Formation	35'115	0

ANNEXE 2

N° projet	Libellé long	Description	PP	Dépenses CP2011-2014 329'968'147	Recettes CP2011-2014 11'530'951
201072400356	Mancy 57 chemin de, Centre de Mancy - 00356	Projet SIE - Sanitaire - Remplacement installation technique	A - Formation	34'007	0
201072400371	Mancy 57 chemin de - Centre de Mancy - 00371 Lausanne 266 route de Villa Rive-Belle Bâtiment A-Tvx UNI	Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	33'947	0
201072400529	2014 - 00529	Transformation cuisine	A - Formation	33'470	0
201072400512	Golette 17 rue de la - CO Golette-tvx DIP élé 2014 - 00512	Remplacement luminaires salles de gym	A - Formation	33'171	0
201072400452	Loëx 22 route de - CO du Marais - 00452	Adaptation des labos Multimédias	A - Formation	32'681	0
201072400343	Foron 43 chemin du, CO Foron - 00343	Rénovation des labos de chimie	A - Formation	32'080	0
201072400339	Hodler 4 rue Ferdinand-College Calvin - 00339	Projet SIE - Electricité	A - Formation	31'670	0
201072400404	Itale 5 rue d' - Collège de Candolle - 00404	Marché L - Lot 2 - Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	31'550	0
201072400008	Fazy 15 boulevard James - HEAD Ecole des Arts Déco - 0008	Installation sanitaires, serrurerie + Renforcement dalles, électricité, peinture, revêtement de sol et divers, Tableau électrique + Etude et réalisation de l'aménagement de la sécurité	A - Formation	31'499	0
201072400390	Tremblay 14 avenue - CEC André-Chavienne - 0390	Installation solaire photovoltaïque	A - Formation	31'419	0
201072400213	Alubépine 21 rue de f, CO Alubépine - 0213	Centre photo voltaïque sur la toiture - Etude et réalisation	A - Formation	30'045	0
201072400186	Voy 2 boulevard d', Sciences III - 0186	Mise en conformité ascenseurs	A - Formation	29'919	0
201072400387	Mallettes 51 chemin des - Observatoire de Genève-0387	Selon rapport de l'inspecteur OIBT - Remise aux normes du local EX N° 181	A - Formation	28'613	0
201072400204	Pré-du-Couvert 5 chemin du, Collège de la Gradelle - 0204	Remplacement du système sonorisation évacuation	A - Formation	28'429	0
201072400109	Golette 17 rue de la, CO de la Golette - 0109	Audit complet du bâtiment	A - Formation	27'456	0
201072400247	Myrant 36 avenue, CO de la Seymaz-00247 Yvoy 20 boulevard d', Pavillon des isolopes/section pharma - Genève-00284	Création bassin extérieur	A - Formation	26'491	0
201072400331	00331	DEBL 444/2011/5/FARMA	A - Formation	25'045	0
201072400199	Callie 50 chemin de la, SMP Roulebeau - 0199	Recherche de fule, feuille, remplacement hydrante et tuyauterie dans terrain	A - Formation	25'471	0
201072400430	Chavaz 106 chemin François - CMP LES EVAUX-00430	Etude pour transformations	A - Formation	25'402	0
201072400561	Champel 45Bis-47 avenue deThury 4 chemin - 00561	Marché F - Lot 1 - Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	25'364	0
201072400361	Pralie 4 rue de la ,Jura 23 rue du, Ecole d'ingénieurs de Genève-00284	Marché F - Lot 1 - Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	25'321	0
201072400284	Dufour 2 rue Général-, Haute Ecole d'Art et de Design	Projet SIE, Surveillance de la salle machine	A - Formation	25'045	0
201072400097	(HEAD) - 0097	Transformation chaufferie	A - Formation	24'973	0
201072400449	Blanc 1 avenue- CO de Sécheron - 00449	Adaptation des labos Multimédias	A - Formation	24'727	0
201072400228	Rousseau 4 rue, ECG Annexe Lussignot-00228	Divers travaux	A - Formation	24'187	0
201072400393	Cité-Vieusseux 9 - CFPAA - Vieusseux - 0393	Installation détection gaz et adjonction d'une porte coupe feu	A - Formation	23'231	0
201072400300	Caroubiers 25 rue des, Haute école de santé - Filère physiothérapie - 0300	Installation détection gaz et adjonction d'une porte coupe feu	A - Formation	23'231	0
201072400300	Chavaz 35 chemin de - 1213 - Onex - Ecole Primaire François Chavaz-00431	Création d'un local de rangement, demande DIP déblocage N° 1385	A - Formation	22'083	0
201072400431	Voirets 22 chemin des- CO Voirets - 00453	Installation d'appareils de cuisine - Installation d'une cabine de douche -	A - Formation	21'836	0
201072400453	Voirets 22 chemin des- CO Voirets - 00453	Installation de jeux extérieurs	A - Formation	21'529	0
201072400310	Meysin 14 route de, CMP Servette - 00310	Adaptation des labos Multimédias	A - Formation	21'446	0
201072400310	Fazy 15 boulevard James - HEAD - Formation professionnelle des Arts Appliqués - 00403	projet SIE	A - Formation	21'446	0
201072400403	Grandes-Communes 20 avenue des - CO des Grandes-Communes-Tvx DIP élé 2014 - 00514	Marché L - Lot 3 - Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	20'752	0
201072400514	Communes-Tvx DIP élé 2014 - 00514	Remplacement luminaires salles 313 314 321	A - Formation	20'145	0
201072400332	Yvoy 16 boulevard d', SCIENCE 1 rez local 006 - 00332	DEBL 456/2011/15/SAJAD	A - Formation	19'996	0
201072400223	Blanc 1-3 avenue, CO Sécheron - 0223	Beamérisation des salles de classes	A - Formation	18'468	0
201072400426	Chésery 13 route de - Chalet Les Sapins - 0426	Raccourcement chaufferie sur CAD commune	A - Formation	17'742	0
201072400218	Briquet 4 chemin, CO Budé - 0218	Beamérisation des salles de classes	A - Formation	17'415	0
201072400285	Presinge 150 route de, Centre horticole de Lullier-00283	Beamérisation des salles de classes	A - Formation	16'536	0
201072400291	Route du Grand-Lancy 159, Foyer Piccolo-00291	Projet SIE, Remplacer la régulation s/s chauffage	A - Formation	16'331	0
201072400402	Rousseau 4 rue, CEG Nicolas Bouvier - Lissignol - 00402	Marché L - Lot 4 - Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	16'331	0
201072400406	Pré-du-Couvert 5 chemin du - Collège de la Gradelle - Mirny 58 rue de, Centre Cesendorf - 0096	Gré a Gré - Mise en conformité des ascenseurs	A - Formation	16'247	0
201072400214	Mirny 58 rue de, Centre Cesendorf - 0096	Centrale photovoltaïque sur la toiture - Etude et réalisation	A - Formation	16'058	0
201072400096	Lyon 58 rue de, Centre Cesendorf - 0096	Transformation chaufferie	A - Formation	15'894	0
201072400451	Sous-le Obs 3 chemin de- CO de Vuillonex - 00451	Adaptation des labos Multimédias	A - Formation	15'275	0













## ANNEXE 2

N° projet	Libellé long	Description	PP	Dépenses CP2011-2014 329'968'147	Recettes CP2011-2014 11'510'951
201072400069	Maratchers 13 rue des, UNI sciences de la terre et archives	Rénovation en totalité de la ventilation des archives et remplacement machine de froid au R22 UNI	O - Autorités et gouvernance	81'400	0
201072400089	Etat - 0089	Mise en conformité des ascenseurs - Marché W - Lot 4	O - Autorités et gouvernance	54'171	0
201072400432	Granges 2 rue des - Fondation Zoubou - 00432	Fourniture et pose d'un climatiseur dans la salle de conférence du 4ème	O - Autorités et gouvernance	40'283	0
201072400538	Hôtel-Je-Ville 2 rue de l' Fazy 1 rue Henri - 00538	Projet SIE - Sécurité	O - Autorités et gouvernance	30'376	0
201072400288	Rappard 31 chemin William, Centre d'accueil ONG-00288	Rénovation de l'installation de traitement d'air	O - Autorités et gouvernance	21'426	0
201072400103	Hôtel-Je-Ville 1 rue de l, Archives de l'Etat - 0103	Mise en conformité ascenseur	O - Autorités et gouvernance	4'179	0
201072400477	Hôtel-Je-Ville 1 rue de l, - 00477				
201072400319	Maratchers 13 rue des, SC Terre + Archives Etat / Universitaire - 00319	Désamiantage et divers	O - Autorités et gouvernance	0	0
201072400178	Divers sites, Subvention à TONU - 0178	Subvention aux travaux de sécurité	P - Etats-majors et prestations	6'224'792	0
201072400309	Saint-Georges 16-18 Boulevard, Saint-Georges Center - 00309	Aménagement des locaux pour l'Etat de Genève	P - Etats-majors et prestations	4'489'261	0
201072400033	Allobroges 14 rue des, Allobroges - 0033	Création locaux SPEC	P - Etats-majors et prestations	3'133'541	0
201072400464	Glasics-de-Rive 7-9 rue des / Adrien-Lachenal 8 rue - 00464	Adaptation des locaux	P - Etats-majors et prestations	2'755'927	0
201072400253	Divers sites - 00253	Achats des machines et appareils ménagers via la CCA pour divers bâtiments	P - Etats-majors et prestations	2'092'408	0
201072400446	Chêne 54 route de - Chêne 54 Office des faillites - 00446	Aménagement des locaux du 4ème et 5ème pour l'Office des faillites	P - Etats-majors et prestations	1'893'297	0
201072400142	Olliquettes 4 chemin des, square lancy - 0142	Projet pilote oleg	P - Etats-majors et prestations	1'483'551	0
201072400463	Subventions aux communes - 00463	Subvention pour la construction ou la rénovation des bâtiments scolaires des communes genevoises	P - Etats-majors et prestations	1'322'833	0
201072400443	David-Dufour 1-3-5 rue - David Dufour - 00443	déplacement OCIRT 6ème et 8ème étage étude préalable	P - Etats-majors et prestations	1'157'422	0
201072400360	Varembé rue de - 00360	Réaménagement de la rue	P - Etats-majors et prestations	1'149'894	0
201072400162	Allobroges 14 rue des, Allobroges - 0162	Justice 2010, dépôt Chancellerie	P - Etats-majors et prestations	768'536	0
201072400023	Duboule 2 chemin Moïse, Ferme de Budé - 0023	Réhabilitation ferme et dépendances	P - Etats-majors et prestations	754'382	0
201072400034	Drize 5 route de, Parcelle 533 - 0034	Mise en séparatif des canalisations	P - Etats-majors et prestations	738'311	0
201072400347	Allobroges 14 rue des, Allobroges - 00347	Travaux intérieurs DSPE Deminage	P - Etats-majors et prestations	730'632	0
201072400014	Dufour 1-3-5 rue David, Bât. administratif - 0014	Réaménagement du rez-de-chaussée + étude plan directeur des étages	P - Etats-majors et prestations	595'854	0
201072400126	Acacias 45B route des, CTI - 0126	Remplacement des onduleurs du centre informatique	P - Etats-majors et prestations	498'756	0
201072400503	David-Dufour 1-3-5 rue - David Dufour - 00503	Rénovation local serveur RDC n°044-046	P - Etats-majors et prestations	480'210	0
201072400045	Terrassière 52 rue de, Ancienement "La Vesperale" - 0045	Création d'un escalier de secours et de parois coupe-feu	P - Etats-majors et prestations	445'212	0
201072400285	Acacias 78-82 route des-00285	Projet SIE - Mise en conformité CVS	P - Etats-majors et prestations	425'222	0
201072400177	Dufour 1-3-5 rue David, parking état - 0177	Travaux d'entretien et rénovation du parking	P - Etats-majors et prestations	421'778	0
201072400270	Acacias 45A route,-00270	Projet SIE - Groupe Froid	P - Etats-majors et prestations	380'307	0
201072400277	Chèvres 29 route de, Aïques - Vertes-00277	Assainissement eaux pluviales	P - Etats-majors et prestations	378'964	0

## ANNEXE 2

N° projet	Libellé long	Description	PP	Depenses CF2011-2014 329'968'147	Recettes CF2011-2014 11'530'951
201072400342	Allobroges 14 rue des, Allobroges - 00342	Création de locaux pour le SPEC 2	P - Etats-majors et prestations de moyens	328'550	0
201072400032	Jonction 19 avenue de la, Usine Kugler - 0032	Transformation, rénovation	P - Etats-majors et prestations de moyens	262'402	0
201072400373	Bois-des-Frères 48 route du - Datacenter EQUINIX - 00373	Datacenter de redondance du CTI	P - Etats-majors et prestations de moyens	245'808	0
201072400280	Garonne route de la, Jardins familiaux de Montfleury-00280	Remise en état du réseau d'alimentation de l'eau	P - Etats-majors et prestations de moyens	212'811	0
201072400143	Saint-Pierre 8 Cour de, Cathédrale Saint-Pierre - 0143	Péremission des installations techniques Démolition et reconstruction d'un mur de séparation entre le domaine et le dimètre	P - Etats-majors et prestations de moyens	186'040	0
201072400017	Pregny 26 route de, Domaine de Penhe - 0017	Désamiantage partiel du 9ème étage et remise en état des locaux	P - Etats-majors et prestations de moyens	174'852	0
201072400502	David-Dufour 1-3-5 rue - David Dufour - 00502	sécurité accès et mise en place loge de sécurité	P - Etats-majors et prestations de moyens	151'479	0
201072400138	Hôtel-de-Ville 14 rue de l' - 0138	Plan directeur	P - Etats-majors et prestations de moyens	146'386	0
201072400001	Hôtel-de-Ville 14 rue de l' - 0001	Modification de la ventilation cuisine	P - Etats-majors et prestations de moyens	134'121	0
201072400233	Lausanne 222 route de, Le Reposoir-00233	Mise en conformité des ascenseurs - Marché W - Lot 2	P - Etats-majors et prestations de moyens	106'353	0
201072400433	Henry-Fazy 2 rue - Divers Administrations - 00433	Mise en conformité des ascenseurs	P - Etats-majors et prestations de moyens	90'182	0
201072400490	Pré-Rojoux chemin de 25 - Abbaye de Présinge - 00490	Mise en conformité ascenseur	P - Etats-majors et prestations de moyens	85'271	0
201072400231	Tour de Pinchat chemin de la, Parcelle 48-3570 Jardins familiaux-00231	Mise en séparatif des canalisations	P - Etats-majors et prestations de moyens	84'322	0
201072400217	Glacis-de-Rive 7-9 rue des / Adrien-Lachenal 8 rue - 0217	FP d'une porte - passage bleu	P - Etats-majors et prestations de moyens	80'512	0
201072400370	Adrien-Lachenal 8 rue - Glacis-de-Rive 7-9 rue des - 00370	Mise en conformité des ascenseurs	P - Etats-majors et prestations de moyens	78'731	0
201072400428	Acacias 76 route des - salle d'expositions - 00428	Travaux de rafraichissement et mise au normes protection incendie	P - Etats-majors et prestations de moyens	62'581	0
201072400245	Riole 6 chemin de la, Parcelle 417 - 00245	Démolition d'un chalet	P - Etats-majors et prestations de moyens	62'238	0
201072400193	Terrassière 52 rue de la, FSASD - Vesperale - 0193	Assainissement et modernisation des Ascenseurs de l'Etat	P - Etats-majors et prestations de moyens	61'379	0
201072400498	Helvétique 27 boulevard- Tribunal Des Prud'Hommes - 00498	Création d'un sas sécurisé	P - Etats-majors et prestations de moyens	60'266	0
201072400144	Mon-Ideé 59 route de, Les Jumelles - 0144	Création d'Unités d'Accueil temporaires de répit UATR	P - Etats-majors et prestations de moyens	58'690	0
201072400552	Garonne 41 route de la - 00552	Rénovation de la charpente	P - Etats-majors et prestations de moyens	51'945	0
201072400547	Blanchards 30 chemin des -Pavillon Lagnon - 00547	Modernisation de l'installation de détection incendie	P - Etats-majors et prestations de moyens	51'395	0
201072400123	Terrassière 52 rue de, Archives de l'Etat - 0123	Remplacement installations de traitement d'air	P - Etats-majors et prestations de moyens	48'931	0
201072400076	Divers bâtiments - Bâtiments - 0076	Remp. Compresseur à air comprimé	P - Etats-majors et prestations de moyens	44'669	0
201072400530	France 30 avenue de-00530	Aménagement parking	P - Etats-majors et prestations de moyens	44'608	0
201072400235	Dufour 1-3-5 rue David.-00235	Projet SIE - Electricité	P - Etats-majors et prestations de moyens	44'081	0

## ANNEXE 2

N° projet	Libellé long	Description	PP	Depenses CP2011-2014 329'968'147	Recettes CP2011-2014 11'530'951
201072400196 - 0196	Gazomètres 1 rue des / Rhône 12 qui du, Quai du Rhône 12	Audit Eclairage	P - Etats-majors et prestations de moyens	41'167	0
201072400493	Hôtel-de-Ville 9 rue de l'Tacomette 7 place de la - 00493	Construction d'une cloison de séparation au 1er étage	P - Etats-majors et prestations de moyens	40'336	0
201072400397	Stand 20 rue du - DGMO - 00397	Mise en séparatif du bâtiment	P - Etats-majors et prestations de moyens	38'875	0
201072400210	Trêfle-Blanc 11 chemin de, La Chapelle - 0210	Centrale photovoltaïque sur la toiture - Etude et réalisation	P - Etats-majors et prestations de moyens	37'805	0
201072400542	Helvétique 27 boulevard - 00542	Rénovation installation incendie	P - Etats-majors et prestations de moyens	35'506	0
201072400243	Saules 3 Sentier des, Ecole d'Architecture UNI-00243	Remise en état de l'étanchéité et des peintures intérieures	P - Etats-majors et prestations de moyens	33'711	0
201072400046	Rhône 12 Quai du / Gazomètres 1, locaux administratifs - 0046	Remplacement des fenêtres	P - Etats-majors et prestations de moyens	31'446	0
201072400267	Acacias 78 route des, CTI/OCCSTAT-00267	Projet SIE - Electricité	P - Etats-majors et prestations de moyens	27'626	0
201072400044	Village 2 rue du, 1292 Genthod - Petit-Saugy - 0044	Expertise et réflexion charpente + toiture	P - Etats-majors et prestations de moyens	26'336	0
201072400487	Acacias 78-82 route des - 00487	Mise en conformité ascenseur	P - Etats-majors et prestations de moyens	24'453	0
201072400051	Helvétique 27 boulevard, - 0051	Assainissement Ascenseur	P - Etats-majors et prestations de moyens	22'579	0
201072400378	Meyrin 289 route de - Parcelle N°121971-0378	Mise en séparatif des canalisations	P - Etats-majors et prestations de moyens	22'124	0
201072400504	Communes-Réunies 40 avenue des - 00504	Remplacement de la chaudière	P - Etats-majors et prestations de moyens	21'067	0
201072400042	Village 4 rue du, 1292 Genthod - Grand-Saugy - 0042	Expertise et réflexion charpente + toiture	P - Etats-majors et prestations de moyens	5'820	0
201072400483	Saules 3 sentier des - 00483	Mise en conformité ascenseur	P - Etats-majors et prestations de moyens	3'753	0
201072400396	Saules 3 sentier des - Parcelle N°4029 - 00396	Mise en séparatif selon demande du DIM	P - Etats-majors et prestations de moyens	253	0
201072400133	Ansermet 16 quai Ernest, Dépôts meubles Etat, Hall Technique - 0133	Installation d'une ventilation double flux dans dépôt meubles de 3400 m3	P - Etats-majors et prestations de moyens	0	0
201072400194	Hôtel-de-Ville 11 rue de l', commerces - 0194	mise en conformité électricité (pour paiement)	P - Etats-majors et prestations de moyens	0	0
201072400377	Mise en conformité des ascenseurs, honoraires mandataires- Ansermet 16 quai Ernest, Dépôts meubles Etat, Hall Technique - 0133	Mise en conformité des ascenseurs, projet regroupant les honoraires des mandataires - coûts à reventiler OBA par bâtiments fin 2014	P - Etats-majors et prestations de moyens	0	0
201072400394	Remplacement transmetteurs alarme pompier - 0394	Remplacement des transmetteurs pompiers, SIS et autres centre de réception - Analogique en numérique - coûts à reventiler OBA par bâtiments fin 2014	P - Etats-majors et prestations de moyens	0	0
201072400475	Hôtel-de-Ville 11 rue de l' - 00475	Mise en conformité ascenseur	P - Etats-majors et prestations de moyens	0	0
201072400476	Hôtel-de-Ville 14 rue de l' - 00476	Mise en conformité ascenseur	P - Etats-majors et prestations de moyens	0	0
201072400489	Allobroges 14 rue des - 00489	Mise en conformité ascenseur	P - Etats-majors et prestations de moyens	0	0
201072400099	Pulis-Saint 4 rue du, Registre du Commerce - 0099	Transformation chaufferie	Q - Energie	10'1728	0



**PL 11822****Projet de loi****de boucllement de la loi 10725 ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10725 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	153 525 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>126 042 126 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>27 482 874 F</b>

**Art. 2      Subventions d'investissement accordées**

Les subventions d'investissement accordées prévues dans la loi 10725 pour un montant de 1 600 000 F, sont de 0 F, soit inférieures au montant voté de 1 600 000 F.

**Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le remplacement, la rénovation et la transformation d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Etat de Genève.

Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10725 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 153 525 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destinés à divers investissements liés à l'ancien département des constructions et technologies de l'information, ainsi que pour diverses subventions d'investissement à des collectivités publiques. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	153 525 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>126 042 126 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>27 482 874 F</b>

## 2. Description générale du crédit de renouvellement

### 2.1. Rappel du but et objectifs de la loi

Le but et les objectifs de la loi 10725 étaient de permettre à l'office du génie civil (OGC) de l'ancien département des constructions et technologies de l'information (DCTI), de financer et de réaliser les prestations de sa compétence en vue de construire, d'aménager et d'entretenir structurellement les ouvrages routiers propriété de l'Etat de Genève, de remplacer les véhicules ou les engins nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal, ainsi que de verser diverses subventions d'investissement à des collectivités publiques et à des organismes internationaux.

Ainsi, les prestations de l'office du génie civil précitées sont les suivantes :

- Construction (extension limitée) des routes cantonales : réaménagement de tronçons de routes y compris les frais d'acquisitions de terrains, les collecteurs d'évacuation des eaux de chaussées et les surfaces attenantes (talus, banquettes, etc.), réalisation de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons ainsi que d'aménagements de modération de trafic.
- Gros entretien des routes cantonales : réfection des revêtements des chaussées avec cas échéant reprise de l'encaissement, réfection structurelle des ouvrages d'art (ponts, tunnels, murs de soutènement, galeries, etc.) avec cas échéant le renforcement de ceux-ci en vue de les adapter aux normes en vigueur en fonction notamment de l'augmentation des charges et de l'intensité du trafic.
- Réalisations d'infrastructures pour le réseau des transports publics : adaptation et renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics (lignes aériennes, voies trams, etc.); paiements aux TPG de la réfection des infrastructures existantes qu'ils assurent eux-mêmes, conformément au contrat de prestations.
- Remplacement de véhicules ou engins nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal : les véhicules ou engins, dont le remplacement est nécessaire pour des raisons de vétusté, d'adaptations techniques des tâches effectuées ou de changement de normes antipollution, répondant ainsi à l'intégration des critères de développement durable sont présentés, dans un premier temps, au service ateliers garage de l'ancien département des constructions et technologies de l'information (DCTI). A la suite de cette première validation technique, le groupe MOVE (Maîtrise et Optimisation des Véhicules de l'Etat (ex-Commission technique de la Commission

d'Achat des Véhicules de l'Etat CAVE) juge la pertinence technique et opérationnelle du remplacement et décide du bienfondé de cette demande.

- Subventions d'investissement versées: subventions ou participations ponctuelles versées à des collectivités publiques ou à des organisations internationales en fonction notamment d'intérêts cantonaux à préserver.

## **2.2. Rappel du périmètre**

Le périmètre de ce crédit de renouvellement couvre le domaine d'activité de l'ex-OGC qui était rattaché à l'ancien DCTI. Cet office a rejoint, dès 2012 et sous le nom de direction générale du génie civil, l'ancien département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), remplacé depuis 2014 par l'actuel département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

Au cours de la période 2011-2014, l'OGC a vu son domaine d'activité étendu par la mise en service de la tranchée couverte de Vézenaz et du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB).

Les principales activités se décomposent comme suit :

- construction des routes cantonales : réaménagement de tronçons de routes, réalisation de giratoires, pistes cyclables et passages piétons;
- renouvellement du patrimoine arboré;
- réfection des revêtements de chaussées, réfection des ouvrages d'art;
- réalisations d'infrastructures pour le réseau de transports publics;
- remplacement de véhicules ou engins nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal.

Les principales immobilisations individuelles ou groupées sont présentées et identifiées au chapitre 4.

Dans ce crédit de renouvellement étaient également comprises des subventions d'investissement qui, finalement, n'ont pas été utilisées.

Les principales dépenses intervenues au cours de l'exercice 2011-2014 sont :

- le service des routes de la direction des ponts et chaussées, 7,1 millions de francs de projets et travaux en 2011, 8,5 millions de francs en 2012, 13,6 millions de francs en 2013 et 7,5 millions de francs en 2014;
- le service des ouvrages d'art de la direction des ponts et chaussées, 4,9 millions de francs de projets et travaux en 2011, 6,3 millions de francs en 2012, 5,2 millions de francs en 2013 et 3,9 millions de francs en 2014;

- le service des infrastructures et des transports publics de la direction des ponts et chaussées, 8,6 millions de francs de projets et travaux en 2011, 6,9 millions de francs en 2012, 6,8 millions de francs en 2013 et 7,0 millions de francs en 2014;
- la direction de l'entretien des routes, 13,0 millions de francs de projets et travaux en 2011, 12,8 millions de francs en 2012, 6,2 millions de francs en 2013 et 7,7 millions de francs en 2014.

L'activation des heures représente un montant de 4,4 millions de francs, compris dans les montants ci-dessus.

### 2.3) Atteintes des objectifs

En 2012, le Conseil d'Etat a imposé une réduction conséquente du crédit de renouvellement pour les années 2013 et 2014. Malgré cette décision, le 90% des objectifs prévus a tout de même pu être réalisé.

## 3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>153 525 000</b>
Dépenses	33 607 958	34 452 279	31 821 305	24 646 509	1 514 075	<b>126 042 126</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>27 482 874</b>

### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>153 525 000</b>
5010	32 390 305	33 404 389	30 286 695	23 604 380	1 532 635	<b>121 218 404</b>
5060	1 217 653	1 047 890	1 534 610	1 042 129	- 18 560	<b>4 823 722</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>27 482 874</b>

- 5010 - Routes et voies de communications
- 5060 - Mobilier, équipements, machines, véhicules

Le détail de ces dépenses est présenté au chapitre 5 ci-après.

#### 4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique suivante :

- J Mobilité

##### 4.1. Politique publique « J – Mobilité »

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						153 525 000
Dépenses	33 607 958	34 452 279	31 821 305	24 646 509	1 514 075	126 042 126
Non dépassement						27 482 874

Ce crédit ne concernant qu'une seule politique publique, les objets inscrits figurent par type d'investissement au chapitre 5 « Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement ».

Le présent crédit de renouvellement présente un non dépensé de 27,5 millions de francs, soit 17,9% du crédit voté (montant de base).

Pour rappel, le Conseil d'Etat a imposé depuis une réduction du crédit de renouvellement de 29 825 000 F sur le budget inscrit dans la loi de 153 525 000 F. Le crédit effectif est donc de 123 700 000 F.

Les principaux écarts constatés entre le budget inscrit dans la loi et le réalisé entre 2011-2014 concernent les objets décrits ci-dessous.

Afin de respecter la nouvelle enveloppe, plusieurs aménagements routiers ont dû être reportés, notamment le remplacement des dalles en béton sur la route de Lausanne (RC 8), les réaménagements de la route de Suisse (RC 8), entre la frontière communale Genthod-Versoix et la frontière vaudoise, et de l'Avenue de Thônex (RC 58).

D'autres aménagements en faveur des cyclistes et des piétons sur les routes de Drize (RC 28) et de Mon-Idee (RC 55) ont été effectués.

De plus, le projet initialement prévu de construction d'une glissière centrale au quai de Cologny (RC 1) a été abandonné et remplacé par le maintien d'une glissière « Mini-Guard ».

Les travaux liés aux routes nationales prévus pour l'étude de la jonction de la Milice, bretelle Aéroport et divers petits projets, n'ont pas été engagés, suite au report des études de l'Office fédéral des routes (OFROU).

En revanche, des besoins sont apparus en cours de législature, à savoir la réalisation de projets d'aménagements de sécurité accrue pour les enfants, à la route de Céligny (RC 78) et à la route de Sous-Moulin (RC 59).

En parallèle, le projet d'aménagement de sécurité réalisé en même temps que les travaux de gros entretien à la route de Presinge (RC 56) a permis une mutualisation des moyens et donc une économie d'échelle.

Cependant, une des mesures prévue au niveau de la route de Drize (RC 27-28) a subi un dépassement en raison d'une modification du projet initial, notamment par la réalisation d'une passerelle pour la mobilité douce.

Des travaux de gros entretien des routes cantonales, non inscrits dans la loi, ont dû être effectués, tels que :

- mise en conformité du patrimoine des glissières selon les normes et installations de protections motard afin d'améliorer considérablement la sécurité des deux-roues;
- renouvellement du patrimoine arboré : auparavant ces prestations étaient assumées par la direction générale de la nature et du paysage (DGNP). Afin de répondre à cette nouvelle tâche reprise à cette direction, une enveloppe budgétaire a été réservée pour le renouvellement du patrimoine arboré du domaine public cantonal suite aux travaux d'abattage des arbres liés à la sécurité routière (travaux de fourniture, plantation et entretien de reprise). Compensations d'abattage demandées par la DGNP;
- travaux d'entretien en lien avec le domaine public cantonal (env. 350 000 F par année) par exemple taconnage (réfection localisée), remplacement de bordures, changement de grilles, etc.;
- travaux importants à la route de Lausanne pour le remplacement de l'intégralité du câblage du réseau d'éclairage public (env. 200 m).

De plus, les ouvrages d'art : viaduc de l'Ecu, pont de Lancy, pont de Peney et pont de Sous-Moulin n'ont pas été restaurés afin de permettre de coordonner les travaux d'entretien avec d'autres projets liés aux routes et optimiser ainsi la mise en œuvre des travaux.

En revanche, un dépassement dû à la modification de la méthode de renforcement du viaduc de l'Aérogare, durant la réalisation des travaux, a été nécessaire.

## 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les types d'investissements suivants :

- équipements;
- constructions;

### 5.1. Equipements

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>4 800 000</b>
Dépenses	1 217 653	1 047 890	1 534 610	1 042 129	-18 560	<b>4 823 722</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-23 722</b>

Ce crédit de renouvellement a permis notamment de renouveler les véhicules et engins nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal, comme prévu dans la demande de crédit de 4 800 000 F, selon la procédure mise en place, décrite au chapitre 2.1.

Le dépassement de 23 722 F résulte du remplacement d'une camionnette de la direction des routes, non prévu dans ce crédit de renouvellement, suite à un accident de la circulation survenu sur l'autoroute en 2013.

Le montant de -18 560 F en 2015 s'explique par la correction comptable d'un événement survenu en 2014.

Ainsi, de 2011 à 2014, 32 véhicules et/ou engins ont été achetés dont notamment 3 camions, 5 camionnettes, 3 Ponys, 1 minibus, 2 balayeuses, 2 voitures, 2 vélos électriques, 14 saleuses ainsi que 8 lames à neige et 21 agrégats (tampons amortisseurs, rampes de signalisations, feux de chantiers, etc.).



## 5.2. Constructions

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>148 725 000</b>
Dépenses	32 390 305	33 404 389	30 286 695	23 604 380	1 532 635	<b>121 218 404</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>27 506 596</b>

Ce crédit de renouvellement a permis notamment de construire, d'aménager et d'entretenir structurellement les ouvrages routiers propriété de l'Etat de Genève.

Le présent crédit de renouvellement, ayant vu son niveau fortement diminué par le Conseil d'Etat pour les exercices 2013 et 2014, les objets initialement prévus dans la loi et décrits au chapitre 2.1 dudit crédit de renouvellement ont fait l'objet de priorisation afin de respecter cette nouvelle enveloppe.

En conséquence, les montants annoncés lors de la demande de crédit n'ont pas pu être atteints (non dépensé d'environ 27,5 millions de francs).

Afin de respecter la nouvelle enveloppe, plusieurs aménagements routiers (Aménagements RC) ont dû être reportés, notamment le remplacement des dalles en béton sur la route de Lausanne (RC 8).

De plus, suite à des procédures d'autorisation de construire ou d'acquisitions de terrains non abouties, plusieurs aménagements n'ont pas pu être engagés, entre autres le réaménagement de la route de Suisse (RC 8), entre la frontière communale Genthod-Versoix et la frontière vaudoise, et l'avenue de Thônex (RC 58), ainsi que d'autres aménagements en faveur des cyclistes et des piétons à la route de Drize (RC 28) et à la route de Mon-Idee (RC 55).

Le projet initialement prévu de construction d'une glissière centrale au quai de Cologny a été abandonné et remplacé par le maintien d'une glissière « Mini-Guard ».

Pour ce qui concerne le gros entretien des ouvrages d'art (réfection structurelle des ouvrages avec, cas échéant, renforcement de ceux-ci), plusieurs projets ont dû être reportés (ponts de l'Ecuyer, de Lancy, de Peney et de Sous-Moulin) pour permettre de coordonner les travaux d'entretien avec d'autres projets liés aux routes et ainsi optimiser la mise en œuvre des travaux.

L'ensemble des travaux d'aménagement et de construction du réseau routier cantonal représente un investissement d'environ 42,5 millions de francs. Les principaux travaux réalisés supérieurs à 0,4 million de francs, représentant un montant d'environ 35,4 millions de francs, sont les suivants :

- RC 1 Route de Thonon – Tronçon : Carrefour des Tattes – Chemin du Petray – Construction d'un giratoire
- RC 1 Route de Thonon – Tronçon : Chemin des Tattes – Route de l'Hospice – Construction pistes cyclables, bandes cyclables, élargissement chaussées voies bus
- RC 4 Route de Bellegarde – Aménagement du village de Chancy – Modération de trafic et élargissement de trottoir
- RC 6 Route de Meyrin – Tronçon : Rue Lect – Avenue de Mategnin – Construction de bandes et pistes cyclables
- RC 10 Route des Romelles – Tronçon : Chemin des Tuileries – Route de Lausanne – Construction de pistes cyclables
- RC 21 Route du Guignard – Tronçon : Rampe de Coligny – Route de Vandoeuvres – Aménagement routier, création d'une piste cyclable et reprise des trottoirs
- RC 28 / 27 Route de Drize – Tronçon : Chemin de Pinchat – Chemin Vert Réfection chaussée, pistes cyclables
- RC 31 Route du Mandement – Tronçon : La Boverie – Maison-Rouge – Pistes cyclables et giratoire
- RC 34 Rue Lect – Tronçon : Chemin de la Prulay – Rue du Cardinal Journet – Pistes cyclables
- RC 34 Avenue Mategnin – Tronçon : Avenue Sainte-Cécile – Avenue A.-F. Dubois – Pistes cyclables
- RC 38 Avenue du Pailly – Tronçon : Pont de l'Ecu – Pont du Pailly – Construction d'un giratoire (mur de soutènement, pistes cyclables)
- RC 41 Route de l'Etraz – Tronçon : Route du Bois-Fromager et la Route de Saint-Loup – Pistes cyclables
- RC 53 Route de Meinier – Tronçon : Carrefour chemin de Bonvard - Route de Choulex - Création d'un giratoire
- RC 53 Route de Céligny – Tronçon : village de Céligny – Divers aménagements de sécurité
- RC 56 Route de Presinge – Tronçon : hauteur village de Presinge – Aménagement de 2 passages piétons

- RC 59 Route de Sous-Moulin – Tronçon avenue du Petit-Senn – Route de Malagnou – Elargissement de trottoirs et passages piétons
- RC 64 Route de Base – RC 64 Chemin des Mattines – Tronçon : Route de Lully – Chemin des Mattines – Tronçon : Route de Base – Chemin des Mattines / Route de Saint-Julien – Construction de pistes cyclables
- RC 67 Route de Soral – Tronçon : Traversée du village Soral – Modération de trafic
- RC 68 Route de Sézegnin – Tronçon : Giratoire de la Maison-Forte – Route de la Parraille – Pistes mixtes cyclables unilatérales

De plus, toute une série d'aménagements de modération du trafic, passages piétons, pistes et bandes cyclables pour un total d'environ 4,5 millions de francs, a été mise en place sur l'ensemble du réseau routier cantonal, pour améliorer la sécurité des usagers.

D'autre part, le canton a versé 2,4 millions de francs pour la construction de collecteurs séparatifs communaux et l'évacuation des eaux claires des chaussées cantonales concernées au niveau des communes d'Anières, Céligny, Choulex, Satigny, Versoix et Veyrier.

L'ensemble des travaux de gros entretien du réseau routier cantonal représente un investissement d'environ 29 millions de francs, dont environ, 23,1 millions de francs pour le reprofilage des chaussées, 1,0 million de francs pour l'amélioration de l'éclairage public, 2,9 millions de francs pour le renouvellement du patrimoine arboré (plantations) et 2 millions de francs pour le gros entretien du génie civil.

Les principaux tronçons routiers entretenus avec des enrobés bitumineux d'un coût supérieur à 0,4 million de francs sont les suivants :

- RC 1 Quai de Cologny – Tronçon : Piste cyclable mixte côté colline direction Vésenaz – Genève Plage – Chemin du Nant-d'Argent – chaussée sur les 2 voies direction Genève
- RC 4 Route de Chancy – Tronçon : Route d'Avully – Route d'Avusy
- RC 5 Route Nant-d'Avril – Tronçon : Chemin de la Croisette – Avenue Louis Pictet et Route de Satigny – Rue de la Bergère
- RC 22 Route de Vandoeuvres – Tronçon : Route du Guignard – Chemin de La Planta
- RC 27 Route de Troinex – Tronçon : Ruisseau du Marais – Route de Marsillon
- RC 34 Rue Lect – Tronçon : Route du Nant d'Avril – Rue Cardinal Journet, y compris carrefour giratoire avec la rue Cardinal Journet

- RC 36 Route de Collex – Tronçon : Giratoire Route de Vireloup – Route des Fayards
- RC 40 Route de Saconnex-d'Arve / Rte des Fayards
- RC 41 Route de l'Etraz – Tronçon : Route de Sauverny – frontière vaudoise et Chemin du Bois-Fromager – Pont sur la Versoix
- RC 45 Route de Veigy – Tronçon : Route de Thonon – Frontière française
- RC 51 Route de Compois – Tronçon : Route de la Capite – Route de Meinier et Chemin des Evouettes - Route de Jussy
- RC 53 Route de Meinier – Tronçon : Route de Compois – Route des Carrés
- RC 56 Route de Presinge – Tronçon : Chemin des Botterets – Route de Cara
- RC 67 Route de Soral – Tronçon : Route du Pré – Lauret – Entrée du village de Lully et Route des Lolliets – Route du Pré-Lauret
- RC 72 Route de Cartigny – Tronçon : Route du Moulin de la Ratte – Route de Chancy
- RC 74 Route d'Aire-la-Ville – Tronçon : Route de Peney-Dessous-/ Route du Bois-de-Bay
- RC 78 Route de Céligny et de Crassier – Tronçon : Route Suisse / Frontière vaudoise
- RC 81 Route de Verbois – Tronçon : Barrage de Verbois – route du Mandement

De plus, d'autres interventions du même type mais de moindre importance ont été réalisées sur de nombreuses autres routes, pour un coût d'environ 3,5 millions de francs.

D'autres travaux de gros entretien de génie civil ont été réalisés, tels que :

- mise en conformité du patrimoine des glissières cantonales selon les normes et installations de protections motard, afin d'améliorer considérablement la sécurité des deux-roues;
- travaux d'entretien en lien avec le domaine public cantonal, taconnage (réfection localisée), remplacement de bordures, changement de grilles, etc.

L'ensemble des travaux de gros entretien des ouvrages d'arts représente un investissement d'environ 20,3 millions de francs.

Les principaux ouvrages d'art restaurés d'un coût supérieur à 0,4 million de francs et représentant un montant global d'environ 14,5 millions de francs, sont les suivants :

- viaduc de l'Aérogare;
- viaduc de l'avenue d'Aïre;
- pont sur la Laire;
- passage supérieur de l'avenue de Thônex;
- pont de Sauverny;
- pont de Chancy.

De plus, d'autres travaux de gros entretien annuel du même type, mais de moindre importance, ont été réalisés sur de nombreux autres ouvrages d'art, pour un coût d'environ 0,8 million de francs.

A cela s'ajoutent des travaux de gros entretien électromécanique pour un montant de 4,2 millions de francs, à savoir :

- tunnel de Carouge;
- tunnel de Ferney.

ainsi que des inspections et études annuelles de 10 à 15 ouvrages par année pour un coût de 0,8 million de francs.

L'ensemble des travaux de gros entretien du réseau de transports publics, propriété de l'Etat de Genève et exploité par les TPG, représente un investissement d'environ 29,3 millions de francs.

Les investissements réalisés se réfèrent à l'article 10 du contrat de prestations 2011-2014 passé entre le TPG et l'Etat de Genève et à l'article 7, alinéa 2, du « Cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois » (rs/GE H 1 55.04).

Les prestations réalisées se décomposent comme suit :

- renouvellement des voies et des infrastructures correspondantes (fondations et traverses);
- gros entretien des mécanismes et des commandes électriques des aiguillages ainsi que de leur alimentation;
- renouvellement des anciennes commandes des aiguillages;
- réalisation de parafoudre et d'entretien des électrodes;
- renouvellement des installations de chauffage des voies;
- entretien de la voie engazonnée à la route de Saint-Julien;
- rechargement des voies;
- réfections par soudures des voies et les travaux sur les cuvettes des voies;
- renouvellement des sacs d'écoulement des rails et le meulage ondulatoire des rails;

- renouvellement des poteaux et la peinture des poteaux;
- changement des fils des trolleybus, la réfection des lignes de contact trolleybus et la réfection de la ligne de contact des trams;
- renouvellement des aiguilles trolleybus, des câbles, des chambres et des armoires d'alimentation;
- modernisation des sous-stations, de travaux divers à l'intérieur des sous-stations;
- renouvellement de l'équipement de télécommande en sous-station.

Les travaux d'adaptation et de renouvellement du réseau se montent à environ 1,8 million de francs.

Les prestations réalisées sont les suivantes :

- surélévation de quais de trams pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (Stand, Cirque, Simon-Goulart, Isaac-Mercier);
- aménagements d'arrêts (Bouchet, place des Eaux-Vives);
- aménagement d'une voie bus sur la route des Jeunes;
- modification de parcours de ligne de trolleybus à la route de Vernier et la fin des travaux d'aménagement de l'arrêt Graveson.

## 6. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement comprenait la subvention d'investissement qui n'a pas été utilisée.

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
<i><b>Bénéficiaires</b></i>	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>1 600 000</b>
Dépenses	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>1 600 000</b>

Les travaux prévus dans la loi n'ont pas été réalisés durant la période 2011-2014, raison pour laquelle l'Etat n'a pas versé de subvention.

## **7. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ **Projet de loi** présenté par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.
- ♦ **Objet** : Projet de loi de bouclage de la loi 10725 ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil
- ♦ **Financement** :

Pour un montant total voté de 153 525 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 126 042 126 F. Un non dépensé de 27 482 874 F est à constater.

Les subventions accordées, estimées à 1 600 000 F, sont au 30 juin 2015 de 0 F, soit inférieures au montant voté de 1 600 000 F.

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui     non    Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui     non    Le crédit initial voté a été dépassé.

oui     non    Autre(s) remarque(s) :

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 11.01.2016

Signature du responsable financier :




## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 13/01/2016

Visa du département des finances :

A. ROSSER  


N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 11 décembre 2015.

---

**PL 11823****Projet de loi**

**de boucllement de la loi 10726 ouvrant un crédit de programme de 220 400 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du centre des technologies de l'information**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10726 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 220 400 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du centre des technologies de l'information se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	220 400 000 F
– Dépenses brutes réelles	219 991 274 F
<b>Non dépensé</b>	<b>408 726 F</b>

**Art. 2      Subventions à recevoir**

Les subventions fédérales, estimées à 0 F, sont au 30 juin 2015 de 100 000 F, soit supérieures au montant voté de 100 000 F.

**Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10726 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 220 400 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destinés à divers investissements liés à la direction générale des systèmes d'information (DGSI). Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	220 400 000 F
– Dépenses brutes réelles	219 991 274 F
<b>Non dépensé</b>	<b>408 726 F</b>

### **2. Description générale du crédit de renouvellement**

#### **2.1. Rappel du but et objectifs de la loi**

Ce crédit de renouvellement a permis à la DGSI de conserver et maintenir à niveau le socle des technologies de l'information durant les quatre années.

La DGSI a procédé aux renouvellements et aux remplacements nécessaires dus à l'obsolescence des infrastructures et aux améliorations liées aux évolutions techniques qu'il s'agisse d'immobilisations corporelles (PC, imprimantes, serveurs, périphériques, baies de stockage, robots de sauvegarde, câblage réseau, fibre optique, téléphones, fax, switchs, routeurs) ou incorporelles (applications, logiciels, etc.).

Dans le cadre de ce crédit, la DGSI a également adapté ses équipements en tenant compte de l'évolution croissante des besoins de l'administration cantonale en particulier en matière de capacité de stockage de l'information et en réseaux de communications.

Il inclut également les crédits pour de nouveaux équipements destinés aux départements et aux écoles (essentiellement des PC et des périphériques), ainsi que les nouveaux petits projets applicatifs pour les offices et services, lesquels n'ont pas fait l'objet d'un projet de loi spécifique.

Par ailleurs, ce crédit a permis de financer la maintenance évolutive du parc applicatif de l'administration. On entend par maintenance évolutive les mesures visant à faire évoluer ou à adapter une ou plusieurs applications, afin d'intégrer de nouvelles fonctions, d'en améliorer l'utilisation, d'en prolonger la durée de vie, ou de prendre en compte de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires.

## ***2.2. Rappel du périmètre***

Ce crédit de renouvellement concernait non seulement l'administration centrale, mais aussi des établissements de droit public pour tous les aspects de connexion et de réseau, voire dans certains cas la téléphonie.

De plus, il convient de souligner la taille du parc existant sur lequel portait la loi au moment de son vote et son évolution jusqu'à fin 2014 :

<b>Fin 2010</b>	<b>Fin 2014</b>
24 826 postes de travail	+18%
850 To de stockage en ligne	+22%
2 275 To de données stockées sur bande (sauvegarde)	+21%
63 000 prises réseau	+3%
28 860 boîtes aux lettres électroniques	+36%
59 millions de messages échangés par année	+45%
24 000 téléphones, dont 13 000 en technologie « Voix sur IP »	-8%, +40%
1 480 serveurs, dont 820 virtuels	+95%
230 km de fibres optiques	+52%
22 millions de pages imprimées	+14%



### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>220 400 000</b>
5060	18 747 481	16 403 237	17 885 338	22 032 537	589 298	<b>75 657 891</b>
5200	40 562 799	36 429 994	34 102 134	30 648 607	2 589 850	<b>144 333 383</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>408 726</b>

- Nature 5060 : Immobilisations corporelles,
- Nature 5200 : Immobilisations incorporelles.

### 3.2. Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Recettes attendues						<b>0</b>
6300	0	0	0	0	100 000	<b>100 000</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-100 000</b>

- Nature 6300 : Subventions de la confédération et entreprises fédérales.

## 4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne toutes les politiques publiques :

- A Formation;
- B Emploi;
- C Action sociale;
- D Personnes âgées;
- F Environnement;

- G Aménagement et logement;
- H Sécurité et population;
- I Justice;
- J Mobilité;
- K Santé;
- L Economie;
- M Finance et impôts;
- N Culture, sport et loisirs;
- O Autorités et gouvernance;
- P Etats-majors et prestations de moyens;
- Q Energie.

#### 4.1. Politique publique A – Formation

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>14 420 000</b>
Dépenses	7 327 854	6 404 798	7 226 531	6 568 931	80 521	<b>27 608 634</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-13 188 634</b>

Les postes de travail pédagogiques du département de l'instruction publique (DIP) sont renouvelés tous les cinq ans pour faire face aux exigences des nouvelles applications. Le coût du renouvellement complet est de 10 000 000 F sur quatre ans et porte sur près de 11 000 PC, auxquels il convient de rajouter les imprimantes et les divers périphériques.

Près d'un tiers du parc informatique des écoles primaires a été renouvelé. Les centres de formation professionnelle technique (CFPT) et centre de formation professionnelle de pratique commerciale (CFPPC) ainsi que les écoles André Chavannes, Nicolas bouvier, Florence, Cayla, Seymaz, Montbrillant ont été renouvelées dans de fortes proportions.

Ces investissements ont permis de mettre en service un nouveau logiciel de gestion des bibliothèques scolaires ainsi qu'une application pour la gestion des tuteurs des mineurs.

Le système d'information en éducation et formation gère les écoles, les élèves et leurs formations est composé de 50 applications dont 3 principales :

nBDS (nouvelle Base de Données Scolaires) destinée aux directions générales et d'établissements, GECO (Gestion de l'Evaluation du Comportement et de l'Orientation) qui facilite l'évaluation par l'enseignant et SMOG (Système Modulaire d'Organisation et de Gestion) qui répond en partie aux contraintes administratives de l'enseignement secondaire.

Plusieurs adaptations ont eu lieu : la réforme Harnos (l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire), l'adaptation des applications à la LHR (Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes), la fiabilisation des inscriptions, la centralisation des inscriptions du secondaire II, la stabilisation des architectures fonctionnelles et techniques, l'informatisation des épreuves du primaire, la modernisation des statistiques pour l'office de la statistique.

Les adaptations annuelles réglementaires sur l'ensemble de ces applications ont été régulièrement mises en service pour les rentrées scolaires.

#### 4.2. Politique publique B – Emploi

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014</b> (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>0</b>
Dépenses	500 907	727 221	245 668	164 355	0	<b>1 638 151</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-1 638 151</b>

Le crédit de programme a permis de financer :

- la réalisation d'une nouvelle application pour la gestion des organisations, des partenaires ainsi que des personnes dans le cadre des emplois de solidarité (BRIO EdS). Cette application gère également le paiement des contributions mensuelles aux partenaires;
- la réalisation de deux petites applications : pour la gestion et le suivi des factures du service en charge des aides au retour à l'emploi et pour la gestion du programme cantonal d'emploi et de formation. Cette seconde application a permis de supprimer l'ancienne application dont la maintenance était devenue extrêmement coûteuse en raison de son obsolescence.



### 4.3. Politique publique C – Action Sociale

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>5 167 000</b>
Dépenses	139 776	212 554	961 134	585 554	0	<b>1 899 018</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>3 267 982</b>

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- des évolutions de l'application du service d'assurance maladie ainsi qu'une modification majeure relative à une ordonnance fédérale sur la loi sur l'assurance maladie (art. 65 LAMal) visant à introduire une procédure uniforme d'échange de données entre cantons et assureurs pour le versement des subsides au titre de la réduction des primes;
- d'importantes évolutions suite à la mise en service de l'application pour la gestion des prestations complémentaires aux familles (PC Fam), basée sur le progiciel de gestion intégré Progres, dont la gestion des restitutions et l'automatisation de l'interface avec le service d'assurance maladie;
- des évolutions de l'application du service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA), également basée sur le progiciel de gestion intégré Progres, en particulier la correction manuelle d'un dossier, la saisie d'un nouveau type de jugement et des modifications du Datawarehouse;
- des évolutions de l'application Tami (*Tutelles Adultes et Mineurs*) qui assure le traitement administratif et financier des personnes suivies par le service des tutelles d'adultes et le service de protection des mineurs. Ces évolutions ont permis une optimisation de l'outil, l'amélioration de l'échange de données avec la Caisse cantonale genevoise de compensation, la réduction des archives, l'optimisation du travail en équipe et l'accès aux tableaux de bord.

#### 4.4. Politique publique D – Personnes âgées

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>0</b>
Dépenses	270 848	330 136	306 858	163 117	60 102	<b>1 131 061</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-1 131 061</b>

Le crédit de renouvellement a financé d'importantes évolutions de l'application du service des prestations complémentaires (SPC) laquelle gère les prestations complémentaires fédérales et/ou des prestations complémentaires cantonales aux personnes bénéficiant d'une rente AVS ou AI.

Les principales évolutions concernent les adaptations annuelles de calculs des rentes, l'optimisation du traitement des dossiers et de nouvelles statistiques OFAS.

#### 4.5. Politique publique F - Environnement

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>0</b>
Dépenses	114 473	459 728	367 635	594 548	71 748	<b>1 608 132</b>
<b>Dépassement</b>						<b>-1 608 132</b>

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la fiabilisation du transfert des données entre le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants et le Valais où est exploité la solution intercantonale pour la gestion de l'air (ROPAG – Réseau d'observation de la pollution atmosphérique de Genève);
- la mise en œuvre d'un outil de transfert et de consultation des mesures de contrôle des émissions des installations de chauffage (données brutes provenant des maîtres ramoneurs);
- une nouvelle application permettant de gérer le cadastre des antennes relais pour la téléphonie mobile afin de pouvoir évaluer les risques relatifs à l'exposition aux ondes;

- l'évolution de la gestion documentaire géographique des études d'impact sur l'environnement;
- la mise en place d'un infocentre pour le système d'information de l'eau pour les rapports hydrobiologiques (qualité des eaux) et de gestion de l'état de raccordement des parcelles;
- une adaptation de l'application de gestion des amarrages portant notamment la facturation de la location des places;
- deux nouveaux modules développés dans le cadre de l'inventaire cantonal des arbres : un site web participatif citoyen pour le signalement des arbres remarquables et un outil d'analyse du patrimoine arboré cantonal;
- l'évolution de la solution de gestion de la prestation « Espèces, écosystèmes et paysage » ainsi qu'une amélioration du système d'accès aux pontons des ports par badge. La solution de gestion des permis de pêche est régulièrement adaptée aux modifications réglementaires notamment dans le cadre de la prise en compte du suivi financier (application de la norme MCH2);
- l'adaptation de l'application Vinilog et Vendanges pour améliorer les contrôles durant les vendanges afin de promouvoir les types de productions, leur qualité et les AOC;
- l'évolution de la solution internet permettant la gestion du label Genève Région Terre Avenir, en termes de performance et de fonctionnalités, pour répondre à son succès auprès des restaurateurs et établissements partenaires.

#### 4.6. Politique publique G – Aménagement et logement

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					Cumul
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						7 059 000
Dépenses	567 878	473 922	738 552	869 705	149 692	2 799 749
<b>Non dépassement</b>						4 259 251

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la mise en œuvre de solutions collaboratives pour la direction de l’urbanisme, afin de supporter les grands projets tels que le PAV. A l’aide d’un espace collaboratif accessible en ligne, cette solution permet la participation des différentes parties prenantes concernant l’élaboration des plans d’aménagements relatifs à ce projet;
- l’évolution de l’application SAD (solution de gestion des autorisations de construire) afin de prendre en compte la nouvelle organisation et les processus permettant notamment à l’office des autorisations de construire de délivrer les autorisations en procédure accélérée en moins de 30 jours;
- le développement du prototype basé sur une solution intercantonale afin de valider l’adéquation de cette solution comme plateforme pour la refonte du système d’information de l’office des autorisations de construire;
- l’évolution de la solution intercantonale de gestion du registre foncier CAPITASTRA permettant de dématérialiser les traitements, notamment par une gestion électronique de documents;
- l’évolution de l’e-démarche eCadastré permettant d’obtenir les plans d’ensemble et cadastraux gratuitement en ligne sur le site du système d’information du territoire à Genève (SITG);
- la mise en place d’une historisation des géodonnées de la mensuration officielle permettant de suivre de manière temporelle leur évolution;
- l’évolution du système d’information de l’office du patrimoine et des sites afin de faciliter l’ensemble des actions permettant l’adoption d’arrêtés de protection concernant les objets à sauvegarder.

#### 4.7. Politique publique H – Sécurité et population

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>9 738 000</b>
Dépenses	2 591 539	1 735 339	2 053 665	1 923 849	87 942	<b>8 392 335</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>1 345 665</b>

Le crédit de renouvellement a financé :

- l'évolution des applications qui composent le système d'information Population, principalement le système CALVIN notamment en vue d'améliorer la gestion électronique des documents et la comptabilité des débiteurs;
- diverses adaptations majeures de ce système notamment l'intégration des informations fournies par le nouveau protocole d'échange de la Confédération, l'importation des adresses en provenance des régions, l'amélioration de la gestion des logements avec l'identifiant unique du logement (EWID), de nouvelles interfaces permettant aux systèmes d'information du logement (SIDLO) et du revenu déterminant unifié, de consulter directement le registre de la population, dans le respect de la LIPAD, l'intégration des documents d'identité biométriques;
- l'acquisition de nouveaux smartphones pour la police et la mise en œuvre d'un outil de gestion de cette flotte ainsi que la mise à disposition d'applications mobiles;
- l'évolution des principaux systèmes d'information de la police (gestion et suivi des affaires police, conduite opérationnelle du personnel de police, amendes d'ordres et contraventions) aux besoins (réorganisation des structures de stockage tenant compte de l'évolution de l'organisation, acquisition de nouveaux logiciels, développement de nouveaux systèmes, installation de logiciels de la Confédération, ...).
- l'amélioration des indicateurs avec de nouveaux rapports et « cubes statistiques » dans l'infocentre police;
- le développement de la base de gestion des saisies avec le pouvoir judiciaire;
- plusieurs évolutions apportées aux applications de la sécurité civile, dont certaines sont également utilisées par la direction générale de la nature et du paysage, la Ville de Genève et les communes (gestion et inventaire du matériel de la protection civile, suivi des formations, gestion du personnel, gestion des abris) et deux nouvelles applications (matériel des pompiers et ascenseurs);
- la mise en œuvre de l'application « recrutement » pour l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, laquelle permet de gérer les dossiers des nouveaux conscrits (en reprenant les données de l'office de la population et des migrations) et de planifier les convocations;
- l'évolution, permettant notamment de garantir la conformité avec les lois fédérales, de la solution intercantonale CARI, laquelle gère l'ensemble des

activités de la direction générale des véhicules (délivrance des permis, gestion des détenteurs de véhicules, immatriculations, etc.);

- l'adaptation de l'application de gestion intégrée des poursuites (GIOP), pour suivre l'évolution du cadre légal, en particulier le traitement des réquisitions selon la norme e-LP d'échange des données dans le domaine des poursuites;
- la réalisation d'un service permettant aux usagers de demander leur attestation de non poursuite en ligne;
- des évolutions de l'application principale de l'office de la détention (Papillon), afin d'optimiser la gestion des séjours, le calcul des peines, de gérer les incompatibilités entre détenus, la facturation des pensions, les sanctions, les complicités et la fusion des tiers;
- l'évolution de l'infocentre « Détention » (le plus utilisé au sein de l'administration) avec l'adjonction de plus de 100 rapports opérationnels et statistiques;
- la mise en place d'un réseau informatique sécurisé pour la détention;
- l'installation de plusieurs outils pour la gestion de stock, des commandes, la gestion du temps et la gestion cellulaire des établissements de détention;
- le développement d'applications dans le domaine de la probation et d'insertion (gestion des probationnaires, impression des bulletins de paies des détenus, main courante pour l'établissement de Champ-Dollon).

#### 4.8. Politique publique I – Justice

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					Cumul
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						0
Dépenses	168 906	1 535 550	1 412 590	1 417 022		4 53 '068
Dépassement						-4 534 068

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- l'évolution de l'application de gestion des procédures judiciaires pour tenir compte de l'évolution des pratiques métiers et de la jurisprudence, 12 ou 24 mois après l'introduction des nouveaux codes de procédure civile et pénale 2011 et leur mise en œuvre initiale dans le cadre du projet « Justice 2010 »;



Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- l'évolution des applications permettant la gestion des informations routières en temps réel depuis leur acquisition jusqu'à leur diffusion au public (InfoMobilité);
- l'évolution de l'application pour la gestion des directives de signalisation des chantiers et la mise en œuvre d'une application pour la planification et la coordination des chantiers impactant la voie publique;
- la mise en œuvre d'applications de gestion géographique des marquages routiers et de la signalisation verticale;
- l'évolution de l'outil de gestion des affaires de la direction générale des transports;
- la stabilisation et la sécurisation du fonctionnement du portail de la viabilité hivernale sur de nouveaux serveurs et la délocalisation des déviateurs d'appels d'urgence;
- l'évolution de la solution « Central Parc », en vue de rendre cohérente la gestion du parc de véhicules de l'Etat du garage de la voirie cantonale, notamment en coordination avec celui de la police;
- l'amélioration de la gestion de l'entretien du réseau routier cantonal par un meilleur suivi administratif des accidents, de l'entretien de la végétation et des activités des cantonniers et chauffeurs sur le domaine public routier cantonal.

#### 4.10. Politique publique K – Santé

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					Cumul
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						4 280 000
Dépenses	669 407	194 820	110 683	204 671	0	1 179 581
<b>Non dépassement</b>						3 100 419

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la réalisation d'un portail pour le réseau de soins en vue d'augmenter la visibilité des partenaires et de faciliter l'accès aux prestations fournies, en regroupant les informations par thématiques;
- l'évolution des applications de la direction générale de la santé (gestion des droits de pratique, gestion des autorisations de prescription de la



méthadone, gestion des vaccinations infantiles obligatoires, composition des coûts de la santé) en lien avec l'entrée en vigueur du nouveau registre fédéral des professions médicales et la mise en œuvre du guichet praticiens dans le cadre du programme d'administration en ligne.

#### 4.11. Politique publique L – Economie

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						0
Dépenses	154 802	113 836	236 601	162 175	0	667 413
Dépassement						-667 413

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- les maintenances adaptatives et évolutives des prestations pour l'utilisateur liées au domaine économie (guichet manifestation, guichet registre du commerce, guichet PME), des applications métier et de l'infocentre du service du commerce (métrologie, autorisations, inspections) et des travaux de maintenances adaptatives des outils de la promotion économique (Internet whyGeneva et application de gestion de la relation client);
- la maintenance évolutive des applications de l'OCIRT (infocentre, inspection du travail, formation, main-d'œuvre étrangère) qui permettent d'être conforme à la nouvelle loi sur les travailleurs détachés et la lutte contre le travail au noir ainsi que l'introduction de l'identifiant entreprise (IDE) prévue dans la loi fédérale sur l'identification des entreprises (LIDE).

#### 4.12. Politique publique M – Finance et impôts

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						7 106 000
Dépenses	6 799 962	4 987 717	4 562 634	4 085 073	-4 636	20 430 750
Dépassement						-13 324 750

En plus des évolutions nécessaires au respect du cadre légal, ce crédit de renouvellement a permis de financer :

- diverses évolutions en vue d'augmenter la productivité des collaboratrices et collaborateurs de l'AFC (intégration automatique des cotations des titres, mise en place d'une taxation automatique et semi-automatique, amélioration des points de focus pour le taxateur);
- la mise en place de la cellule de numérisation, qui a permis d'éviter toute circulation de papier dans les services;
- l'offre de prestations e-démarches de l'AFC, qui s'est étoffée à la suite du programme d'Administration en ligne, permettant notamment la déclaration en ligne pour les personnes physiques, mais aussi les personnes morales, la modification de ses données personnelles en ligne (adresse, IBAN), une correspondance électronique avec l'administration fiscale en remplacement du courrier papier, la production de facture électronique directement dans le eBanking du contribuable;
- la mise à niveau technologique de certains composants essentiels au fonctionnement de l'AFC : le serveur d'application, la gestion électronique des documents;
- l'automatisation des échanges avec d'autres administrations cantonales, avec les employeurs (Sedex, ELM, etc.) et avec certains référentiels (cotation des titres);
- le renforcement des mesures de sécurité sur les informations fiscales;
- la mise en œuvre d'une nouvelle application de production de la taxe sur la plus-value résultant d'une mesure d'aménagement du territoire (art. 30J, L 1 30).

#### 4.13. Politique publique N – Culture sport et loisirs

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					Cumul
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						0
Dépenses	68 238	46 681	98 692	31 680	0	245 290
Dépassement						-245 290

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- les évolutions et adaptations des applications de gestion des animations culturelles primaires et de gestion des dossiers de la culture;
- les améliorations des applications de l'office de l'enfance et de la jeunesse pour le service cantonal du sport, pour la gestion des œuvres mobiles du Fonds cantonal de l'art contemporain (FCAC) et pour le service loisirs jeunesse.

#### 4.14. Politique publique O – Autorités et Gouvernance

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					Cumul
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						4 777 000
Dépenses	1 709 565	1 432 534	1 544 456	2 003 938	0	6 695 494
<b>Dépassement</b>						<b>-1 918 494</b>

Recettes attendues						0
Recettes	0	0	0	0	100 000	100 000
<b>Dépassement</b>						<b>-100 000</b>

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la réalisation de la version Web du système d'information du législatif et de l'exécutif (Aigle) permettant de travailler depuis un navigateur internet, ainsi que sa version iPad qui offre des fonctionnalités étendues et qui s'adresse spécifiquement aux membres du Conseil d'Etat;
- des évolutions notables sur tous les systèmes soutenant le dépouillement centralisé des élections et qui ont permis de mener à bien les différents scrutins menés depuis 2013, dont les dernières élections municipales de 2015, selon les nouvelles dispositions de la Constitution;
- la réalisation d'un projet technique garantissant le fonctionnement des applications du dépouillement centralisé des élections pour les années 2015 et suivantes en lien avec le changement de politique de l'Université de Genève en matière de gestion de son parc informatique impliquant la mise en œuvre de postes de travail passifs;

- les évolutions importantes du vote électronique, afin de répondre aux exigences du nouveau règlement technique fédéral entré en vigueur début 2014, l'élément le plus remarquable étant la mise en œuvre de la vérifiabilité individuelle qui offre la possibilité pour l'électrice ou électeur de s'assurer que son vote a bien été transmis au système contenant l'urne officielle, tel qu'il l'a exprimé, et que ses choix n'ont pas été altérés;
- la refonte complète du système d'information de la législation (SIL) qui offre désormais la publication via internet du recueil systématique genevois ainsi que les travaux préparatoires y relatifs, de l'historique des lois, des fiches de doctrine du droit genevois, du recueil officiel des lois genevoises (ROLG), ainsi que du droit suisse et des cantons latins.

Les recettes comptabilisées en 2014 correspondent à une subvention de 100 000 F reçue de la Confédération, pour sa participation au développement du système de vote électronique afin que ce dernier satisfasse aux nouvelles exigences de sécurité.

#### ***4.15. Politique publique P – Etats-majors et prestations de moyens***

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					<b>Cumul</b>
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						<b>167 853 000</b>
Dépenses	38 058 406	34 044 365	32 050 874	33 696 089	2 719 869	<b>140 569 602</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>27 283 398</b>

Cette politique publique est de loin la plus coûteuse en termes d'investissements puisqu'elle regroupe 64% des dépenses avec toutes les infrastructures, qu'il s'agisse de matériels ou de logiciels.

En effet, les activités de support et les prestations de moyens regroupent les programmes suivants :

- les états-majors départementaux;
- la gestion transversale et départementale des ressources humaines;
- la gestion financière transversale et départementale et achats;
- la gestion du patrimoine de l'Etat;
- les systèmes d'information et de communication.

## **Gestion transversale et départementale des ressources humaines**

Des améliorations ont été apportées à l'application SIRH pour prendre en compte la modernisation et les évolutions du métier RH :

- enrichissement de « l'espace personnel RH » avec de nouvelles fonctionnalités pour les collaborateurs : gestion des absences, des données individuelles, des heures de grèves, des demandes de formation, des temps, des vœux d'emploi des enseignants; les collaborateurs participent ainsi directement à la gestion de leur dossier;
- augmentation des fonctionnalités du SIRH : mise en œuvre de nouveaux modules pour la gestion des notes de frais, des temps et le suivi des recrutements;
- édition du bilan social de l'Etat lequel représente une mine d'informations sur le personnel ; ce document, annexé aux comptes de l'Etat, analyse de façon détaillée les ressources humaines de l'administration cantonale;
- décentralisation de la fonction RH et adaptation des processus de gestion à la LPAC (Loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux).

## **Gestion financière transversale et départementale et achats**

Les évolutions majeures financées par le crédit ont permis de :

- simplifier le processus d'achat de l'Etat avec la mise en œuvre d'un outil unique d'achats totalement intégré dans la CFI et qui apporte aux utilisateurs une meilleure ergonomie et un processus simplifié, notamment grâce à des flux automatisés, conformément à la demande de la Cour des comptes;
- disposer d'un nouvel outil d'élaboration budgétaire avec un module permettant la saisie décentralisée du budget de l'Etat depuis 2011;
- de mettre en place la nouvelle version du logiciel utilisé pour la CFI garantissant ainsi la pérennité de l'outil et améliorant les services rendus aux utilisateurs, grâce à la possibilité d'implémenter de nouvelles fonctionnalités;
- mettre en œuvre le nouveau plan de compte MCH2 dans la CFI selon les dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF – D 1 05);
- faire évoluer le logiciel de gestion des investissements.

## **Gestion du patrimoine de l'Etat**

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- une nouvelle solution de gestion des demandes d'intervention au sein des bâtiments de l'Etat;
- l'évolution du progiciel de gestion immobilière (Quorum);
- l'évolution de l'e-démarche « FacturExpress » afin qu'elle puisse être utilisée par toute entreprise en relation avec l'office des bâtiments.

## **Systèmes d'information et de communication**

Les dépenses effectuées par la DGSI dans le cadre de ce programme couvrent l'ensemble des politiques publiques. En effet, toute l'infrastructure commune des systèmes d'information de l'Etat de Genève est comptabilisée dans le programme P05.

### ***Domaine des télécommunications***

En matière de télécommunication, le projet le plus sensible a été le renouvellement des centrales d'urgence. Ce projet concernait aussi bien la centrale 144 du service des urgences (CASU) que la centrale d'appels de la police 117 (CECAL) et le centre de la police de sécurité internationale (COPSI). Le crédit a permis l'acquisition d'un nouveau central téléphonique spécialisé, l'évolution du logiciel d'aide à l'engagement ainsi que l'achat des postes de travail pour les trois centrales concernées. Une infrastructure dédiée dite « bulle d'urgence » a été construite afin de permettre une isolation de ce système des autres systèmes d'information.

Par ailleurs, de gros travaux de modernisation et de sécurisation du Datacenter principal ont été réalisés en collaboration avec l'office des bâtiments afin de se conformer aux meilleures pratiques. Le Datacenter de redondance a été déménagé vers un hébergeur spécialisé dans le domaine. Tous les sites ont été équipés d'un contrôle d'accès biométrique. Les armoires ont été réaménagées en « couloirs froids » afin d'optimiser la consommation énergétique.

L'évolution et le renouvellement du réseau cantonal ont également été financés par ce crédit : 5 739 mouvements d'équipements actifs (commutateurs ou routeurs) dont 2 491 ajoutés, 817 déplacés et 2 431 retirés. Ceci représente un cycle de renouvellement moyen de 9 ans et un taux de croissance du nombre de prises de 5%. En outre, 430 antennes wifi ont été installées avec une évolution du service associé (accès public WIFIGE). Une nouvelle technologie de réseau, spécialisée pour les Datacenters (haute capacité, haute

disponibilité), a été intégrée. Le cœur du réseau a été renouvelé par des éléments à très haut débit (10 Gbps par port). Les réseaux de l'Hospice général et de l'IMAD (2500 prises) ont été intégralement repris sous gestion de la DGSI et facturés sous forme de prestation de service.

Il convient également de mentionner le renforcement de la sécurité du réseau, avec le filtrage Web mis en place en 2011, puis le renouvellement entre 2012 et 2014 des pare-feu internes permettant d'isoler toute ou partie du réseau (isolation du réseau pénitentiaire par exemple). Une solution de virtualisation pour les élections 2014 a été également mise en place.

Concernant la téléphonie, il faut citer le renouvellement de tous les téléphones numériques restants (y compris 4 500 appareils pour l'université) en technologie IP et l'achat de l'infrastructure centrale de dernière génération offrant de nouvelles fonctionnalités ainsi que la mise à disposition d'une application de mobilisation vocale et SMS pour les centrales d'engagement police, santé, protection civile, etc.

Dans le domaine des télécommunications, doivent encore être mentionnés :

- la mise à niveau du câblage de tous les bâtiments de l'université;
- le développement du réseau fibre optique (environ 20 bâtiments et 50 écoles primaires) dont la liaison rive gauche – rive droite par un câble lacustre en 2014;
- l'abandon du site des Acacias qui comportait un risque opérationnel dû à l'obsolescence des équipements avec pour conséquence une migration et virtualisation de 630 serveurs physiques sur les deux nouveaux sites optimisés, ainsi que des sauvegardes sur un nouveau site indépendant.

### ***Serveur et systèmes informatiques***

Le renouvellement et l'extension du parc de serveurs ont été financés par ce crédit : 145 serveurs ont été installés, dont la moitié pour le renouvellement et la consolidation de 450 serveurs en fin de vie et l'autre moitié pour de nouveaux besoins d'hébergement d'applications et de bases de données. Un montant de 1,75 million de francs a été consacré à l'acquisition de licences (Microsoft Server, VMware, RedHat, etc.) pour les systèmes d'exploitation des serveurs, ainsi que pour des outils de gestion. Une solution de stockage des fichiers a également été acquise après un appel d'offres, l'objectif étant de remplacer à moyen terme les quelque 150 serveurs de fichiers Novell actuels.

Concernant l'infrastructure de stockage des données, deux nouvelles baies de stockage (ensemble des disques regroupés dans une armoire ad hoc) d'une capacité totale de 250 TB ont été installées dans le but de consolider et renouveler sept anciennes baies. Au total, 1 550 TB de stockage ont été

installés entre 2011 et 2014, dont 900 TB correspondent à une augmentation de volume, ce qui porte la capacité totale à fin 2014 à 1 800 TB. Le réseau reliant ces baies a été également étendu. Des licences ont été acquises pour des logiciels permettant notamment l'optimisation de l'utilisation des espaces de stockage, leur performance et leur haute disponibilité.

Les infrastructures de sauvegardes ont fait l'objet de nouvelles acquisitions et de renouvellements. 36 lecteurs de cassettes et 5 000 nouvelles cassettes de sauvegardes ont été acquis pour remplacer d'anciens lecteurs et d'anciennes cassettes et faire face à l'augmentation du volume de stockage des serveurs. Ces lecteurs et ces cassettes sont utilisés par deux robots de sauvegardes (un par Datacenter). En outre, deux solutions de sauvegarde sur des bandothèques virtuelles ont été acquises afin d'optimiser les performances et les sauvegardes des données. Vu l'augmentation du volume et des installations, de nouvelles licences ont été acquises.

### ***Exploitation***

La surveillance des programmes et des applications est une démarche proactive visant à identifier d'éventuelles pannes afin de pouvoir intervenir le plus tôt possible. La mise en place d'un « hyperviseur » permettant de collecter l'ensemble des statuts de nombreuses applications et de les restituer sous forme d'une console de surveillance unique destinée aux collaborateurs présents sur place a permis d'améliorer sensiblement la situation. Plus de deux cents applications métiers sont aujourd'hui surveillées en permanence.

En outre, des « sondes applicatives », ont été déployées pour les applications critiques afin d'assurer un haut niveau de service.

La mise en production d'une nouvelle application est une étape délicate. Afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles, la DGSI a mis en place des outils effectuant des tests pendant tout le cycle de fabrication d'une nouvelle application, notamment des tests opérationnels et des tests de charge. Ces outils, utilisés par les chefs de projet, les analystes métier, les responsables de tests, permettent d'obtenir des indicateurs objectifs afin de garantir la qualité des applications et valider les mises en production. Plus de mille personnes utilisent ces outils.

Par ailleurs, un logiciel facilite le diagnostic des incidents d'exploitation et permet même leur prévention lorsqu'il détecte une baisse de performance des systèmes. Deux cents points de contrôle scrutent ainsi en permanence la production informatique.

Le traitement par lot (batch) représente un volume important puisque vingt mille traitements sont exécutés chaque jour. Des logiciels ont été acquis ou mis



à jour pour garantir le contrôle et le bon ordonnancement de cette production (par exemple, un traitement ne doit pas être exécuté avec un autre).

### ***Gestion des données et outils d'aide à la décision***

Différents outils ont été acquis dont un logiciel permettant l'anonymisation des données afin que les collaborateurs de la DGSI puissent faire évoluer les systèmes d'information et les tester sans accéder aux données réelles. De plus, différentes évolutions d'applications ont été nécessaires pour éviter l'obsolescence du composant « base de données ».

En matière d'informatique décisionnelle (ou business intelligence, BI), laquelle permet de restituer sous différentes formes des données consolidées, la plupart des offices utilisent le logiciel Cognos. Le module de la société Oracle a été rajouté pour permettre, notamment à la CCA, de bénéficier d'une intégration avec la CFI et d'une facilitation de déploiement et de sécurité. L'acquisition de nouvelles licences a été faite en conséquence.

Des moyens importants ont été consacrés à l'industrialisation de la nouvelle version du logiciel de la CFI (nouvelle clé comptable MCH2), ainsi que pour la nouvelle plateforme Hyperion traitant le budget de l'Etat.

### ***Services collaboratifs et documentaires***

Le service messagerie exploite 37 000 boîtes aux lettres et distribue 80 millions de messages par an. Pendant ces 4 dernières années, les principaux chantiers furent la mise en production de la plateforme Exchange 2010, le déploiement de l'archivage Livelink et l'extension des infrastructures afin d'accroître la taille de boîtes aux lettres.

Le service de gestion automatique de documents (GED) avec sa lecture automatique de documents (LAD) permet d'extraire, par reconnaissance optique de caractères, des informations textuelles des documents numérisés de type formulaires. Aujourd'hui, le service GED exploite 130 millions de documents et 150 modèles complexes. Les principaux investissements ont porté sur une nouvelle version du logiciel Docubase, l'évolution des infrastructures de scannage pour offrir une meilleure qualité de numérisation, ainsi que la traçabilité des activités et des documents.

La DGSI offre un système de gestion de contenu (Content Management System, CMS) qui permet de concevoir et mettre à jour de manière dynamique des sites Web ou des applications multimédias. L'utilisateur peut construire aisément un système documentaire sur un thème particulier. Actuellement 86 sites Web sont en exploitation. Les investissements ont porté sur l'acquisition

de licences (notamment SharePoint), l'industrialisation du processus de fabrication et la mise en place d'un nouveau moteur de recherche.

### ***Service à l'utilisateur***

Les investissements ont porté sur le renouvellement du matériel et des logiciels obsolètes pour un parc de 13 700 postes, soit :

- achat de 9 600 postes de travail, 4 300 écrans et 790 imprimantes;
- déploiement de la nouvelle plateforme logicielle Windows 7 et Office 2010, antivirus, système de cryptage des disques durs pour les portables ainsi qu'une solution d'accès à distance permettant le travail à domicile;
- renouvellement et évolution de l'outil de gestion et d'administration du parc des postes de travail (hors pédagogie) permettant d'automatiser la configuration des logiciels et leurs distributions;
- acquisition d'équipements et de logiciels pour les départements (PC, portables, notebooks, tablettes, écrans, scanners, imprimantes, MS-Project, Visio, Adobe);
- évolution des logiciels permettant de gérer les demandes (notamment suite à des incidents) de services adressées par l'ensemble des utilisateurs de l'administration ainsi que par les citoyens utilisant les prestations e-démarches;
- amélioration de la gestion du parc des matériels et des logiciels micro-informatique grâce à un nouveau système de numérisation.

En outre, la sécurité et la gestion des accès et des identités ont été renforcées. Les principales évolutions ont porté sur :

- le contrôle de la conformité du poste de travail avec mise en place de systèmes de détection des changements de comportement, afin de prévenir d'éventuels actes malveillants comme des chevaux de Troie ou des virus;
- le contrôle des vulnérabilités avec la mise à disposition de rapports et d'indicateurs de mesure des risques sur les systèmes informatiques et les applications Web;
- la mise en place de statistiques des accès Internet;
- la gestion des accès physiques aux salles machines (Datacenter);
- l'acquisition et le déploiement d'une solution de traçabilité des accès privilégiés;
- le socle de gestion des identités et des accès (GINA) pour synchroniser les libellés téléphoniques et les annuaires centraux;

- l'interface utilisateur par la mise en place d'une identification Web automatique, le déploiement d'une authentification forte sur les smartphones ainsi que la possibilité de réinitialisation du mot de passe par l'utilisateur;
- l'annuaire officiel de l'Etat en forme électronique;
- la mise en place d'une infrastructure technique de fédération d'identité avec la Poste (Incamail), l'Hospice général et le monde pédagogique (GoogleApps);
- le mécanisme d'inscription des entreprises et des citoyens aux e-démarches;
- l'intégration d'applications comme « FactureExpress » dans les processus de gestion offerts aux entreprises pour l'accès aux e-démarches;
- l'authentification automatique des collaborateurs de l'association des communes genevoises, de la ville de Genève, de l'Hospice général) pour l'accès aux prestations fournies par la DGSI.

### ***Système d'information du territoire à Genève (SITG)***

Concernant le SITG, le crédit permis de financer :

- l'évolution du catalogue de données et des services géographiques en ligne pour la mise à disposition des géodonnées en libre utilisation (open data);
- la mise à jour des composants transversaux géomatiques et l'adaptation des applications de gestion et de consultation des géodonnées;
- l'évolution de la carte interactive du SITG pour simplifier son usage et la rendre accessible à des utilisateurs non spécialistes;
- la mise en œuvre d'une solution de consultation mobile des géodonnées pour les terminaux iOS et Android (SITG Mobile).

### ***4.16. Politique publique Q - Energie***

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					Cumul
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						0
Dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>Non dépassement</b>						0

La nouvelle politique publique Q «Energie» a été créée lors de l'élaboration du budget 2013 et a nécessité d'adapter les applications en service afin de permettre la gestion, le suivi et le pilotage des prestations. Jusqu'en 2014, les coûts de cette politique publique pour le crédit de renouvellement ont continué à être comptabilisés sur la politique F.

Pour cette politique publique, ce crédit a permis de financer :

- l'évolution de l'application de recueil des indices énergétiques des bâtiments;
- l'adaptation de l'application de gestion des subventions aux dispositions fédérales et cantonales;
- la mise en œuvre d'un outil permettant de gérer les campagnes énergétiques.

## **5. Conclusion**

Le crédit de programme de la DGSi pour les exercices 2011 à 2014 a permis de renouveler et remplacer les infrastructures nécessaires en tenant compte des évolutions techniques, qu'il s'agisse d'immobilisations corporelles (PC, imprimantes, serveurs, périphériques, baies de stockage, etc.) ou incorporelles (applications, logiciels, etc.).

Ce crédit a également permis de prendre en compte l'évolution croissante des besoins de l'administration cantonale en particulier en matière de capacité de stockage de l'information et en réseaux de communications.

Finalement, il a permis de financer la maintenance évolutive du parc applicatif de l'administration.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe : préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la sécurité et de l'économie.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10726 ouvrant un crédit global de programme de 220 400 000 F, pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements liés du centre des technologies de l'information

#### ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 220 400 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 219 991 274 F. Un non dépensé de 408 726 F est à constater.

Les subventions accordées, estimées à 0 F, sont au 30 juin 2015 de 100 000 F, soit supérieures au montant voté de 100 000 F.

#### ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s) :

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : **23.12.2015**   Signature du responsable financier :

Dominique RITTER  
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER


## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 6/01/2016

Visa du département des finances :

A. ROSSET 

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 17 décembre 2015.

---

**PL 11824****Projet de loi****de boucllement de la loi 10727 ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10727 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	64 614 700 F
– Dépenses brutes réelles	46 885 209 F
<b>Non dépensé</b>	<b>17 729 491 F</b>

**Art. 2      Subventions à recevoir**

Les subventions fédérales, estimées à 330 000 F, sont au 30 juin 2015 de 2 282 771 F, soit supérieures au montant voté de 1 952 771 F.

**Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10727 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 64 614 700 F pour les exercices 2011 à 2014 destinés à divers investissements liés au département de l'intérieur et de la mobilité (DIM). Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	64 614 700 F
– Dépenses brutes réelles	46 885 209 F
<b>Non dépensé</b>	<b>17 729 491 F</b>



## 2. Description générale du crédit de renouvellement

### 2.1. Rappel du but et objectifs de la loi

Le crédit de renouvellement qui fait l'objet de la présente loi de bouclage, a couvert les besoins des années 2011 à 2014 des six domaines d'activité du DIM que sont l'intérieur, la mobilité, la nature et le paysage, l'agriculture, l'eau, auxquels vient s'ajouter le secrétariat général.

### 2.2. Rappel du périmètre

Comparativement au DIM, le DETA a vu le périmètre de ses activités changer profondément puisque les directions générales du génie civil et de l'environnement ont rejoint le département suite à une réorganisation en juillet 2012 tandis que la sécurité civile a été rattachée au département de la sécurité et de l'économie.

A la fin 2013, la direction générale de l'intérieur a été transférée en partie au département présidentiel et au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie s'agissant du service de la mensuration officielle. En outre, la direction générale des véhicules a rejoint le DETA.

Malgré cette modification de périmètre en cours d'exécution de la loi 10727, les dépenses relatives aux services sortants et entrants ont continué à être comptabilisées dans leur loi respective.

### 2.3. Atteintes des objectifs

Le crédit global mis à disposition de l'Etat dans le cadre de la loi 10727 a été utilisé à hauteur de 73% en raison principalement de réductions budgétaires imposées par le Conseil d'Etat.

Le solde de 17,7 millions de francs de non-dépensé trouve son origine dans les éléments suivants :

#### **Politique publique « F – Environnement »**

- Rénovations suite à des événements entraînant la crue de cours d'eau (DGEAU) : -4,4 millions de francs. Les principaux chantiers concernés sont le nant de Braille, le système de peigne du Vengeron ainsi qu'une remise à ciel ouvert du Marquet. Ce dernier chantier se termine courant premier semestre 2015, comme prévu.
- Remplacement des véhicules et batellerie de la direction générale de la nature et du paysage (DGNP) reporté afin d'assurer la réalisation de projets stratégiques (-0,9 million de francs).

- Extension reportée du débarcadère pour la Société des mouettes genevoises navigation (SMGN) au niveau du pont de la Machine : -0,8 million de francs.
- Maintien des actifs nécessaires à la gestion forestière, à la préservation de la biodiversité et de l'accueil dans les espaces naturels (-0,7 million de francs), revitalisation de la zone alluviale des Gravines (-0,9 million de francs), mesures paysagères en milieu rural (-0,9 million de francs), mise à jour périodique des données du cadastre forestier (-0,6 million de francs).

#### ***Politique publique « G – Aménagement et logement »***

- La mensuration officielle (-0,5 million de francs).

#### ***Politique publique « H – Sécurité et population »***

- Le service de la sécurité civile a dépensé moins que prévu (-2,6 millions de francs).

#### ***Politique publique « J – Mobilité »***

- Nouvelle convention sur les horodateurs et parcomètres liant l'Etat et la Fondation des parkings, portant sur les 422 horodateurs et parcomètres implantés en Ville de Genève. Cette convention, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, entérine le transfert de l'ensemble des horodateurs et parcomètres à la Fondation des parkings (-4,0 millions de francs).
- Le renouvellement des signaux lumineux pour les TPG en vue de l'amélioration de la vitesse commerciale (-0,9 million de francs).
- Les dépenses en signalisation routière (-0,6 million de francs).

#### ***Politique publique « P – Etats-majors et prestations de moyens »***

- Regroupement des services de l'environnement reporté en 2018 (-0,3 million de francs).

### **3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>64 614 700</b>
Dépenses	16 392 54 8	7 640 639	11 205 981	10 393 679	1 252 361	<b>46 885 209</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>17 729 491</b>

Recettes attendues						<b>330 000</b>
Recettes	534 787	528 328	761 348	458 308	0	<b>2 282 771</b>
<b>Dépassement</b>						<b>1 952 771</b>

### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>64 614 700</b>
5000	1 419	126 440	177 572	85 370	0	<b>390 802</b>
5010	60 889	421 573	304 647	110 634	2	<b>897 745</b>
5020	3 833 932	6 868 088	5 230 526	4 741 142	304 690	<b>20 978 378</b>
5040	34 183	113 695	55 085	318 994	0	<b>521 958</b>
5060	11 200 723	-1 609 501	4 189 575	3 900 783	424 987	<b>18 106 568</b>
5090	116 004	61 767	44 507	0	0	<b>222 277</b>
5200	32 391	52 765	21 858	41 739	66 866	<b>215 619</b>
5290	1 113 007	1 605 813	1 182 211	1 195 016	455 816	<b>5 551 863</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>17 729 491</b>

- Nature 5000 : Terrains
- Nature 5010 : Routes et voies de communication
- Nature 5020 : Aménagement des cours d'eau
- Nature 5040 : Bâtiments
- Nature 5060 : Biens meubles
- Nature 5090 : Autres immobilisations corporelles
- Nature 5200 : Logiciels
- Nature 5290 : Autres immobilisations incorporelles

### 3.2. Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					<b>Cumul</b>
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Recettes attendues						<b>330 000</b>
6300	534 787	528 328	761 348	458 308	0	<b>2 282 771</b>
<b>Dépassement</b>						<b>1 952 771</b>

- Nature 6300 : Subventions de la Confédération

### 4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- F Environnement;
- G Aménagement et logement;
- H Sécurité et population;
- J Mobilité;
- P Etats-majors et prestations de moyens.

#### 4.1. Politique publique « F – Environnement »

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>35 305 000</b>
Dépenses	11 531 282	1 307 760	6 107 502	5 635 950	575 266	<b>25 157 761</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>10 147 239</b>

Les dépenses relatives à la politique publique F Environnement concernent le programme F01 Protection de l'environnement, F03 Gestion des eaux, F04 Nature et paysage ainsi que F05 Politique agricole. Il s'agit notamment des dépenses nécessaires au renouvellement d'équipements génériques (mobilier, véhicules), spécifiques (faucheuses, broyeuses, clôtures, matériel faune et pêche, équipements de laboratoires, de pisciculture tels que les écloséries, les cuves du Vignoble de l'Etat, etc.), au maintien des infrastructures existantes (remplacement du dégrilleur de la Drize, chemins forestiers pédestres, signalétique, constructions portuaires) et à celui du patrimoine forestier (revitalisation de sites protégés, mesures paysagères, régénération de chênaies et biotopes forestiers, etc.) ainsi qu'à l'acquisition de parcelles forestières.

#### 4.2. Politique publique « G – Aménagement et logement »

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>5 210 000</b>
Dépenses	1 090 675	1 508 393	830 659	973 965	299 499	<b>4 703 191</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>506 809</b>

Recettes attendues						<b>330 000</b>
Recettes	534 787	528 328	761 348	458 308	0	<b>2 282 771</b>
<b>Dépassement</b>						<b>1 952 771</b>

Il s'agit principalement de dépenses du service de la mensuration officielle (programme G04) liées à la gestion des géodonnées de références territoriales

et spatiales (mesuration officielle, cadastre des sous-sols, historisation des géodonnées, cadastre 3D, cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, cadastre forestier), du renouvellement d'un véhicule et d'une station de travail pour le service de la mesuration officielle.

#### 4.3. Politique publique « H – Sécurité et population »

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					Cumul
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						4 650 000
Dépenses	647 308	610 281	186 885	495 753	87 402	2 027 629
<b>Non dépassement</b>						2 622 371

La politique publique H Sécurité et population contient le programme H09 Sécurité civile et armée, dont le service de la sécurité civile était rattaché à l'ex-DIM sous l'ancien programme H03 Sécurité civile. En raison de la diversité et de la spécificité de ses missions, le bon fonctionnement du service a nécessité le maintien de son équipement et de ses infrastructures pour des raisons légales. A ce titre, les dépenses concernent, entre autres, le renouvellement des moyens didactiques et d'instruction, le remplacement de certains véhicules spécialisés ainsi que le remplacement de moyens de transmission.

#### 4.4. Politique publique « J – Mobilité »

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					Cumul
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						18 838 000
Dépenses	3 122 011	4 073 160	4 025 595	3 196 058	290 092	14 706 915
<b>Non dépassement</b>						4 131 085

Les dépenses relatives à la politique publique J Mobilité portent sur le programme J01 Transports et mobilité. Il est précisé que les investissements de renouvellement concernant le génie civil sous le programme J02 Infrastructures routières et de transports publics sont couverts par un autre crédit de renouvellement propre à son programme.

Ainsi, les dépenses relatives au programme J01 concernent spécifiquement le renouvellement, l'adaptation et le remplacement d'équipements de signaux lumineux, de sécurité routière (clignotants pour traversées piétonnes, caméras de surveillance des feux, radars, etc.) et de signalisation routière. L'acquisition et le renouvellement de vélos et de vélos électriques dans le cadre du développement du Plan de Mobilité de l'Administration Cantonale (PMAC) sont également concernés. L'optimisation de la stratégie de gestion environnementale de la mobilité a abouti en 2014 au déploiement d'un nouveau Plan de mesures MultiMobilité remplaçant le PMAC.

#### 4.5. Politique publique « P – Etats-majors et prestations de moyens »

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>611 700</b>
Dépenses	1 273	141 044	55 341	91 954	102	<b>289 713</b>
<b>Non dépensement</b>						<b>321 987</b>

Il s'agit pour l'essentiel du renouvellement et du remplacement du mobilier rendu nécessaire par des déménagements prévus ainsi que du remplacement de matériel de bureau.

#### 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements de construction, d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et de systèmes d'information et de communication.

Le département présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 17,7 millions de francs, soit 27% du crédit voté, en raison principalement des économies demandées par le Conseil d'Etat.

### 5.1. Construction

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>27 500 000</b>
Dépenses	3 930 423	7 529 796	5 767 830	5 256 140	304 692	<b>22 788 882</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>4 711 118</b>

Les principales réalisations effectuées entre 2011 et 2014 concernent les thématiques suivantes :

#### *Nature et paysage*

- Rehaussement de digues, amélioration de places à terre, de plateformes et de pontons, extension de débarcadères : 4,6 millions de francs.
- Aménagements extérieurs liés à la réfection de chemins forestiers, au rétablissement des bords de route, au remplacement de passerelles sur des chemins pédestres, au remplacement et à la régénération de plantations et de la chênaie : 5,1 millions de francs.
- Revitalisation des sites protégés et mesures paysagères en ville et en milieu rural : 6,1 millions de francs.
- Travaux d'aménagement au bord du lac (chaînes d'amarrage, station de pompage, estacades, rampes, portails de sécurité, balisages, platelages, dégâts bise) : 1,9 million de francs.

#### *Eau*

Travaux d'aménagement de protection de biens (notamment suite à l'érosion d'un ouvrage ou d'un terrain) : 3,6 millions de francs.

### 5.2. Equipements

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>29 063 700</b>
Dépenses	11 313 321	-1 566 526	4 160 244	3 887 788	414 736	<b>18 209 563</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>10 854 137</b>



Les principales réalisations effectuées entre 2011 et 2014 concernent les thématiques suivantes :

### *Mobilité*

- Extension des équipements en matière de signaux lumineux (contrôleurs de carrefours, boîtes lumineuses, etc.) : 9,1 millions de francs.
- Équipements en matière de sécurité routière (clignotants pour traversées piétonnes dans le cadre d'aménagements de voirie sécurisés, caméras de surveillance des feux, cabines radar, etc.) : 0,9 million de francs.
- Signaux relevant de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR), posés sur le domaine public : 2,5 millions de francs.
- Suite à un rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP), renouvellement des équipements de signaux lumineux, tels que les armoires de carrefours, en vue de mettre en œuvre toute mesure permettant d'améliorer la vitesse commerciale des transports publics : 1,2 million de francs.

### *Nature et paysage*

- Maintien du parc de véhicules et remplacement de mobiliers, équipements et matériels existants (dégrilleur, faucheuses, remorque, tondeuse, tablettes de relevé, bennes, scies, signalétique) : 1,4 million de francs.

### *Agriculture*

- Remplacement de véhicule et matériels de laboratoire, remplacement et amélioration de matériels de vinification : 0,2 million de francs.

### *Eau*

- Equipements de laboratoire nécessaires aux contrôles des eaux en application des annexes 1, 2 et 3 de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux et renouvellement du parc de pluviomètres, limnimètres et débitmètres : 0,8 million de francs.
- Remplacements de véhicules : 0,1 million de francs.

### *Divers*

- Plan de mobilité de l'administration cantonale : 0,1 million de francs.
- Matériel et bureau : 0,2 million de francs.

- Remplacement de véhicules et équipements de la sécurité civile, tels que pistes d'exercice, moyens didactiques et engins spécialisés : 1,2 million de francs.

### 5.3. Système d'information et de communication

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						8 051 000
Dépenses	1 148 804	1 677 369	1 277 907	1 249 751	532 933	5 886 764
<b>Non dépassement</b>						2 164 236
Recettes attendues						330 000
Recettes	534 787	528 328	761 348	458 308	0	2 282 771
<b>Dépassement</b>						1 952 771

Les principales réalisations effectuées entre 2011 et 2014 concernent la thématique suivante :

#### *Mensuration officielle*

- Renouvellement et mise à jour périodique des données de la mensuration officielle (y compris la poursuite du développement de la 3<sup>e</sup> dimension et la mise en œuvre du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière) : 3,6 millions de francs. Ces investissements ont bénéficié de subventions de la Confédération à hauteur de 2,3 millions de francs.
- Renouvellement des orthophotographies et des modèles numériques d'altitude du canton : 0,9 million de francs.

## 6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 10727 ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité

#### ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 64 614 700 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 46 885 209 F. Un non dépensé de 17 729 491 F est à constater.

Les subventions fédérales, estimées à 330 000 F, sont au 30 juin 2015 de 2 282 771 F, soit supérieures au montant voté de 1 952 771 F.

#### ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s) :

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 11.01. 2016

Signature du responsable financier :

## 2. Approbation / Avis du département des finances

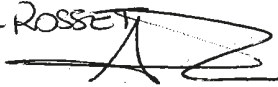
oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 13/01/2016

Visa du département des finances :

A. ROSSET



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 11 décembre 2015.

---

**PL 11825****Projet de loi**

**de boucllement de la loi 10728 ouvrant un crédit de programme de 19 800 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10728 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 19 800 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes :

– Montant brut voté	19 800 000 F
– Dépenses brutes réelles	19 800 000 F
<b>Non dépensé</b>	<b>0 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but de permettre à l'Etat de Genève d'assurer sa participation financière au renouvellement, à l'adaptation et à l'extension du réseau secondaire des communes conformément à la loi sur les eaux (L 2 05).

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10728 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 19 800 000 F pour les exercices 2011 à 2014 concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	19 800 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>19 800 000 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>0 F</b>

### **2. Description générale du crédit de renouvellement**

#### **2.1. Rappel du but et objectifs de la loi**

Le réseau secondaire d'assainissement est propriété des communes. Selon les dispositions de la loi sur les eaux (L 2 05) valables jusqu'au 31 décembre 2014, les communes pouvaient bénéficier d'une subvention octroyée par l'Etat pour financer la planification, la réalisation, l'adaptation, l'exploitation et l'entretien de leur réseau secondaire. Cette subvention, qui variait entre 15%

et 40% en fonction de la capacité financière des communes, était entièrement couverte par la taxe annuelle d'épuration des eaux comme le prévoyait l'article 97, lettre e, de la loi sur les eaux (L 2 05).

L'objectif de la loi 10728 était d'assurer le versement des subventions dues aux communes conformément à la loi sur les eaux (L 2 05).

A noter que le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la loi sur les eaux a été modifiée par la loi 11086 du 29 novembre 2013. Cette modification a mis en place un nouveau système de financement des réseaux secondaires qui permet de couvrir intégralement les coûts par des taxes causales (taxes uniques de raccordement et taxes annuelles d'utilisation du réseau secondaire). Par conséquent, il n'y aura plus de subvention de l'Etat de Genève pour les travaux réalisés par les communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## ***2.2. Rappel du périmètre***

Entre 2011 et 2014, 89% des subventions versées aux communes ont concerné des investissements liés au renouvellement et à l'adaptation des réseaux existants (principalement des travaux de mise en séparatif), 6% ont concerné les frais d'entretien au sens de la directive cantonale d'exploitation des réseaux publics et 5% ont concerné les frais de réalisation des plans généraux d'évacuation des eaux.

## ***2.3. Atteintes des objectifs***

Ces dernières années, des chantiers très importants ont été lancés, occasionnant des subventions dépassant largement les montants annuels prévus dans la loi 10728. Il s'agit essentiellement des chantiers de trams, durant lesquels les communes ont profité de renouveler et de mettre en séparatif leur réseau, afin d'éviter de devoir rouvrir la chaussée ultérieurement une fois les rails posés, ainsi que du chantier de mise en séparatif de la cité de Meyrin.

Ainsi, il subsiste en 2015 un solde de subventions à verser aux communes pour des travaux effectués avant le 31 décembre 2014. Le versement de ce solde de subventions est prévu dans la loi 11525, votée le 18 décembre 2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 20 000 000 F pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes.

## **3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>19 800 000</b>
Dépenses	4 800 000	5 000 000	4 912 436	5 087 564	0	<b>19 800 000</b>
<b>Non dépasement</b>						<b>0</b>

### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>19 800 000</b>
5620	4 800 000	5 000 000	4 912 436	5 087 564	0	<b>19 800 000</b>
<b>Non dépasement</b>						<b>0</b>

- Nature 5620 : Subventions d'investissement aux communes et groupes intercommunaux

### **3.2. Recettes**

Les subventions versées ont été entièrement refacturées à SIG, car elles sont couvertes par la taxe annuelle d'épuration (art. 97 L 2 05). Ce dédommagement reversé par SIG a été comptabilisé en revenu de fonctionnement (4260), conformément aux normes IPSAS qui impliquent que des fonds transférés par un tiers, sans contrepartie ni condition de remboursement, doivent être comptabilisés dans le compte de résultat.

## **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique suivante :

- F Environnement.



#### 4.1. Politique publique F – Environnement

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>19 800 000</b>
Dépenses	4 800 000	5 000 000	4 912 436	5 087 564	0	<b>19 800 000</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>0</b>

La subvention versée par l'Etat aux communes pour le renouvellement et l'adaptation de leur réseau d'assainissement a eu un effet incitatif important, en particulier pour les communes aux capacités financières plus modestes. Cette incitation a permis ainsi la réalisation, l'adaptation et la maintenance d'ouvrages indispensables à la protection de nos eaux dans des délais significativement réduits.

#### 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Selon la typologie en vigueur à l'Etat de Genève, le présent crédit de renouvellement a été classifié sous la rubrique « Construction » et porte sur le plan général d'évacuation des eaux (exigence fédérale), les constructions (remplacement, renouvellement), l'extension limitée, les adaptations (mise en séparatif par exemple), ainsi que l'entretien au sens de la directive cantonale d'exploitation des réseaux publics d'assainissement des eaux. Ces dernières dépenses ont représenté environ 6% des montants annuels alloués.

On assiste ainsi à un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 0 F, soit 0% du crédit voté.

##### 5.1. Construction

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>19 800 000</b>
Dépenses	4 800 000	5 000 000	4 912 436	5 087 564	0	<b>19 800 000</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>0</b>

## **6. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.

Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10728 ouvrant un crédit de programme de 19 800 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

- ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 19 800 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 19 800 000 F. Un non dépensé de 0 F est à constater.

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s)

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 11.01.2016

Signature du responsable financier :

## 2. Approbation / Avis du département des finances


oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 13/01/2016

Visa du département des finances :

A. ROSSET



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 19 novembre 2015.

---

**PL 11826****Projet de loi****de boucllement de la loi 10729 ouvrant un crédit de programme de 6 160 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10729 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 6 160 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	6 160 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>3 753 404 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>2 406 596 F</b>

**Art. 2      Subventions à recevoir**

Les subventions attendues, estimées à 1 300 000 F, sont au 30 juin 2015 de 0 F, soit inférieures au montant voté de 1 300 000 F.

**Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Le crédit visé avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que le présent crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Les recettes d'investissement prévues par la loi 10729 concernent le financement par le SECO des équipements du système informatique et de communication de l'office cantonal de l'emploi (OCE). Or, ces actifs restent la propriété du SECO et par conséquent ne peuvent pas être assimilés à des recettes d'investissement pour l'Etat.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant.

La loi 10729 du 17 décembre 2010, ouvrait un crédit de renouvellement de 6 160 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements liés au département de la solidarité et de l'emploi (ex-DSE).

Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	6 160 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>3 753 404 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>2 406 596 F</b>

## **2. Description générale du crédit de renouvellement**

### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Les principaux objectifs de la loi 10729 étaient les suivants :

- Subventionner le renouvellement des équipements et du mobilier des ateliers gérés par les établissements pour personnes handicapées (EPH) et les établissements publics pour l'intégration (EPI), conformément à la législation en la matière.
- Renouveler le matériel et le mobilier du département de la solidarité et de l'emploi (ex-DSE) selon les règles d'amortissement et de durée d'utilisation admises.

### ***2.2. Rappel du périmètre et atteintes des objectifs***

La subvention accordée au département de la solidarité et de l'emploi (ex DSE) a permis de renouveler :

- les équipements ainsi que le mobilier des EPH et des EPI, et de réaliser des travaux d'aménagement des ateliers;
- le mobilier et les équipements informatiques de l'office cantonal de l'emploi (OCE);
- le mobilier et le matériel audio-visuel de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT);
- le mobilier et le matériel de la direction générale de l'action sociale (DGAS);
- le mobilier et le matériel des services délivrant des activités de support et des prestations de moyen. Il s'agit des services rattachés au secrétariat général du département.

Le but général du crédit de renouvellement accordé au département de la solidarité et de l'emploi (ex-DSE) dans le cadre de la loi 10729 a été atteint ainsi que les objectifs spécifiques et ce, dans les délais et la qualité attendus. Le département a intégré les diminutions budgétaires décidées par le Conseil d'Etat dans le cadre de diverses mesures d'économie.

## **3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>6 160 000</b>
Dépenses	1 259 176	1 161 454	649 079	636 189	47 506	<b>3 753 404</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>2 406 596</b>

Recettes attendues						<b>1 300 000</b>
Recettes						<b>0</b>
Non dépassement						<b>1 300 000</b>

### **3.1. Dépenses**

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>6 160 000</b>
5060	354 522	449 454	156 357	107 994	47'506	<b>787 510</b>
5200	11 880	0	1 069	0	0	<b>12 949</b>
5650	892 774	712 000	491 653	528 195	0	<b>2 624 622</b>
<b>Non dépassement</b>	<b>1 259 176</b>	<b>1 161 454</b>	<b>649 079</b>	<b>636 189</b>	<b>47 506</b>	<b>2 406 596</b>

- Nature 5060 : Biens meubles (meublier, postes et serveurs informatiques)
- Nature 5200 : logiciels et applications.
- Nature 5650 : subvention d'investissement aux entreprises privées.

### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :



- B Emploi et marché du travail;
- C Action sociale;
- D Personnes âgées;
- E Handicap;
- P Etats-majors et prestations de moyens.

#### **4.1. Politique publique « B – Emploi et marché du travail »**

Un montant de 805 110 F sur un budget de 1 792 000 F a été dépensé pour financer le renouvellement du mobilier et des équipements informatiques ainsi que l'amélioration du système d'information et de communication (SIC) de l'office cantonal de l'emploi (OCE), notamment dans le cadre du déménagement de l'office à Montbrillant. Une partie de ce montant a également servi à renouveler le mobilier et le matériel audio-visuel de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Il est à relever que le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a financé l'intégralité des investissements de l'OCE en lien avec la part fédérale de ses activités, notamment les investissements visant l'amélioration du SIC. Dans le cadre de la loi 10729, ces investissements ont été considérés comme des recettes d'investissement pour la politique publique B. Or, les actifs financés par les investissements du SECO restent leur propriété, par conséquent ils ne peuvent pas être assimilés à des recettes d'investissement pour l'Etat. Il en résulte que ces recettes d'investissement sont sans objet.

#### **Synthèse des dépenses de la politique publique B**

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					<b>Cumul</b>
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						<b>1 792 000</b>
Dépenses	247 565	333 702	115 740	69 185	38 919	<b>805 110</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>986 890</b>

Recettes attendues						<b>1 300 000</b>
Recettes						<b>0</b>
Non dépassement						<b>1 300 000</b>



#### 4.4. Politique publique « P – États-majors et prestations de moyens »

Un montant de 45 379 F sur un budget de 396 000 F a été dépensé pour renouveler le mobilier et le matériel des services délivrant des activités de support et des prestations de moyen. Il s'agit des services rattachés au secrétariat général du département.

#### Synthèse des dépenses de la politique publique P

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						396 000
Dépenses	0	14 457	7 821	16 321	6 781	45 379
<b>Non dépassement</b>						350 621

#### 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et de systèmes d'information et de communication (SIC).

Le département présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 2 406 596 F, soit 39% du crédit voté.

##### 5.1. Equipements

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						4 860 000
Dépenses	1 078 816	1 068 843	622 129	594 838	47 506	3 412 132
<b>Non dépassement</b>						1 447 868

## 5.2. Système d'information et de communication

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>1 300 000</b>
Dépenses	180 360	92 611	26 950	41 351	0	<b>341 272</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>958 728</b>

<b>Recettes attendues</b>						<b>1 300 000</b>
<b>Recettes</b>						<b>0</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>1 300 000</b>

La part des équipements informatiques financée par le SECO reste la propriété de la Confédération.

## 6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :  
*Préavis financier*



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10729 ouvrant un crédit programme de 6 160 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi.
- ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 6 160 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 3 753 404 F. Il en résulte un non dépensé de 2 406 596 F, principalement dû aux mesures d'économie appliquées dans le cadre des budgets 2013 et 2014 de l'Etat.

Les subventions attendues estimées à 1 300 000 F, sont de 0 F, soit inférieures au montant voté de 1 300 000 F

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s):

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 11.01.2016   Signature du responsable financier :

## 2. Approbation / Avis du département des finances

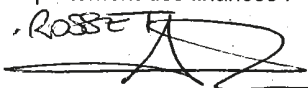
oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de boucllement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 13/01/2016

Visa du département des finances :

A. ROSSETTI



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 8 décembre 2015.

**PL 11827****Projet de loi****de boucllement de la loi 10730 ouvrant un crédit de programme de 7 751 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Hospice général**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10730 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 7 751 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Hospice général se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	7 751 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>5 694 592 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>2 056 408 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Le crédit visé avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Hospice général. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés.

Il est à relever que la plupart des crédits de renouvellement ont vu leur niveau diminuer par le Conseil d'Etat en 2013 et en 2014. Dans le cas de l'Hospice général, ces mesures d'économie ont réduit le crédit disponible à 5 694 595 F.

La loi 10730 du 17 décembre 2010, ouvrait un crédit de renouvellement de 7 751 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements liés à l'Hospice général. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	7 751 000 F
– Dépenses brutes réelles	5 694 592 F
<b>Non dépensé</b>	<b>2 056 408 F</b>



## 2. Description générale du crédit de renouvellement

### *2.1 Rappel du but et objectifs de la loi*

Les principaux objectifs de la loi 10730 étaient les suivants :

- Renouvellement des postes de travail, du parc d'imprimantes et des équipements réseau.
- Entretien et amélioration des environnements de sécurité.
- Consolidation des serveurs d'hébergement et de stockage.
- Migration de la messagerie électronique.
- Mise en œuvre de plateformes collaboratives.
- Entretien du socle applicatif.

### *2.2 Rappel du périmètre et atteintes des objectifs*

Un montant de 5 694 592 F a été dépensé sur un budget de 7 751 000 F pour réaliser les investissements suivants en lien avec le système d'information et de communication de l'Hospice général :

- Renouvellement de 623 postes de travail.
- Migration bureautique à MS Windows 7 / Office 2010.
- Remplacement des périphériques spécifiques métiers, notamment de 78 lecteurs BVR.
- Renouvellement de 70 imprimantes et optimisation des impressions directes.
- Mise en place d'un plan catastrophe.
- Renouvellement des pare-feux et anti-virus.
- Migration de la messagerie Novell/Groupwise à Exchange/Outlook.
- Consolidation et regroupement des serveurs bureautiques.
- Virtualisation des serveurs métiers.
- Renouvellement des solutions de stockage (storage Area Network « SAN ») du système d'information.
- Renouvellement des éléments actifs du réseau.
- Mise en place de synergies avec la DGSI par la gestion du réseau physique de l'Hospice général.
- Mise en place de l'intranet sur SharePoint.

- Acquisition de l’outil de gestion des incidents et demandes de changement aligné à la norme ITIL.
- Modification de l’interface utilisateurs de l’application PROGRES.

Le but général du crédit de renouvellement accordé à l’Hospice général dans le cadre de la loi 10730 a été atteint ainsi que les objectifs spécifiques et ce, dans les délais et la qualité attendus.

### 3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						7 751 000
Dépenses	2 218 335	2 342 580	705 959	427 718	0	5 694 592
<b>Non dépassement</b>						<b>2 056 408</b>

#### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						7 751 000
5640	2 218 335	2 342 580	705 959	427 718	0	5 694 592
<b>Non dépassement</b>						<b>2 056 408</b>

- Nature 5640 : subvention d’investissement aux entreprises publiques.

### 4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique « C Action sociale ».

#### 4.1. Politique publique « C – Action sociale »

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						7 751 000
Dépenses	2 218 335	2 342 580	705 959	427 718	0	5 694 592
<b>Non dépassement</b>						2 056 408

#### 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements de systèmes d'information et de communication. Il présente un non dépensé de 2 056 408 F, soit 27% du crédit voté.

##### 5.1 Système d'information et de communication

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						7 751 000
Dépenses	2 218 335	2 342 580	705 959	427 718	0	5 694 592
<b>Non dépassement</b>						2 056 408

#### 6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe :*  
*Préavis financier*



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10730 ouvrant un crédit programme de 7 751 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Hospice général (HG).

#### ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 7 751 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 5 694 592 F. Il en résulte un non dépensé de 2 056 408 F, principalement dû aux mesures d'économie appliquées dans le cadre des budgets 2013 et 2014 de l'Etat.

#### ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s).

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 11.01.2016   Signature du responsable financier :

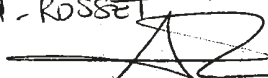
## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 13/01/2016

Visa du département des finances :

A. ROSSET  


N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 8 décembre 2015.

**PL 11828****Projet de loi**

**de boucllement de la loi 10731 ouvrant un crédit de programme de 8 650 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10731 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 8 650 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	8 650 000 F
– Diminution du crédit (loi 10860)	3 734 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>4 058 272 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>857 728 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Le crédit visé avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que le présent crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10731 ouvrant initialement un crédit de renouvellement de 8 650 000 F pour les exercices 2011 à 2014 a été modifiée par la loi 10860 du 8 juin 2012. En effet une loi spécifique accordant une indemnité annuelle de fonctionnement et d'investissement aux cliniques de Joli-Mont et de Montana pour les années 2012 à 2015 (10860) a réduit de 3 734 000 F le montant du crédit de renouvellement de la loi 10731. Ainsi, le montant disponible dans le cadre de la loi 10731 dès 2012 se monte à 4 916 000 F.

Les 3 734 000 F de baisse correspondent aux subventions d'investissements alloués aux cliniques de Joli-Mont et de Montana dans le cadre de la loi 10731 pour les exercices 2012 à 2014.

La loi 10731 du 17 décembre 2010, modifiée par la loi 10860, ouvrait un crédit de renouvellement de 4 916 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements liés au département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (ex-DARES). Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant du crédit	4 916 000 F
– Dépenses brutes réelles	4 058 272 F
<b>Non dépensé</b>	<b>857 728 F</b>

## 2. Description générale du crédit de renouvellement

### 2.1. Rappel du but et objectifs de la loi

Les principaux objectifs de la loi 10731 étaient les suivants :

- Subventionner les travaux de rénovation des bâtiments et le renouvellement des équipements des cliniques de Joli-Mont et de Montana.

Les investissements visent notamment à :

- garantir la sécurité des patients,
  - mettre aux normes les installations,
  - assurer une efficacité énergétique des installations,
  - adapter les offres thérapeutiques aux besoins du Canton.
- Renouveler le matériel, le mobilier, les équipements et les véhicules du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé selon les besoins identifiés et les règles d'amortissement et de durée d'usage admises.

### 2.2. Rappel du périmètre et atteintes des objectifs

La subvention accordée au département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (ex DARES) a permis de renouveler :

- les équipements médicaux-techniques et informatiques des cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana ainsi que l'entretien des bâtiments de Montana;
- les équipements du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV);
- les équipements, le mobilier et les véhicules de la direction générale de la santé (DGS);
- les équipements de la Fondation Eclosion;
- les véhicules du service du commerce (SCOM);
- les équipements et le mobilier du service de la promotion économique, du registre du commerce et du SCOM.

Le but général du présent crédit de renouvellement a été atteint ainsi que les objectifs spécifiques et ce, dans les délais et la qualité attendus.



### 3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						4 916 000
Dépenses	1 758 958	1 193 546	547 524	509 536	48 708	4 058 272
<b>Non dépassement</b>						857 728

#### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						4 916 000
5060	364 313	795 137	364 684	410 019	48 708	1 982 861
5640	1 153 846	0	0	0	0	1 153 846
5650	240 800	398 409	182 840	99 517	0	921 566
<b>Non dépassement</b>						857 728

- Nature 5060 : biens meubles
- Nature 5640 : subvention d'investissement aux entreprises publiques.
- Nature 5650 : subvention d'investissement aux entreprises privées.

### 4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- K Santé;
- L Economie;
- P Etats-majors et prestations de moyens.

#### **4.1. Politique publique « K – Santé »**

Investissements nécessaires au soutien de la politique publique K :

- Subventionnement des cliniques de Joli-Mont et de Montana.  
Un montant de 1 153 846 F sur un budget 2011 de 1 177 000 F a été dépensé pour financer une partie des équipements médicaux-techniques et informatiques des cliniques et l'entretien de certains de leurs bâtiments. Il en résulte un non dépensé de 23 154 F. Les objectifs d'investissement 2012 à 2014 des cliniques sont couverts par le crédit de la loi 10860.
- Financement des équipements du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).  
Un montant de 1 637 441 F a été dépensé pour financer notamment des équipements du SCAV ainsi que des appareils scientifiques et de laboratoire suivants :
  - Un système de chromatographe en phase gazeuse couplé à la spectrométrie de masse en mode tandem (GC-MS/MS) pour les analyses de résidus de pesticides.
  - Un système de chromatographe en phase liquide ultra haute pression couplé à la spectrométrie de masse en mode tandem (UHPLC-MS/MS) pour le contrôle des objets usuels (jouets, cosmétiques, vaisselles en plastique, etc.).
  - Un système de chromatographe en phase liquide couplé à la spectrométrie de masse en mode tandem (LC-MS/MS) pour les analyses des contaminants issus des emballages et des procédés technologiques industriels, ainsi que des principes actifs végétaux.
  - Un système de chromatographe en phase gazeuse avec détection par ionisation de flamme (GC-FID).
  - Les appareils pour le dosage des métaux et un système de dosage rapide du mercure (détecteur à capture d'électrons (ECD), une spectrométrie par absorption atomique (AAS), extracteur par solvants accélérés (ASE), détecteur par light scattering diffusion)
  - Plusieurs systèmes pour les analyses bactériologiques.

Par ailleurs, le redimensionnement du laboratoire de microbiologie a permis au SCAV de réaliser plus rapidement des analyses spécifiques et d'augmenter la capacité analytique de leur laboratoire.

Ces équipements couramment utilisés ont permis de rendre les méthodes existantes plus performantes et de développer de nouveaux types de contrôles dans les denrées alimentaires et objets usuels.

Les investissements réalisés permettent de répondre aux nouvelles problématiques dans le domaine de la consommation et des affaires vétérinaires et de garantir la fiabilité des contrôles menés par le SCAV. Les objectifs initialement visés ont été atteints.

- Financement des équipements, du mobilier et des véhicules pour la direction générale de la santé (DGS) et des services rattachés.

Un montant de 115 439 F a été dépensé pour le renouvellement du mobilier ainsi que des équipements de la DGS et des services rattachés, y compris l'acquisition de véhicules pour le SCAV.

Au total les dépenses d'investissement destinées au soutien de la politique publique « K – Santé » ce sont élevées à 2 906 726 F sur un budget de 3 085 000 F. Il en résulte un non dépensé de 178 274 F.

### *Synthèse des dépenses de la politique publique K*

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>3 085 000</b>
Dépenses	1 482 049	702 848	315 456	357 665	48 708	<b>2 906 726</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>178 274</b>

### *4.2. Politique publique « L – Economie »*

Investissements nécessaires au soutien de la politique publique L :

- Subventionnement de la Fondation Eclosion.

Un montant de 921 565 F sur un budget de 1 105 000 F a été dépensé pour financer le renouvellement des équipements de la Fondation Eclosion dont notamment :

- HPLC (chromatographie en phase liquide à haute performance) (263 974 F)



### 4.3. Politique publique « P – Etats-majors et prestations de moyens »

Un montant de 5 491 F sur un budget de 200 000 F a été dépensé pour renouveler le mobilier de l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (ex-DARES). Il en résulte un non dépensé de 194 509 F.

#### Synthèse des dépenses de la politique publique P

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						200 000
Dépenses	0	1 917	3 574	0	0	5 491
<b>Non dépassement</b>						194 509

## 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements de construction, d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et de systèmes d'information et de communication. Il présente un non dépensé de 857 728 F, soit 17% du crédit voté.

### 5.1. Construction

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						684 000
Dépenses	495 550	0	0	0	0	495 550
<b>Non dépassement</b>						188 450

## 5.2. Equipements

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>3 900 000</b>
Dépenses	1 214 737	1 180 576	471 703	509 536	48 708	<b>3 425 260</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>474 740</b>

## 5.3. Système d'information et de communication

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>332 000</b>
Dépenses	48 671	12 970	75 821	0	0	<b>137 462</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>194 538</b>

## 6. Subventions d'investissement accordées à des tiers

Les subventions d'investissement accordées à des tiers ont été au bénéfice de la Fondation Ecllosion pour un montant total de 921 565 F et des cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana pour un montant total de 1 153 846 F. À partir de l'exercice 2012, les crédits destinés à ces deux cliniques ont fait l'objet d'une loi spécifique (loi 10860).

## 7. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :  
*Préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10731 ouvrant un crédit programme de 8 650 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (ex-DARES).

#### ♦ Financement :

Le montant total initialement voté de 8 650 000 F a été ramené à 4 916 000 F par la loi 10860 du 8 juin 2012. Les dépenses brutes effectives s'élèvent à 4 058 272 F ce qui fait apparaître un non dépensé de 857 728 F.

#### ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s).

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 27.01.2016

Signature du responsable financier :

## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 27.01.2016

Visa du département des finances :

A. Bossert



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 8 décembre 2015.



**PL 11829****Projet de loi****de boucllement de la loi 10733 ouvrant un crédit de programme de 10 978 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la Fondation d'aide et de soins à domicile**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10733 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 10 978 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la Fondation d'aide et de soins à domicile se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	10 978 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>9 812 321 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>1 165 679 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Le crédit visé avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (imad, ex fsasd). Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés.

Il est à relever que la plupart des crédits de renouvellement ont vu leur niveau diminuer par le Conseil d'Etat en 2013 et en 2014. Dans le cas de l'imad, ces mesures d'économie ont réduit le crédit disponible à 9 824 000 F, soit une baisse du crédit voté de 476 000 F en 2013 et de 678 000 F en 2014.

La loi 10733 du 17 décembre 2010, ouvrait un crédit de renouvellement de 10 978 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements liés de la fondation d'aide et de soins à domicile. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	10 978 000 F
– Dépenses brutes réelles	9 812 321 F
<b>Non dépensé</b>	<b>1 165 679 F</b>

## 2. Description générale du crédit de renouvellement

### 2.1. Rappel du but et objectifs de la loi

Les principaux objectifs de la loi 10733 étaient les suivants :

- Renouveler les équipements techniques et le mobilier de l'imad
  - appareils de sécurité,
  - vélos classiques et à assistance électrique (VAE),
  - mobilier,
  - installations et agencement des locaux.
- Renouveler les équipements informatiques de l'imad
  - socle technique (parc bureautique, serveurs et réseau),
  - socle applicatif (logiciels et licences),
  - équipements de télécommunication numérique.

### 2.2. Rappel du périmètre et atteintes des objectifs

#### A. Equipements techniques et mobilier

##### A.1. Renouvellement des appareils de sécurité

Le renouvellement du stock d'appareils de sécurité de l'imad a été réalisé au fur et à mesure, en fonction de l'obsolescence et de la durée d'utilité du matériel installé chez les clients. Ainsi, un total de 2 802 appareils a été remplacé dont 2 023 chez les clients et 779 dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées (IEPA). Par ailleurs, l'ouverture en 2011 de l'unité d'accueil temporaire de répit (ci-après : UATR) de Villereuse a nécessité l'acquisition d'une centrale d'alarme et d'émetteurs.

L'annonce faite par Swisscom en 2014 de supprimer la téléphonie analogique progressivement d'ici à 2017 a contraint l'institution à revoir son plan de renouvellement et à explorer de nouvelles formes de transmissions des alarmes. Les technologies GSM et WIFI sont actuellement testées afin de garantir le niveau optimum de sécurité des clients de l'imad.

La réalisation de cet objectif a nécessité des dépenses pour un montant de 1 965 297 F sur un budget de 2 542 000 F, notamment relatives à l'achat d'appareils de sécurité. Le non dépensé de 576 703 F découle principalement d'une négociation sur les prix liée à la reprise des anciens appareils.

## ***A.2. Acquisition des vélos classiques et à assistance électrique (VAE)***

Cet objectif vise le renouvellement et l'acquisition des vélos classiques et des vélos à assistance électrique (ci-après : VAE) pour les déplacements professionnels du personnel intervenant à domicile. Ainsi, les véhicules privés utilisés à titre professionnel pour l'ergothérapie et la livraison de repas à domicile sont progressivement remplacés par des VAE avec remorques. Un total de 59 VAE et 6 remorques ont été acquis dans le cadre de ce crédit.

L'imad a renoncé au renouvellement de 10 vélos pliants initialement prévus. En effet l'imad a privilégié la location des vélos classiques dont elle a besoin à leur acquisition. L'institution a donc développé à cette fin un partenariat avec l'association Genève Roule, active dans le domaine de la réinsertion professionnelle.

Pour cet objectif, un montant de 149 673 F a été dépensé sur un budget de 230 000 F, ce qui laisse apparaître un non dépensé de 80 327 F.

## ***A.3. Renouvellement du mobilier***

Conformément à la législation sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom, K 1 06 et RSDom, K 1 06.01), la mise à disposition des locaux pour les centres de maintien à domicile (ci-après : CMD) et les antennes de maintien à domicile (ci-après : AMD) s'est poursuivie.

Dans le cadre du partage des compétences entre les communes et les institutions, imad équipe les CMD et les AMD du mobilier nécessaire à ses collaborateurs. D'importantes acquisitions de mobilier ont eu lieu dans le cadre de l'ouverture des nouveaux locaux du CMD et de l'AMD d'Onex, de la création des micros équipes de Vernier et de Meinier en 2013 ainsi que dans le cadre de l'aménagement des locaux du centre administratif de Carouge suite aux déménagements et aux regroupements nécessaires de services.

Il est à relever que l'ensemble du mobilier administratif a été acquis conformément à la convention en vigueur entre la centrale commune d'achat (CCA) et l'imad.

Pour cet objectif, un montant de 1 040 317 F a été dépensé sur un budget de 1 348 000 F, ce qui laisse apparaître un non dépensé de 307 683 F.

## ***A.4. Installations et agencement***

Cet objectif vise l'aménagement des locaux utilisés par l'imad dans le cadre de ses activités, tant pour les clients que pour les collaborateurs. Il s'agit en substance du remplacement des revêtements de sols, du câblage des installations électriques, de la poursuite des adaptations aux normes de sécurité

et de santé au travail (MSST) ainsi que de l'aménagement d'installations assurant la sécurité du parc de vélos.

Pour cette catégorie d'investissements, un montant de 1 219 218 F a été dépensé sur un budget de 742 000 F, ce qui entraîne un dépassement de 477 218 F. Ce dépassement découle principalement de l'aménagement des nouveaux locaux à Onex et du centre administratif de Carouge, ainsi que des travaux liés à la mise en conformité des locaux de l'UATR de Villereuse.

Les travaux d'aménagement réalisés participent tant aux objectifs de performance de l'institution (création d'équipes basée dans des zones le plus proche possible de la clientèle de l'imad) qu'à des projets novateurs (comme Cité générations à Onex par exemple).

## **B. Matériel informatique et licences**

### ***B.1. Renouvellement du parc bureautique, des serveurs et réseau***

La gestion de la plateforme technique du réseau pour l'Hospice général (HG) et l'imad a été reprise par chacune des institutions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Dans ce contexte, l'imad a confié la gestion de son infrastructure à la direction générale des systèmes d'information de l'Etat (DGSI), ce qui favorise des synergies et à terme une diminution des dépenses de maintenance du réseau.

La réalisation des travaux d'externalisation du réseau à la DGSI pour 336 203 F et le renouvellement des serveurs et du matériel réseau qui en découlent se sont achevés en 2014. Malgré la complexité des travaux, la continuité de service pour les équipes et la clientèle a toujours été assurée.

Le plan de renouvellement du parc informatique, des appareils mobiles, des imprimantes et des serveurs (réseau et stockage de données) a été revu à la baisse suite aux mesures d'économie du Conseil d'Etat de 2013 et de 2014. Les renouvellements réalisés visent, notamment dans le cadre des outils nomades métier, à garantir les mises à niveau des logiciels métier et à contenir les coûts de maintenance et de support.

À la suite d'une procédure d'attribution de marché public (AIMP), 650 smartphones à destination du personnel de terrain ont été déployés. Cette réalisation a un impact direct sur les leviers d'efficacité de l'imad par l'optimisation des temps de présence client (qualité des données embarquées, la diminution des déplacements, l'optimisation de la planification, etc.).

Pour ces investissements, un montant de 3 005 491 F a été dépensé sur un budget de 3 476 500 F, ce qui laisse apparaître un non dépensé de 470 509 F. Ce dernier est principalement dû à l'externalisation du réseau à la DGSI.

## ***B.2. Renouvellement des logiciels et licences***

Les principales dépenses concernent l'acquisition de licences pour l'installation de nouveaux serveurs et la mise à niveau de Windows et Novell ainsi que pour l'attribution des accès informatiques (login) aux collaborateurs.

D'autres dépenses ont concerné des projets spécifiques tels que :

- Un outil permettant de localiser le domicile des clients afin d'optimiser les déplacements et la répartition du personnel de terrain.
- La mise en œuvre d'un « guichet unique » pour la commande de matériel destiné aux soins et le suivi des incidents informatiques.
- Des mises à jour et nouveaux modules comptables (gestion du contentieux et liste des biens d'investissements par exemple).
- L'implémentation d'outils (gestion budgétaire, gestion à distance des outils nomades métiers) qui sera finalisée en 2015.

Pour cette catégorie d'investissement, un montant de 1 421 537 F a été dépensé sur un budget de 979 000 F, ce qui entraîne un dépassement de 442 537 F.

## ***B.3. Investissements en matière de sécurité informatique***

Les dépenses ont concerné la sécurisation des applicatifs métiers et du stockage des données, en particulier la sécurisation des pare-feux de l'institution suite à la séparation entre le réseau de l'imad et celui de l'HG.

Un montant de 252 294 F sur un budget de 214 000 F a été dépensé pour l'acquisition de solutions de sécurité du réseau WIFI. Il en résulte un dépassement de 38 294 F.

## ***B.4. Renouvellement des équipements de télécommunication***

L'imad a poursuivi le passage progressif des centraux téléphoniques sur le réseau informatique (Voice Over Internet Protocol – ci-après : VOIP) débuté en 2010, optimisant ainsi la qualité des transferts d'information tout en réduisant les frais de téléphonie.

Pour ce projet, un montant de 768 614 F a été dépensé sur un budget de 1 447 000 F. Le non dépensé de 678 386 F qui en découle résulte principalement, d'une part, du ralentissement du renouvellement d'évolution du réseau téléphonique VOIP, imad étant dépendante des installations de fibres optiques par la DGSI, et d'autre part, de l'avancée conséquente de la technologique dans le domaine considéré.

Le but général du crédit de renouvellement accordé à l'imad dans le cadre de la loi 10733 a été atteint ainsi que les objectifs spécifiques et ce, dans les délais et la qualité attendus.

### 3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>10 978 000</b>
Dépenses	1 977 601	3 536 901	2 203 447	2 094 372	0	<b>9 812 321</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>1 165 679</b>

#### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>10 978 000</b>
5640	1 977 601	3 536 901	2 203 447	2 094 372	0	<b>9 812 321</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>1 165 679</b>

– Nature 5640 : subvention d'investissement aux entreprises publiques.

### 4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique K Santé.





## **6. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ **Projet de loi** présenté par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).
- ♦ **Objet** : Projet de loi de bouclage de la loi 10733 ouvrant un crédit programme de 10 978 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés à la Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD – devenue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (ci-après imad).

#### ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 10 978 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 9 812 321 F. Il en résulte un non dépensé de 1 165 679 F, principalement dû aux mesures d'économie appliquées dans le cadre des budgets 2013 et 2014 de l'Etat.

#### ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.

oui    non   Autre(s) remarque(s).

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : **M.01.2016** Signature du responsable financier :

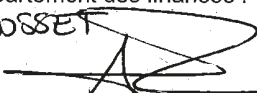
## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 13/01/2016

Visa du département des finances :

A. ROSSET  


N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 8 décembre 2015.

**PL 11830****Projet de loi****de boucllement de la loi 10734 ouvrant un crédit de programme de 1 295 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10734 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 1 295 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	1 295 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>840 525 F</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>454 475 F</b>

**Art.2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que le présent crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10734 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 1 295 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destinés à divers investissements liés au Grand Conseil. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	1 295 000 F
– Dépenses brutes réelles	840 525 F
<b>Non dépensé</b>	<b>454 475 F</b>

### **2. Description générale du crédit de renouvellement**

#### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Renouveler le matériel informatique mis à disposition des députés pour la prochaine législature 2013-2018. Assurer la maintenance et l'extension limitée des logiciels permettant le bon fonctionnement du Grand Conseil et de son

secrétariat général. Assurer le renouvellement du mobilier du Grand Conseil et de son secrétariat général.

## **2.2. Rappel du périmètre**

Ce crédit de renouvellement a été principalement utilisé en 2013 pour le renouvellement du matériel informatique des députés, comme cela se produit à chaque changement de législature. L'achat groupé, en collaboration avec la Centrale commune d'achat, des ordinateurs portables ainsi que des accessoires a permis de réaliser des économies substantielles, même si le nombre total de machines acquises a augmenté du fait des nouveaux députés suppléants.

Pour le reste, ce crédit est également destiné au développement des systèmes d'informations du Secrétariat général, tant qu'il s'agit d'extensions limitées de l'existant ou du remplacement de matériel obsolète.

Ainsi, au cours de ces quatre années, le Secrétariat général a mené à bien les principaux projets suivants :

- une mise à jour complète du système Verbalix permettant la retranscription des débats au Mémorial du Grand Conseil;
- le développement et la mise à jour (migration) de la gestion électronique des documents (SharePoint);
- le développement de la base de données Accord-GC qui donne aux députés un accès informatisé aux documents de leurs commissions;
- la refonte complète du site Internet du Grand Conseil.

De plus, de nouveaux équipements pour la diffusion des séances du Grand Conseil ont été acquis (changement des caméras et amélioration de l'équipement de la régie audiovisuelle), améliorant ainsi la qualité de l'image des sessions diffusées sur Internet et sur le réseau câblé.

## **2.3. Atteintes des objectifs**

Le crédit de renouvellement 2011-2014 a ainsi permis de remplir les objectifs qui avaient été fixés, tout en réalisant des économies substantielles.

## **3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :



## 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend principalement des investissements d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels) et de systèmes d'information et de communication.

Le Grand Conseil présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 0,454 millions, soit 35% du crédit voté.

### 5.1. Equipements

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						90 000
Dépenses	48 764	20 098	11 654	58	0	80 574
<b>Non dépassement</b>						9 426

Les principales dépenses engagées au titre des équipements concernent le renouvellement du mobilier du Grand Conseil, dont la Salle Petitot, et le mobilier du secrétariat général du Grand Conseil.

### 5.2. Système d'information et de communication

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						660 000
Dépenses	8 621	10 723	261 879	21 981	98 051	401 255
<b>Non dépassement</b>						258 745

Les dépenses engagées au cours de la période ont permis le remplacement intégral du matériel informatique remis aux députés en début de législature (2013), ainsi qu'aux députés suppléants (2014). A fin 2014, les caméras dans la salle du Grand Conseil ont été changées et la régie technique a reçu de nouveaux matériels pour assurer la diffusion sur le réseau câblé des séances du Grand Conseil (montants engagés en 2014 et imputés en 2015), ainsi que leur archivage.



### 5.3. Logiciels, applications et licences

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>545 000</b>
Dépenses	107 511	67 908	128 510	54 767	0	<b>358 696</b>
<b>Non dépassement</b>						<b>186 304</b>

Les dépenses en termes de logiciels sont liées principalement au renouvellement du matériel informatique des députés, mais comprennent également le renouvellement des logiciels assurant le bon fonctionnement des applications destinées au Grand Conseil et à son secrétariat général.

## 6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le Grand Conseil.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10734 ouvrant un crédit global de 1'295'000 F, pour les exercices 2011 à 2014 destiné à divers investissements de renouvellement liés au Grand Conseil.
- ♦ Financement :  
Pour un montant total voté de 1 295 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 840 525 F. Un non dépensé de 454 475 F est à constater
- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :
  - oui    non   Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).
  - oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé.
  - oui    non   Autre(s) remarque(s) : \_\_\_\_\_

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

18 décembre 2015

Signature du responsable financier :

## 2. Approbation / Avis du département des finances

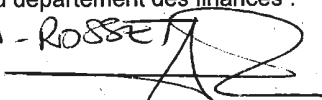
oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : loi identifiée comme étant à boucler dans le projet de budget 2016 (tome 2).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de boucllement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 22/12/2015

Visa du département des finances :

A - ROSSET



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 7 décembre 2015.

---

**PL 11831****Projet de loi**

**de boucllement de la loi 10735 ouvrant un crédit de programme de 50 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la Cour des comptes**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10735 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 50 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la Cour des comptes se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	50 000 F
– Dépenses brutes réelles	50 239 F
<b>Surplus dépensé</b>	<b>239 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10735 du 17 décembre 2010 ouvrait un crédit de renouvellement de 50 000 F pour les exercices 2011 à 2014 destinés à divers investissements de la Cour des comptes. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	50 000 F
– Dépenses brutes réelles	50 239 F
<b>Surplus dépensé</b>	<b>239 F</b>

Le dépassement de 239 F, inférieur au seuil de matérialité défini à l'article 34 de la LGAF, est lié à l'achat en bloc à prix préférentiel de licences MICROSOFT OFFICE pour un montant total de 1 195 F.

## 2. Description générale du crédit de renouvellement

### 2.1. Rappel du but et objectifs de la loi

Renouvellement du matériel et des licences informatiques de la Cour des comptes.

### 2.2. Rappel du périmètre

Cour des comptes, CR 12.01.00.00

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013, la Cour des comptes exerce les tâches d'évaluation anciennement assurées par la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) (crédit renouvellement 2011-2014 au DF).

### 2.3. Atteintes des objectifs

Les principales dépenses ont été le renouvellement des postes de travail et des licences informatiques ainsi que le renouvellement et l'acquisition de nouveau mobilier afin d'y conserver toute la documentation relative aux activités d'évaluation des politiques publiques de l'ancienne CEPP transférée du département des finances à la Cour des comptes. Les dépenses de 992 F imputées sur le crédit de renouvellement de la Cour des comptes en 2013 ont été réaffectées au crédit de renouvellement du DF dans les comptes 2015 dans la mesure où elles concernaient les tâches d'évaluation des politiques publiques, prévues dans le périmètre initial du crédit de renouvellement du département des finances avant leur transfert à la Cour des comptes.

## 3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					Cumul
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						50 000
Dépenses	49 045	1 194	992	0	-992	50 239
Dépassement						-239

### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						50 000
5060	38 296	0	992	0	-992	38 296
5200	10 748	1 194	0	0	0	11 943
Dépassement						-239

- Nature 5060 : Biens meubles (mobilier, postes et serveurs informatiques)
- Nature 5200 : Logiciels

### 3.2. Recettes

Aucune recette d'investissement n'était attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

## 4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique suivante :

- O « Autorités et gouvernance ».

### 4.1. Politique publique « O – Autorité et gouvernance »

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Cumul
Crédit voté						50 000
Dépenses	49 045	1 194	992	0	-992	50 239
Dépassement						-239

## 5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Ce crédit de renouvellement comprend les investissements pour les équipements (mobilier, matériels audio-visuels, etc.) et pour les systèmes informatiques.

### 5.1. Equipements

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						40 000
Dépenses	38 296	0	992	0	-992	38 296
<b>Non dépassement</b>						1 704

### 5.2. Informatique

	<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>					
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						10 000
Dépenses	10 748	1 195	0	0	0	11 943
<b>Dépassement</b>						- 1 943

## 6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Préavis financier*





REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par la Cour des comptes.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10735 ouvrant un crédit de programme de 50 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la Cour des comptes.

- ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 50'000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 50'239 F. Un dépassement de 239 F est à constater.

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui    non   Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui    non   Le crédit initial voté a été dépassé. Si oui :

oui    non   - Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) a été demandé avant tout dépassement.

oui    non   - Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) aurait dû être demandé avant tout dépassement.

oui    non   Autre(s) remarque(s) : Le dépassement de 239 F, inférieur au seuil de matérialité définis à l'article 34 de la LGAF, est lié à l'achat en bloc à prix préférentiel de licences MICROSOFT OFFICE pour un montant total de 1'195 F.

Sous réserve des remarques précédentes, la Cour des comptes atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières

(LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 7 décembre 2015 :

*L Te*



*[Handwritten signature]*

## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances.

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : *22/12/2015*

Visa du département des finances :

*A. ROSSET*

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 7 décembre 2015.

**PL 11832****Projet de loi**

**de boucllement de la loi 10736 ouvrant un crédit de programme de 1 803 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du pouvoir judiciaire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 10736 du 17 décembre 2010 ouvrant un crédit de programme de 1 803 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du pouvoir judiciaire se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	1 803 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>1 841 523 F</u>
<b>Surplus dépensé</b>	<b>38 523 F</b>

**Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Introduction**

Le présent bouclement, qui fait partie du train de lois de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (D 1 05.06).

Il avait pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. Il était admis que ce crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des quatre années couvertes par ce crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 ont été comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant (2015).

La loi 10736 du 17 décembre 2010, ouvrant un crédit de programme de 1 803 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, était destinée à divers investissements destinés à l'acquisition de mobilier et d'équipements audiovisuels. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	1 803 000 F
– Dépenses brutes réelles	1 841 523 F
<b>Surplus dépensé</b>	<b>38 523 F</b>

### **2. Description générale du crédit de renouvellement**

#### ***2.1. Rappel du but et objectifs de la loi***

Le crédit de renouvellement devait permettre de financer le remplacement du mobilier et des équipements existants, notamment audiovisuels, du pouvoir judiciaire.

## 2.2. Rappel du périmètre

Le périmètre a été étendu, après le vote de la loi, à l'acquisition du mobilier et des équipements nécessaires à l'installation du nouveau Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, dans de nouveaux locaux (anciens locaux de l'office cantonal de l'emploi), avec la création d'un programme de 9 salles d'audience.

## 2.3. Atteintes des objectifs

Le crédit voté a permis d'atteindre les objectifs fixés, y compris à l'égard du nouveau Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, selon une planification prévue après le vote de la loi ouvrant le crédit de renouvellement.

## 3. Synthèse des investissements entre 2011 et 2014

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)					Cumul
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	
Crédit voté						1 803 000
Dépenses	399 594	266 882	455 024	720 023	0	1 841 523
<b>Dépassement</b>						<b>38 523</b>

Le crédit de renouvellement a permis d'atteindre les objectifs initiaux et, en outre, de financer l'installation du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, respectivement de permettre l'acquisition du matériel nécessaire au personnel assurant la sécurité des différents sites, toujours plus nombreux, du pouvoir judiciaire. Il en est résulté un léger dépassement de 38 523 F, soit 2% du crédit voté. Ce dépassement est inférieur au seuil de matérialité définis à l'article 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF - D 1 05).

### 3.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

<b>Crédit de renouvellement 2011-2014 (en francs)</b>						
	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	<b>Cumul</b>
Crédit voté						<b>1 803 000</b>
5040	0	54 123	0	0	0	<b>54 123</b>
5060	399 594	212 759	455 024	720 023	0	<b>1 787 400</b>
<b>Dépassement</b>						<b>38 523</b>

- Nature 5040 : Bâtiments
- Nature 5060 : Biens meubles

### **3.2. Recettes**

Aucune recette n'était prévue dans le cadre de la présente loi.

### **4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique**

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique I-Justice.

### **5. Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement**

Le crédit de renouvellement a permis de financer l'acquisition :

- de matériel de bureau, pour les salles d'audience, les cabinets de magistrat et les bureaux de collaborateurs, à concurrence de 1 274 500 F;
- de matériel audiovisuel à concurrence de 101 150 F;
- d'un système d'archivage (compactus), à concurrence de 77 220 F.

### **6. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :  
*Préavis financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ◆ Projet de loi présenté par le pouvoir judiciaire.
- ◆ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 10736 ouvrant un crédit de programme de 1. 803 000 F pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du pouvoir judiciaire.

#### ◆ Financement :

Pour un montant total voté de 1 803 000F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 1 841 523 F. Un dépassement de 38 523 F est à constater.

Aucune subvention fédérale n'a été prévue dans la loi.

#### ◆ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

- oui  non Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière (D 1 05).
- oui  non Le crédit initial voté a été dépassé. Si oui :
- oui  non - Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) a été demandé avant tout dépassement.
- oui  non - Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) aurait dû être demandé avant tout dépassement.
- oui  non Autre(s) remarque(s) : Le caractère urgent des dépenses liées à la sécurité des audiences n'a pas permis de déposer une demande en autorisation de crédit supplémentaire. Toutefois, le surplus dépensé est inférieur au seuil de matérialité définis à l'art. 34 de la loi sur la gestion

BR.

administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF - D 1 05).

Sous réserve de la remarque précédente, le pouvoir judiciaire atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 17-12-2015

Signature du responsable financier :

Thierry M. MAZAMAY, directeur



## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : -

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

12 janvier 2016

J. Kermadec Karolis

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 7 décembre 2015.